DE L'IMPORTATION ET DE L'EXPORTATION DES GRAINS

DUPONT DE NEMOURS

Institut Coppet

PIERRE SAMUEL DU PONT
(DE NEMOURS)

DE L'EXPORTATION ET DE L'IMPORTATION DES GRAINS

(1764)

Introduction et notes par Benoît Malbranque

Paris, 2020
Institut Coppet

Introduction

Le libéralisme fondé sur le produit net des terres ou l'autre physiocratie

La physiocratie, école insaisissable quoique célèbre, et au dogme protéiforme pour une soi-disant secte, avançait sous des couleurs variées selon l'auteur qui se plaisait à en dresser l'esquisse. En 1764, au moment peut-être où démarre véritablement son ascension, une branche particulière semblait se distinguer : à l'opposé des principes rigoureux d'Abeille, bientôt suivi par Le Trosne, sur les ressorts de la libre concurrence et de l'intérêt personnel, une poignée d'auteurs — et non des moindres, puisqu'on compte Quesnay lui-même, son bras droit Mirabeau, et le jeune disciple Dupont — préférait encore défendre la liberté du commerce et l'immunité de la propriété privée sur les bases très agricoles, voire agronomiques, de la théorie du produit net des terres.

Après les articles de Quesnay dans *l'Encyclopédie* et le grand ouvrage préparé en commun et publié par le marquis de Mirabeau sous le titre de la *Philosophie rurale*, cette doctrine particulière, qui n'est pas toute la physiocratie, mais qui en tient lieu pour les lecteurs superficiels, fut exposée de manière ferme et resserrée par Dupont, dans *De l'exportation et de l'importation des grains* (1764).

Il s'agissait de convaincre les ministres, craintifs devant l'idée d'une liberté commerciale totale, d'abandonner le préjugé séculaire selon lequel l'exportation libre entraînerait fatalement l'épuisement des subsistances, et de renforcer plutôt les premières avancées de la déclaration du 25 mai 1763, pour établir solidement et durablement une liberté complète à l'intérieur du territoire comme à l'extérieur.

Jeune homme de vingt-quatre ans, Dupont (de Nemours) était une recrue de choix pour Quesnay comme pour Mirabeau. Avide lecteur des plus grands maîtres, de Montesquieu, de Rousseau et même du marquis d'Argenson, il avait une plume facile et une solidité de principes assez étonnante pour son âge.

Après plusieurs hésitations quant à la carrière qu'il devait suivre, hésitations qui lui firent embrasser successivement les armes, la médecine, et finalement les lettres, le jeune Dupont avait donné un mémoire au ministre Choiseul, avec des banalités sur quelques sujets d'agriculture et de politique. Il entra alors en relation avec l'un de ses protégés, l'intendant de Soissons, Charles-Blaise Méliand, qui croyant reconnaître certaines idées, lui dit : « Vous êtes un véritable élève de Mirabeau ». Dupont n'en avait jamais entendu parler, du

moins l'affirme-t-il, et Méliand lui prêta *l'Ami des Hommes* (1756) et la *Théorie de l'impôt* (1760). « Je les dévorai, raconte-t-il dans ses Mémoires, ne pouvant contenir le plaisir que je ressentais de me trouver dans la bonne route. Je me levais, je battais les mains, je poussais des cris de joie, quelqu'un qui m'aurait vu lire m'aurait pris pour un fou. » [1]

Il entra alors en correspondance avec Mirabeau, qui tâcha de le resserrer dans ses principes, puis le livra à Quesnay. « Dupont fut mon premier élève, témoignera ainsi Mirabeau, et il l'est dès l'année 1763. Je dis *mon*, parce que ce fut à moi qu'il s'adressa d'abord ; car d'ailleurs je l'envoyai au docteur Quesnay, qui s'en chargea, le dérouilla de toute la crasse du bel esprit, le contraria, le désespéra avec une bonté et un zèle sans égal, et en fit un plongeur, d'un nageur qu'il était. » [2] Les mois qui suivirent l'intégration de Dupont dans la nouvelle école physiocratique, et qui précédèrent immédiatement la rédaction et la parution de son premier livre, furent en effet difficiles. Lecteur des encyclopédistes, Dupont devait donner quelques sueurs froides au marquis, chargé de le canaliser. « Il avait bu préliminairement de la mandragore philosophique et été pensionnaire de Voltaire, cela ne s'accordait pas avec son dévouement pour moi » dit Mirabeau à son ami Longo, dans la lettre précédemment citée. [3] Et s'adressant à Rousseau en 1767, il évoquera encore son école physiocratique « qui se recrute de jeunes gens que j'ai bien de la peine à contenir ». [4]

Dupont, il est vrai, était fougueux et emporté : « très colère », d'après ses propres mots[5], et selon un trait de caractère qu'il disait hérité de sa famille, où prévalait de même « une opiniâtreté extrême et insupportable »[6]. Impropre à la dissimulation de ses sentiments, il était prompt à l'enthousiasme et à l'emportement. Mirabeau, qui avait pourtant de la sympathie pour lui, le qualifie de « capiteux », lui reprochant d'avoir été jusqu'à « s'emporter une fois contre le vénérable », c'est-à-dire Quesnay. [7] Travaillant en commun chez ce dernier, Dupont se querella encore avec Abeille, son aîné, jusqu'à ce

[1] Mémoires autobiographiques composés en 1792 ; *L'enfance et la jeunesse de Dupont de Nemours racontées par lui-même*, 1906, p. 207.

[2] Louis de Loménie, *Les Mirabeau*, vol. II, 1879, p. 246.

[3] *Ibid.*, p. 253.

[4] Lettre à Rousseau du 9 décembre 1767 ; G. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis. Correspondance*, vol. II, 1865, p. 383.

[5] *L'enfance et la jeunesse, etc.*, p. 120.

[6] *Ibid.*, p. 44.

[7] Loménie, *Les Mirabeau*, vol. II, p. 253. — L'épisode en question date vraisemblablement de février 1766.

que les larmes lui viennent aux yeux et qu'il ait besoin du soutien de Quesnay, qui le défendait en disant : « Choyons ce jeune homme, car il parlera quand nous serons morts. » [1]

Quoique Dupont affirme dans ses mémoires, sans doute de manière à se grandir, qu'il découvrit les principes physiocratiques de lui-même, par la réflexion solitaire, il est très évident que Quesnay pesa de son ascendant sur ses premiers principes et qu'il solidifia ce qui devenait peu à peu son système. Si l'on en croit Mirabeau, le maître censura quelque peu l'ardeur de son philosophisme ; et il est vrai que Dupont lui-même, dans ses mémoires, raconte que Quesnay le disputa bien fort de son goût pour la poésie, au point, dit-il, « qu'il a presque étouffé chez moi la disposition que j'avais à les laisser couler avec facilité ». [2]

Proprement converti et canalisé dans les bornes jugées convenables, Dupont fut alors missionné par Quesnay de donner un petit ouvrage sur les principes de la nouvelle science démontrant la nécessité de la liberté complète du commerce des grains, le premier et le principal objet de commerce de l'époque, celui qu'il importait le plus, pour les deux camps, de maintenir dans les prohibitions ou d'émanciper à la liberté. Il était entendu qu'il démontrerait la supériorité du libre-échange en s'appuyant sur la théorie du produit net, parlant culture, avances, récoltes, plutôt que, de manière abstraite et philosophique, en recourant, à la manière d'Abeille, au mobile de l'intérêt personnel et aux effets de la libre concurrence.

À la fin de l'année 1763 et au début de l'année 1764, Dupont s'y occupa, très sérieux et presque acharné, travaillant nuit et jour si l'on en croit sa fiancée, Mlle Le Dée, toujours bien informée. À la fin du mois de janvier 1764, elle lui écrivait pour l'avertir des effets de cet excès de labeur : « Reposez-vous bien, votre travail le demande, et votre bonne amie aussi[3], parce que vous ne lui enlèverez pas de la tête que vous êtes un peu délicat, et que votre ouvrage vous tue… et

[1] *L'enfance et la jeunesse, etc.*, p. 241. — Le marquis de Mirabeau, dans la lettre à Longo précédemment citée, rapporte la même formule : « Il faut soigner ce jeune homme, car il parlera quand nous serons morts. » (Loménie, *Les Mirabeau*, vol. II, p. 246.)

[2] *L'enfance et la jeunesse, etc.*, p. 284-285.

[3] Dans ses lettres à Dupont, Mlle Le Dée parle fréquemment d'elle-même à la troisième personne du singulier. Elle s'appelait aussi « petite », et l'appelait « petit » et « mon petit ». Si Dupont a soigneusement conservé ces lettres dans de grands dossiers sur lesquels il a placé au crayon le titre « *ma femme* », il n'existe plus de traces de toutes celles, très fréquentes et parfois très longues, qu'il lui envoya et qu'alors elle conservait elle-même précieusement. Le plus probable est que quelques temps après sa mort (en septembre 1784), Dupont ait jugé bon de les détruire. Les très nombreuses lettres (pas moins de 1800 d'après son estimation) qu'il adressa à Turgot pendant plus de quinze ans, eurent probablement le même sort, et n'ont pas été retrouvées.

que tout ce qu'il faut souhaiter pour le présent, et ce que je vous souhaite, c'est d'avoir un commis ou copiste, qui vous soit attaché, et capable de vous soulager assez pour avoir vos nuits tranquilles, car petit, pour que l'homme travaille longtemps il lui faut du repos. Entendez-vous petit ? C'est une leçon que votre bonne amie vous donne, il faut la suivre ». [1]

Dupont se devait de livrer son manuscrit le 15 février 1764, ainsi qu'il ressort de plusieurs lettres de sa fiancée. [2] Il se donna tant de peine pour l'achever dans les temps, et avec la perfection qu'il y voulait mettre, qu'il en tomba malade. [3]

Quoiqu'il en soit, les dispositions furent alors prises pour la publication. L'éditeur fut choisi et l'approbation du censeur fut obtenue ; elle est datée du 27 février 1764.

Le mémoire cependant tarda à être imprimé. À la fin du mois de mars, Mlle Le Dée écrivait à Dupont : « Fais dépêcher ton imprimeur, gronde le bien fort. » [4] Cependant déjà il n'était plus temps. Le 28 mars, le roi donna une déclaration faisant « défenses d'imprimer, débiter ou colporter aucuns écrits, ouvrages ou projets concernant la réforme ou administration des finances », avec la visée de remédier à ce qui était vu comme un « excès de licence » : « autant des mémoires sagement combinés par nos Cours peuvent être utiles à ce grand objet, dit le texte de loi, autant des mémoires et des projets formés par des gens sans caractère qui se permettent de les rendre publics, au lieu de les remettre aux personnes destinées par état à en juger, peuvent-ils y être contraires et nuisibles. Les écrits qui paraissent dans le public sur ces matières, ne peuvent que répandre des alarmes dans les esprits, nuire au recouvrement indispensable de nos deniers, exciter des préventions capables d'empêcher le bien même que nous pourrions opérer. » [5]

[1] Lettre du 27 janvier 1764 ; Hagley, Winterthur Manuscripts, W2-5766.

[2] « Pensons au présent, écrit-elle le 10 février, et à ce qui nous fait plaisir, comme d'être sûrs que mon petit sera satisfait le 15 des louanges que ses amis et protecteurs ne manqueront pas de lui faire. » (Lettre du 10 février 1764 ; W2-5771). Et de même le lendemain : « Quoi, savoir que son petit travaille peut-être jour et nuit, et se trouve dans l'obligation de le faire, jusqu'au 15. Ce ne peut qu'être fort triste pour elle. Encore si ça diminuait la pensée de son petit, mais non, parce qu'il aime bien sa petite, il est fâché de ne la pas voir, de ne pouvoir lui écrire. Au reste, le 15 passé nous nous dédommageront. » (Lettre du 11 février 1764 ; W2-5772).

[3] Mlle Le Dée parle d'un « vilain rhume ». Il dura plusieurs semaines. (Voir la lettre du 6 mars 1764 ; W2-5778.)

[4] Lettre du 30 mars 1764 ; W2-5789.

[5] Déclaration du 28 mars ; *Recueil général des anciennes lois françaises*, 1830, t. 22, p. 400.

Dupont avait des protecteurs : cependant son mémoire ne pouvait paraître en l'état et il dut être révisé. Plusieurs passages furent retirés et laissés vides.

Enfin l'ouvrage parut : Schelle parle du mois d'avril 1764[1] ; sur la base des numéros du *Mercure français* et de la correspondance personnelle de Dupont, il me semble que le retard fut plus important, et que la parution n'eut lieu qu'en juin, ou à la fin du mois de mai. [2] La chose toutefois importe peu.

Le succès du livre fut à la hauteur des espérances de Dupont, qui ambitionnait une entrée dans le monde et l'assurance d'une carrière. En 1792, écrivant ses mémoires autobiographiques, il dira : « Mon livre sur l'exportation et l'importation des grains est un de mes écrits qui a eu le plus de succès. » [3] En effet il se répandit très vite et on complimenta fort son auteur. Surtout, le livre solidifia la position libérale, alors peu à peu dominante, et motiva le ministère à accorder la liberté extérieure, après avoir offert la liberté à l'intérieur. Mlle Le Dée raconte le bon accueil fait au livre dans plusieurs de ses lettres. Le 22 juin 1764, elle écrit par exemple : « Écoute le détail que j'ai à te faire de ma journée d'hier. Nous étions prié d'aller voir passer la procession rue de Russie chez M. Debenne, où nous avons dîné. Il y avait beaucoup de monde, et plusieurs personnes qui connaissent mon bon ami, et cela ne m'a pas été si indifférent. Il y avait un nommé Devallerie, qui est homme de lettre, qui a du mérite, et qui part dans deux ou trois jours pour le Limousin. Il te connaît beaucoup, et a fait ton éloge à ce M. Debenne (qui souhaite faire connaissance avec toi), qui adressant la parole à ta petite, dit tout haut : Mlle, j'ai une bien bonne nouvelle à vous apprendre, c'est que dimanche dernier[4] il a été passé que l'exportation aurait lieu, cela fait honneur à M. Dupont[5], et j'en suis fort content, beaucoup de mes amis m'en ont toujours dit du bien, j'ai eu son livre, et c'est une justice que l'on lui rend, qui me fait grand plaisir. » [6]

[1] Gustave Schelle, *Du Pont de Nemours et l'école physiocratique*, 1888, p. 399.

[2] *Mercure français*, juin 1764, p. 99-100.

[3] *L'enfance et la jeunesse*, etc., p. 263. — Dupont dit encore que « l'édition fut épuisée en deux mois et l'imprimeur Simon, qui m'en avait donné vingt-cinq louis et cent cinquante exemplaires, m'a dit y avoir gagné très raisonnablement. » Et il ajoute, plus modeste encore que lucide : « Il en est arrivé autant à un si grand nombre de mauvais ouvrages, que cela ne prouverait rien en faveur du mien. » (*Ibid.*, p. 264.)

[4] Le 17 juin 1764, au Conseil d'État, et en présence du roi.

[5] Le texte de loi parle en effet des « vœux qui nous ont été adressés de toutes parts » et des avis « des personnes le plus éclairées en ce genre ». (*Édit du roi concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le royaume*, juillet 1764.)

[6] Lettre du 22 juin 1764 ; W2-5808. — Cependant dans sa correspondance avec le président de la Société d'agriculture de Soissons (bureau de Laon), Dupont parle aussi

Turgot fut l'un des lecteurs enthousiastes du livre. « À peine l'eût-il lu, raconte Dupont, qu'il vint me demander chez mon père, et qu'il me montra une estime, une confiance, un tendre intérêt, qui, de sa part, étaient plus touchants qu'on ne peut dire. » [1]

À la fin du mois de juin 1764, la liberté de l'exportation étant actée au ministère, Turgot écrivit à Dupont : « Je sors de chez M. de Montigny, Monsieur. J'ai voulu d'abord prendre l'extrait de la déclaration que vous me demandiez, mais il a fait mieux, il m'a confié pour vous la déclaration même. Mais il vous prie de ne la communiquer à personne parce qu'elle ne doit point être publique avant d'avoir passé au Parlement, et si vous y faites des observations, il est essentiel que vous ne paraissiez avoir eu connaissance des dispositions que par le bruit public. M. le Contrôleur général a fait encore de nouveaux changements au préambule de M. de Montigny et n'en a pas voulu faire à son dispositif. La Déclaration ne gagne pas à cela et l'on vous laisse à combattre tous les monstres contre lesquels vous aviez aiguisé vos armes. Je vous souhaite bon courage et bon succès, j'y applaudirai de bien bon cœur. » [2]

À la lecture de la déclaration, qui sera donnée officiellement le 17 juillet 1764, Dupont s'aperçut du mélange assez impropre de libéralisme et de restes de restrictions. Cependant il semble qu'il ait craint de plus grandes limitations encore, et qu'à tout prendre il fut plutôt agréablement surpris. Mlle Le Dée lui écrit en effet le 25 juin : « Je suis charmée que ce que tu as su de cette bonne nouvelle de l'exportation soit comme tu le souhaitais, et non comme tu le craignais. » [3]

Affermi dans ses convictions et dans le parti qu'il avait pris de faire carrière dans la nouvelle science de l'économie politique, le jeune Dupont se remit immédiatement au travail. Il eut d'abord quelques échanges avec les associés de la Société d'agriculture de Soissons, qui soulevaient contre lui quelques objections, dans des lettres rares, les dernières du genre pour lui (Quesnay l'ayant convaincu par la suite de ne plus perdre son temps à écrire pour quiconque autre que le public[4]), et qui sont aujourd'hui conservées aux

de ce « monde où une grande quantité de gens lisent sans penser, où une plus grande quantité jugent sans avoir lu, où l'on défend l'erreur par habitude et quelquefois la vérité sans l'entendre, quand elle se met à la mode. » Et il dit : « J'ai vu applaudir mon ouvrage par des gens qui n'y entendaient rien, et qui ne l'avaient peut-être pas ouvert. » (Lettre du 15 septembre 1764 au président Labouret ; Archives départementales de l'Aisne, série D.)

[1] *L'enfance et la jeunesse, etc.,* p. 265.

[2] *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Institut Coppet, t. II, p. 358-359.

[3] Lettre du 25 juin 1764 ; W2-5810.

[4] *L'enfance et la jeunesse, etc.,* p. 286.

archives départementales de l'Aisne (série D). Il défendit encore sa conception de la grande et de la petite culture dans des lettres à la *Gazette du commerce*. Enfin, il se lança dans l'écriture de pas moins de trois ouvrages, qui ne virent finalement pas le jour. Il s'agissait de trois études portant respectivement sur l'impôt, le luxe, et enfin le commerce. Dans une lettre à Abeille (vers 1769), Du Pont indiquera en effet : « vous m'avez empêché en 1764 d'achever un traité du Luxe et ensuite un traité du Commerce que j'avais commencés ; et… sans raison, puisque vous ne les avez pas faits vous-même, et que vous avez dédaigné l'usage du privilège exclusif que vous aviez voulu vous assurer à ce sujet ». [1] Pour son travail sur l'impôt, Dupont avait reçu de Quesnay le manuscrit de son article inédit sur ce thème, préparé initialement pour *l'Encyclopédie*.

Sa passion pour le travail était totale. Sa fiancée remarquait avec joie qu'après les épreuves d'un travail harassant, son « bon ami » reprenait des couleurs, sans doute enthousiasmé et porté par les premiers succès. « Tu avais vraiment le plus joli teint du monde, lui écrit-elle en août, après l'avoir vu ; un blanc et rouge charmant, et c'était tout à fait mon petit chou. Il a été un temps que tu changeais un peu. J'en voulais à ton ouvrage qui t'occupait et te fatiguait plus cent fois que tu ne peux le supporter. »[2] Pour elle comme pour lui, ce n'était toutefois que le début. Dupont fut infatigable sa carrière durant. Son dernier livre, une critique de Malthus, parut en 1817, l'année de sa mort.

Benoît Malbranque

[1] W2-17 ; *Écrits physiocratiques d'Abeille*, p. 247.
[2] Lettre du 7 août 1764 ; W2-5833.

DE L'EXPORTATION ET DE L'IMPORTATION DES GRAINS.

Mémoire lu à la Société royale d'agriculture de Soissons, par M. DU PONT [1], l'un des associés. [2]

… fluunt Imbres, nascitur Aurum. F. Q. [3]

À SOISSONS,
Et se trouve
À PARIS,
Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe à l'Hercule.

M. DCC. LXIV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI

[1] La graphie *Dupont* était alors la plus commune dans la famille : le jeune auteur, en écrivant *Du Pont*, semble avoir voulu se distinguer de son père, avec qui il avait des démêlés, comme aussi de sa famille, qui n'appréciait guère ses idées libérales et peut-être jusqu'à la carrière qui s'engageait pour lui dans les lettres. Quoiqu'aux yeux d'un connaisseur avancé des principes de la nouvelle physiocratie sa défense de la liberté du commerce dans le livre *De l'exportation et de l'importation des grains* ait pu paraître contenir des idées déjà tant de fois rebattues, les préjugés du peuple, hostiles à la liberté, exerçaient leur domination jusqu'à dans sa famille. « J'éprouvai pour les avoir dites quelques petits dégoûts dans ma propre famille, qui ne s'était point élevée au premier degré de lumières, écrira Dupont rétrospectivement. Mon oncle Nicolas voulait me déshériter » (Dupont, Mémoires de 1792 ; *L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours racontées par lui-même*, 1906, p. 270.)

À noter qu'on trouve plus couramment *Du Pont* chez les descendants américains de notre auteur, lesquels ont parfois même innové en utilisant plus précisément *du Pont*.

Dans ses lettres, sa fiancée, qui deviendra sa femme, Marie Le Dée écrit elle *Dupont*. Cependant son orthographe est en général fort hasardeuse.

[2] Ce livre n'était que partiellement tiré du mémoire lu, comme l'indique Dupont dans ses mémoires en évoquant « mon livre, dont le mémoire que j'avais lu à la Société d'agriculture de Soissons était à peine une ébauche ». (*L'enfance et la jeunesse, etc.*, p. 244.)

Au surplus, ladite Société n'apprécia que très modérément cette revendication. Une opposition sourde s'éleva entre le bureau de Soissons, hostile aux idées du livre, et celui de Laon, plus accueillant. Voir à ce propos la lettre de Dupont aux associés du bureau de Laon, en date du 8 avril 1765, conservée aux Archives départementales de l'Aisne (série D).

[3] « La pluie tombe, et l'or jaillit. » (François Quesnay)

AVERTISSEMENT

On croit que l'événement funeste arrivé depuis l'impression de cet écrit[1], ne doit point faire supprimer un hommage que dicta la vérité.

Malheur à l'homme, qui craindrait de jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux auxquels il offrit son encens !

À MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR

MADAME,

J'ai entrepris de traiter une matière si intéressante pour la nation, et si conforme à vos vues pour le bien public, que j'ai cru pouvoir aspirer à l'honneur de vous présenter mon travail. La protection décidée que vous accordez à ceux qui s'appliquent à l'étude de la science économique[2], lui assurait en quelque façon le droit de paraître sous vos auspices ; et vous avez daigné en recevoir l'hommage.

Vous avez vu naître, MADAME, cette science importante et sublime avec laquelle on pèse le destin des empires, dont la félicité sera toujours plus ou moins grande, en raison de ce qu'on s'y attachera plus ou moins à l'observation de l'ordre invariable que la nature a mis dans la dépense et dans la reproduction des richesses : la justesse de votre esprit vous en a fait sentir les principes, la bonté de votre cœur vous les a fait aimer, et c'est à vous que le public en doit la première connaissance, par l'impression que vous avez fait faire, chez vous et sous vos yeux, du *Tableau économique* et de son explication. [3]

Cette précieuse anecdote vous a acquis des droits sacrés sur la bénédiction des peuples ; quelles marques plus touchantes de leur

[1] La marquise de Pompadour, favorite du roi Louis XV, avait succombé à la tuberculose le 15 avril 1764.

[2] La marquise avait été en effet une alliée de choix pour les premiers physiocrates. Dès le début, c'est elle qui s'enthousiasma de l'intelligence de son médecin, François Quesnay, et qui le poussa à écrire sur les questions économiques. Elle fut encore avec Quesnay lorsque celui-ci fit imprimer à Versailles son *Tableau économique*. Enfin elle ouvrit ses appartements aux intellectuels qui formeront plus tard l'école physiocratique.

Son soutien se fit à l'occasion plus concret encore. En 1760, par exemple, Quesnay et Mirabeau composèrent la *Théorie de l'impôt*, qui offrait une critique en profondeur du système fiscal de l'Ancien régime. Mirabeau fut envoyé à la prison de Vincennes ; il en fut sorti grâce à l'intervention de la marquise de Pompadour. (Voir à ce sujet les *Mémoires de Mme Du Hausset*, sa femme de chambre, éd. 1824, p. 130.)

[3] Dupont, de même que Mirabeau, estimait fort le tableau ; cependant d'autres physiocrates ne s'en préoccupaient guère.

reconnaissance que les inquiétudes et les alarmes qui se sont répandues sur tous les ordres des citoyens pendant la maladie cruelle qui a paru menacer vos jours. Voilà, MADAME, l'encens véritablement flatteur pour une âme élevée, il était digne de vous.

Je suis avec respect,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur Du Pont, de la Société royale d'agriculture de Soissons. [1]

[1] La mort de la marquise de Pompadour eut des conséquences ravageuses pour Quesnay. Bien qu'à terme les physiocrates aient sans doute gagné à quitter leur entresol versaillais et à engager leurs discussions avec le public, sur l'instant ils furent au désespoir. Dupont lui-même, dont la carrière démarrait à peine et qui n'avait conséquemment pas « d'état » (c'est-à-dire pas de métier stable et rémunérateur), en subit les conséquences.

L'époque où la marquise, le voyant en compagnie de Quesnay, l'appelait plaisamment « notre jeune agriculteur » et où elle préparait pour lui une grande carrière, était bel et bien révolue. Dans sa vie personnelle même, Dupont eut à composer avec ce mauvais coup du destin : la famille de sa promise, le croyant perdu et dénué de tout soutien, s'opposa désormais à leur union. Ce fut un temps difficile ; cependant sa jeunesse même ne paraît pas avoir été très heureuse. (Voir à ce sujet *l'Enfance et la jeunesse*, etc., p. 246.)

PRÉFACE

Il s'agit de prouver les avantages immenses que la nation trouverait dans la liberté générale, entière, absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains. [1]

Comme la vérité existe par elle-même, et qu'elle est dans la nature, *démontrer* ne signifie que *faire voir* ; et l'art de juger n'est autre chose que le talent d'ouvrir les yeux.

Voyons donc ; que les faits, que l'expérience précèdent toujours nos raisonnements ; rassemblons les pièces du procès, et mettons le lecteur dans le cas de décider sans nous, malgré nous, malgré lui. [2]

C'est à quoi nous destinons ce très petit ouvrage. [3]

[1] La liberté intérieure était admise par beaucoup de ceux qui doutaient encore de la désirabilité de l'exportation des grains. Ceux-ci soutenaient que s'il était bénéfique pour le royaume de voir les provinces disetteuses être secourues par les provinces abondantes, il n'en allait pas de même à l'échelle des nations. Ils craignaient, non que l'étranger nous secoure, mais que le blé national sorte pour secourir l'étranger, créant sur place des pénuries.

Les physiocrates se distinguaient encore en ce qu'ils défendaient une liberté illimitée, c'est-à-dire qu'ils ne goûtaient aucuns des artifices mis en avant par les esprits timides, pour balancer, à travers des systèmes de fixation de prix, de ports privilégiés, de greniers publics, les effets qu'auraient un désengagement complet de la puissance publique. Eux envisageaient cette liberté totale et la défendaient.

[2] Ces deux phrases sont assez typiques de la philosophie des Lumières et du cadre général qui s'offrait alors, dépassant la simple république des lettres, qui auparavant était le domaine où les grandes idées étaient présentées et débattues. Ce n'est pas par simple circonstance, par une juxtaposition de temps et de lieu, que la physiocratie est partie intégrante des Lumières : c'est encore par un partage des mêmes idéaux et des mêmes voies d'action.

[3] Dupont avait dit précédemment que « lorsqu'on est jeune, il faut faire des études très longues, et des ouvrages fort courts » (*Réponse demandée par Monsieur le marquis de *** à celle qu'il a faite aux Réflexions sur l'écrit intitulé : Richesse de l'État*, 1763, p. 11.). Plus tard cependant, il regrettera de ne pas avoir plus approfondi sa pensée. Dans une lettre du 12 septembre 1764, adressée par sa fiancée Mlle Le Dée, celle-ci écrit : « Le succès de ton mémoire me fait plaisir. Tu as raison de regretter de ne l'avoir pas fait courir davantage. Cependant il est toujours flatteur, petit chou, d'en être à de pareilles regrets. » (Eleutherian Mills Library, Winterthur Manuscripts, W2-5859)

Le 15 septembre, Dupont lui-même exposa cette plainte au président Labouret, de la Société d'agriculture de Soissons. « La crainte de surcharger mon livre de calculs, écrira-t-il alors, dans un siècle et dans un pays où les calculs épouvantent souvent même ceux des lecteurs qu'il est le plus essentiel de persuader, a été cause que je n'ai presque donné partout que des comptes faits ; et que je n'ai point assez détaillé les principes de ces comptes, et la manière de les faire ; c'est le grand défaut de mon livre ; défaut que je corrigerai à une seconde édition, ou du moins dans les mémoires que la Société fera imprimer, si elle me permet d'y insérer les chapitres deux, cinq et six de mon ouvrage, tels que je les éclaircirai, allongerai, corrigerai et refondrai entièrement. Ce défaut a contribué au succès de mon livre comme je l'avais prévu dans ce qu'on appelle le public, mais il a déplu aux têtes profondes et calculatrices, et je dois par conséquent en faire l'amende honorable et la réparation. Ce que je ferai avec d'autant plus de plaisir, qu'il m'a déplu à moi-même plus qu'à personne ; et que je me suis gêné pour ne présenter

Que les grands maîtres qui nous ont instruit et devancé[1], pardonnent si nous revenons ici sur des vérités claires, palpables, triviales peut-être pour eux. C'est pour tout le monde que nous écrivons.

mes calculs qu'en résultats, et par conséquent faire plus mal que si j'en eusse détaillé les données. » (Archives départementales de l'Aisne, série D.)

[1] Il s'agit principalement de François Quesnay et du marquis de Mirabeau. On peut cependant leur ajouter aussi des auteurs comme Boisguilbert, dont Dupont dit quelque part que c'est l'un des premiers économistes qu'il ait lus (*Éphémérides du citoyen*, 1769, t. XI, p. 8), ou le marquis d'Argenson, qui se lia à lui dans sa jeunesse, et qui lui transmit quelques mémoires. (*L'enfance et la jeunesse, etc.*, p. 113.)

DE L'EXPORTATION ET DE L'IMPORTATION DES GRAINS

CHAPITRE PREMIER OU PRÉLIMINAIRE.
Dépenses de la culture, et reprises du laboureur.

Puisque nous devons parler de l'utilité, de la nécessité et de la facilité d'avoir une grande abondance de blé, et une très grande abondance d'argent par le moyen de ce blé, il est convenable de jeter préliminairement un coup d'œil sur la manière dont il nous vient, et sur les conditions nécessaires pour le faire croître et multiplier.

Des personnes très versées dans les détails de l'économie rurale, ont observé, que dans l'établissement d'une ferme de 120 arpents[1] cultivée par une charrue et quatre forts chevaux, il fallait, l'un portant l'autre, faire avant la première récolte une dépense de 10 000 liv.[2] et ensuite recommencer annuellement une dépense d'environ 2 000 liv. [3]

Dix mille livres de fonds qu'il faut d'abord employer sur la terre, deux mille livres que l'on en retire et que l'on y reverse tous les ans, voilà donc le détail des dépenses de la culture ; détail modéré, et qui ne craint pas la contradiction.

Pour que cette culture continue, il faut que le fermier ne mange jamais le fonds de richesses qui en est le moteur ; c'est-à-dire, il faut qu'il ait toujours ses reprises assurées sur la reproduction.

Ce que nous appelions les *reprises* du laboureur est composé de ses avances annuelles, indispensables pour préparer la récolte de l'année suivante ; et des intérêts de ses premiers fonds, indispensables encore pour lui faire une réserve qui puisse parer aux grands accidents, aux grêles, aux inondations, aux gelées, à la nielle, etc., sans le forcer de diminuer ses avances ; ce qui diminuerait la reproduction, et d'accidents en accidents détruirait la culture, si les intérêts ne faisaient pas face dans ces moments imprévus.

Ces intérêts si importants sont évalués à 10 pour 100 : et l'on ne trouvera point que ce soit trop ; si l'on considère les événements terribles auxquels ils sont exposés, si l'on remarque qu'une grande

[1] Nous comptons l'arpent de 100 perches quarrés, et la perche de 22 pieds. * L'arpent de M. de Vauban** se trouve d'environ un cinquième de moins ; et compensation faite de ces deux mesures, nos calculs de produits et ceux de cet auteur reviennent à peu près au même. (Note de Dupont.)

* Correspondant à 51,07 ares. ** *Projet de dîme royale* (1707).

[2] Les avances primitives.

[3] Les avances annuelles.

partie du premier fonds de richesses d'exploitation est dépérissable, se gâte par le service, et demande à être renouvelé ; si l'on pense que ces intérêts sont les conservateurs et la garantie des baux, et que c'est d'eux, en quelque façon, que dépend le salut de la société ; si l'on observe d'ailleurs, que tout travail mérite récompense, et qu'il ne serait ni juste, ni sûr, que celui qui est le plus pénible, et de qui dépendent tous les autres, fût privé de la chose qu'ils prétendent tous.

Dans une ferme telle que celle dont nous parlons (et qui dit une ferme en dit mille, parce que, quant à ce calcul, elles ne diffèrent que du plus au moins), les *reprises* du laboureur seront donc composées

De ses avances annuelles,	2 000 l.
Des intérêts des dépenses qui ont précédé la première récolte	1 000
Total	3 000

De quelque manière que l'on s'arrange, quelle que soit la valeur de la reproduction totale, dès que l'on prétend à en avoir une autre qui lui soit égale, il faut indispensablement que le laboureur commence par se nantir de ses reprises : cela ne souffre point de démonstration ; tout le monde sait qu'il n'y a pas d'effet sans cause, tout le monde sent qu'il ne peut y avoir de récolte sans culture, et de culture sans les dépenses nécessaires pour y subvenir.

Nous avons choisi notre exemple dans le cas le plus avantageux, dans celui où les avances donnent proportionnellement les plus grands produits. C'est encore un fait sur lequel nous ne nous appesantirons point, parce qu'il a été prouvé dans mille endroits, et qu'il est de notoriété publique[1].

Il s'agit à présent de savoir quels seront ces produits, et surtout quel sera le bénéfice net de ces produits ? car voici la grande affaire.

Nous l'examinerons dans le chapitre suivant.

[1] La petite culture qui s'exécute avec des bœufs, paraît exiger de moindres avances ; mais dans le fait elle en emploie de bien plus considérables, parce qu'elle les prend sur la terre même, au détriment de la reproduction et surtout du *produit net*. C'est ce qui nous a engagé à bannir absolument de nos calculs cette espèce de culture ; nous ne voulons qu'instruire les citoyens qui ne sont point accoutumés aux combinaisons rurales, et nous les aurions effrayés.

Quant aux totaux de dépenses ici cités, ils sont faits sur les rapports combinés de plusieurs laboureurs habiles et intelligents ; rien n'y est exagéré. On peut confronter ces calculs avec ceux qui se trouvent dans l'*Encyclopédie* au mot *Fermiers*, et au mot *Grains**, avec ceux de M. Duhamel**, avec ceux de M. Patullo***, et encore avec ceux de la *Philosophie rurale*****, les plus étendus qui aient encore été faits sur les matières économiques. (Note de Dupont.)

* Articles de François Quesnay, en 1756 et 1757.

** *Traité de la conservation des grains* (1754).

*** *Essai sur l'amélioration des terres* (1758).

**** Par le marquis de Mirabeau (1763).

CHAPITRE II.
Du produit net de la culture, et à quoi il tient.

Le *produit net*, disions-nous en finissant le chapitre précédent, c'est la grande affaire. Ceci n'a pas encore besoin de preuve, il est clair que dans toute entreprise qui ne donnerait point de *produit net*, et qui ne rembourserait que les frais, personne ne vivrait sur le bénéfice.

Nous vivons cependant, nous autres *citadins* qui ne contribuons point au travail de la culture, et qui ne sommes pas les gagistes du laboureur : et même il est fort important que nous vivions. Il est encore fort important que l'État ait des défenseurs qui protègent la *propriété* générale, des administrateurs et des juges qui veillent à la conservation des *propriétés* particulières, des ecclésiastiques qui instruisent le peuple, et prêchent la religion et les mœurs.

Or tous ces gens-là, et nous, ne pouvons vivre que sur les produits de la culture ; puisqu'il commence à être généralement reconnu, qu'il n'existe que cette source unique de biens renaissants[1].

Il nous est impossible, comme nous venons de le remarquer, de vivre sur les *reprises* du laboureur, qui constituent ce que l'on appelle les frais ; il faut donc nécessairement qu'il y ait un *produit net*, une

[1] Nous croyons inutile de répéter ici que *l'industrie ne fait que donner la forme aux productions de la terre, qu'elle ne crée rien, que son prix n'est qu'un remboursement de frais de subsistance ; que le commerce n'a aucun produit véritable, qu'il n'est qu'un échangeur, qu'il n'enfante aucun des biens qui prennent de lui la qualité de richesses, qu'il ne fait que les mettre à leur place, en fixer la valeur vénale, et en égaliser la distribution ; que l'argent n'est qu'un signe représentatif, que l'on ne peut en avoir sans l'acheter avec des richesses réelles, que jamais on n'en manquera quand on aura des richesses pour le payer, que sa multiplication qui ne serait pas le fruit d'une augmentation de richesses, ne servirait à rien, qu'il n'est pas possible qu'il y en ait en circulation pour une somme plus grande que celle des richesses avec lesquelles on l'achète*, etc., etc. Ces vérités trop rebattues ne sont ignorées d'aucun lecteur instruit, et les moins habiles comprendront aisément que les produits de la terre, étant les seules choses qui renaissent à de certains périodes, peuvent seuls fournir à des dépenses perpétuelles.

Quand nous disons que *le commerce n'est qu'un échangeur*, etc., il ne s'ensuit pas que nous veuillions l'avilir : bien au contraire. Le commerce, l'industrie, le pécule, sont certainement des choses très essentielles au bien-être de la société ; mais ces choses vont d'elles-mêmes à la suite de l'agriculture quand on ne leur barre pas le chemin. Les esprits faibles et bornés ont vu des opérations brillantes et utiles, ils ont regardé le bras qui faisait ces opérations, et n'ont nullement pensé à la force qui le mouvait : telles ont été les erreurs dont la nation commence à revenir. Nous avons tous crié en chœur *commerce, industrie, argent* ; sans réfléchir que dès que nous aurions des choses commerçables, le commerce viendrait les chercher à moins qu'on ne lui ferme la porte ; que si nous avions beaucoup de denrées à vendre, ceux qui en auraient besoin nous apporteraient beaucoup d'argent pour les acheter ; et que quand nous aurions beaucoup d'argent et beaucoup de richesses, ceux qui seraient bien partagés de l'un et de l'autre se feraient mille besoins de commodité, ce qui exciterait l'industrie, qui fuira toujours des lieux où il n'y aura pas de quoi payer son salaire. (Note de Dupont.)

part dans la reproduction qui ne se doive à personne, et qui sera le patrimoine de la société[1].

Plus cette part sera grande, et plus nous aurons nos aises ; et plus nous pourrons satisfaire nos besoins réels et de fantaisie ; et plus nous entretiendrons d'artistes, de négociants, etc., gens qui vivent sur la dépense d'autrui ; et plus l'État, dont la richesse ne peut être fondée que sur la nôtre et proportionnellement à la nôtre, sera opulent, puissant, heureux.

Voilà bien des choses qui tiennent au *produit net*. Le *produit net* lui-même à quoi tient-il ? Il ne faut pas un long raisonnement pour faire voir qu'il dépend de la valeur de la récolte.

La valeur de cette récolte résulte de la quantité totale de la denrée et du prix de cette denrée.

La quantité de la denrée varie, il est vrai, tous les ans ; mais elle se réduit facilement à une année commune[2], parce que la nature est régulière, même dans ses écarts.

[1] Comme l'agriculture est le seul travail humain auquel le ciel concoure sans cesse, et qui soit une création perpétuelle, tandis que le commerce et l'industrie ne sont qu'une manutention et un revirement de choses déjà créées, les produits de l'agriculture qui par le commerce acquièrent une valeur vénale, sont les seuls qui donnent un bénéfice net et réel ; c'est-à-dire, qui puisse enrichir un homme sans en appauvrir un autre. Dès que la valeur de la récolte a remboursé les dépenses qui l'ont fait naître, et qui sont nécessaires pour la perpétuer, le reste est ce qui constitue le *produit net*, sur lequel seul on peut asseoir un revenu. Ce reste ne coûte rien à personne, puisque tous ceux qu'il a occupé sont payés ; on le doit absolument au terroir, à la providence, à la bienfaisance du Créateur, *à sa pluie qu'il verse et qu'il change en or*. * Ce reste, base de tous les revenus, est le grand lien, le *vinculum sacrum*** de la société ; le propriétaire qui en jouit, le partage entre l'État (et cette partie que l'on nomme tribut, sert à la solde de tous ceux qui sont employés au service public) ; les décimateurs, ce qui comprend tout l'ordre ecclésiastique et les ouvriers qu'il occupe pour son service particulier. Chacun de ces gens-là, et le propriétaire lui-même, ayant deux espèces de besoins, l'un de subsistance alimentaire, l'autre de vêtements, meubles, ustensiles, etc., partage ce qu'il touche du revenu entre ces deux sortes de dépenses ; l'une retourne directement à la terre par les denrées qu'elle paie au cultivateur ; l'autre se verse sur les ouvriers de tous états répandus dans la société ; ces ouvriers, qui tous ont faim, en renvoient une partie sur la terre en achat d'aliments, et le laboureur rend cette partie à la classe ouvrière en achat d'habillements et d'outils. C'est par ces communications réciproques et continuelles que chacun subsiste et fait ses affaires, que l'État se soutient, qu'il a des richesses et des hommes *disponibles* en raison de ses revenus, et qu'un petit nombre d'agriculteurs peut nourrir une grande nation. C'est ainsi que les revenus des particuliers sont le thermomètre de ceux du public, qui ne peuvent qu'en être une part proportionnelle. C'est ainsi qu'ils donnent le jeu à toute la société, qu'ils forment l'objet le plus intéressant pour les regards de l'administration, qu'ils lient ces deux choses à jamais inséparables, le bonheur des peuples et la puissance des rois.

Voyez le *Tableau Économique*, et surtout la *Philosophie Rurale*. (Note de Dupont.)

* C'est le sens de la citation latine qui ouvre le livre.

** Lien sacré.

[2] Année moyenne.

Tout roule donc sur le prix de la denrée, et le prix commun est ce qui détermine le revenu ; c'est-à-dire, la portion de richesses qui se partage entre l'État, les décimateurs, et tous les autres membres de la société qui ne sont point attachés à la glèbe.

On entrevoit déjà confusément que l'augmentation du prix des blés accroîtra tous les revenus. Mais comment et suivant quelle loi cela se fera-t-il ? Voyons, c'est un des plus beaux spectacles que l'on puisse mettre sous les yeux des citoyens.

Lorsque le septier de blé vaut prix commun 12 liv., la *reproduction totale* d'une charrue telle que celle que nous venons de décrire (et l'on se souviendra que cette charrue évaluée sur les apports combinés d'une grande quantité de laboureurs intelligents et de différents lieux, représente ici la proportion de 500 mille charrues, ou de toute la culture en grains du royaume), lorsque le septier de blé, dis-je, vaut 12 liv., la reproduction totale est de 1 272 liv. Le laboureur retire ses *reprises* de 3 000 liv. ; il reste 72 livres pour le *revenu* à partager entre le propriétaire, l'impôt et les décimateurs.

À 13 liv. le septier de blé, la reproduction vaut 3 492 liv. ; le *revenu* ou *produit net* est 492 liv.

À 14 liv. le septier, la reproduction est 3 706 liv. ; le *revenu* 706 liv.

À 15 liv. la reproduction est 3 913 liv. ; le *produit net* 913 liv.

À 16 liv. la reproduction se monte à 4 114 liv. et le *revenu* à 114 liv.

À 17 liv. la reproduction vaut 4 310 liv. ; le *produit net* est de 1 310 liv.

À 18 liv. la reproduction devient 4 500 liv. ; le *revenu* monte à 1 500 liv.

À 19 liv. la reproduction vaut 4 685 liv. ; le *produit net* 1 685 liv.

À 20 liv. la reproduction est 4 865 liv. ; le *revenu* 1 865 liv.

À 21 liv. la reproduction valant 5 040 liv., le *produit net* vaut 2 040 liv.

Cette table est l'expression d'un fait historique. Les faits ne se démontrent point, ils se montrent, et c'est une espèce de raisonnement très difficile à confondre.

Cette table est ici fort importante ; qu'on la regarde et après y avoir fait attention, qu'on la regarde encore ; car pour ceux qui l'auront bien vue, tout est dit sur la liberté du commerce des grains. [1]

Cependant comme la vérité est bonne à répéter ; comme on ne saurait trop l'éclaircir et la présenter sous trop de faces ; comme la

[1] L'ambition des physiocrates partisans de la théorie du produit net était de démontrer presque mathématiquement la valeur de leur défense de la liberté et de la propriété.

nation n'est pas encore entièrement revenue des préjugés qui l'ont offusquée depuis cent ans[1] ; nous entrerons dans un plus grand détail. Mais avant de m'y livrer, on me permettra deux observations de conséquence[2].

[1] À partir de 1660 et l'avènement de Colbert. Dans ses écrits, Boisguilbert signalait aussi le dépérissement de la culture et l'égarement des esprits depuis cette même date funeste.

[2] Mes préliminaires paraissent longs peut-être, à ceux d'entre mes lecteurs qui sont plus empressés de savoir ma conclusion que d'en faire une. J'en suis fâché, mais il m'importe d'être toujours entendu d'eux ; d'ailleurs ce petit ouvrage fait pour la vérité, doit être inébranlable comme elle, et je ne veux pas qu'il ressemble à une pyramide renversée. (Note de Dupont.)

CHAPITRE III.
Observations sur la table précédente. Aperçu de l'état actuel de notre culture.

Il est important de remarquer que la table précédente n'a pas été construite sur le rapport naturel de la culture. Si l'on n'avait suivi que ce rapport, la table aurait présenté un résultat beaucoup plus satisfaisant ; à 15 liv. le septier de blé le *produit net* eût été 1 200 liv., et à 18 liv. notre charrue aurait donné un revenu de 2 000 liv. Mais…….. …… ……. ……[1] Une seconde observation, non moins essentielle à faire, est que, quand nous parlons du blé à 15, à 18, à 21 liv. le septier, il ne s'agit pas d'un prix passager, ni même du prix commun du marché ; mais du prix commun du laboureur, de celui auquel le vendeur de la première main débite ses grains.

[1] Pour comprendre ceci, qui paraît abstrait, il faut se représenter qu'il n'y a que trois classes d'hommes dans la société. La première est la *classe productive*, composée des cultivateurs, et de leurs agents indispensables ; la seconde est la *classe des propriétaires* du revenu ou *produit net* de la culture, qui comprend les possesseurs des fonds de terre, l'État et les décimateurs ; la troisième est la *classe* dépendante, industrieuse et *stérile*, qui renferme tous les gagistes de la société, à quelque titre que ce soit. La première et la dernière de ces trois classes sont de droit et de fait, franches et immunes de toutes les dépenses qui ne servent pas directement à leur consommation et à leur travail. La dernière, parce qu'elle ne subsiste elle-même que sur la dépense des autres, et que donner et reprendre ne vaut. La première, parce qu'elle est la dépositaire des richesses d'exploitation, seule machine avec laquelle on fabrique les richesses ; que si l'on gênait la machine, on arrêterait l'effet ; et pour amasser du pécule qui fuit, on anéantirait des richesses qui ne reviennent plus …… ..…… …… Un boisseau de semence produit communément six boisseaux. Si un accident quelconque détruisait, gâtait ou enlevait ce boisseau de semence au laboureur, il est clair que ce serait six boisseaux de perdus pour l'année suivante.

Pour faire tout sentir sur ces objets importants, il faudrait un volume, et je n'ai qu'une note. Ceux qui voudront en prendre une connaissance plus étendue, peuvent consulter le *Tableau économique* imprimé à la fin de *l'Ami des hommes**, et plus encore la *Philosophie rurale*, livre très nouveau, mais qui sera quelque jour gravé en lettres de lumière dans le cabinet de tous les princes sages, et dans les archives de l'humanité.

De quelque conséquence que fussent les morceaux qui remplissaient les lacunes que l'on voit ici dans le texte et dans la note, l'auteur les a retranchés à l'impression ; mais en les supprimant, il serait bien fâché de les désavouer : ces morceaux existent en entier dans les mémoires non publics de la Société royale d'agriculture de Soissons. ** (Note de Dupont.)

* Par le marquis de Mirabeau (1756), et dans le 8[e] volume de l'édition de 1758.

** Le mémoire complet de Dupont n'a pas été retrouvé dans les archives départementales de l'Aisne, où sont conservées les pièces issues de la Société royale d'agriculture de Soissons.

Quand le commerce est libre, ce prix diffère très peu de celui du marché, parce que la concurrence des *blâtiers*[1] acheteurs, assurés du débit, surtout lorsqu'ils se dépêchent (vu que la récolte manque toujours quelque part), les engage à enchérir l'un sur l'autre, et à se borner au plus petit bénéfice possible ; et encore parce que les pays qui regorgent, versant tout leur superflu sur les cantons indigents, entretiennent par là une uniformité de prix qui empêche la denrée de s'avilir nulle part, et de monter à une cherté excessive en aucun lieu.

Mais quand une nation s'isole et ne veut commercer qu'avec elle-même, elle se condamne alors à subir toutes les inégalités de ses récoltes, et même à les outrer dans le prix de ses grains. Lorsque l'année est abondante et que la récolte surpasse de beaucoup la consommation habituelle, un petit nombre de marchands régnicoles[2] craint de se charger de magasins qui peuvent être d'un long débit, et sont à coup sûr d'un dispendieux entretien : le laboureur, plus pressé de vendre qu'ils ne le sont d'acheter, baisse le prix de sa denrée au-dessous de toute proportion et jusqu'à ce qu'il ait trouvé des acquéreurs. Si au contraire la récolte n'est pas suffisante pour la consommation de l'année, la terreur se répand dans tous les esprits, ceux qui se trouvent un peu d'argent se hâtent à la fois de faire leur provision ; les vendeurs de grain, moins pressés alors que les acheteurs, profitent de la circonstance et se tiennent haut ; quelques-uns même (à ce qu'on dit, car le fait est douteux) ferment leurs greniers pour augmenter la cherté ; le bas peuple crie, souffre, pille, et le blé devient à un prix exorbitant.

Il résulte de là que le laboureur ayant dans ces moments de folie vendu un petit nombre de septiers fort cher, et dans les années d'abondance et de *stagnation* un grand nombre à très bon marché, a débité le total de ses grains à un prix commun, beaucoup plus bas que celui de l'acheteur consommateur, qui a mangé tous les ans un nombre égal de septiers, tantôt chers et tantôt à bon marché.

Un coup d'œil sur un calcul déjà connu fera sentir la chose mieux qu'un long raisonnement[3].

[1] Marchands de grains.

[2] Nationaux.

[3] Ce calcul est tiré originairement de l'*Encyclopédie* au mot *Grains* ; on le trouve encore dans l'*Essai sur l'amélioration des terres,* de M. Patullo, et dans les *Observations sur la liberté du commerce des grains**. Nous avons été forcés de diminuer les données dont se sont servis ces auteurs ; ces données vraisemblablement étaient autrefois exactes, et d'après le fait ; mais il est certain qu'aujourd'hui elles seraient extrêmement exagérées. Tout le monde sait combien il s'en faut que le prix commun des marchés de la nation soit depuis longtemps dix-sept livres huit sols, pour le septier de blé.

Quoique nous soyons dans nos données beaucoup plus près de la vérité, nous savons bien que les juges sévères peuvent encore nous accuser d'avoir tablé fort au-dessus du

État des prix du blé en France, l'exportation étant défendue.

ANNÉES	SEPTIERS par arpent.	PRIX du septier.	TOTAL par arpent.	FRAIS, tailles et fermages par arpent chaque année.
Abondantes	7 sept.	9 l. s.	63 l. s.	66 liv.
Bonnes	6	10 15	64 10	66
Médiocres	5	13 5	66 5	66
Faibles	4	17	68	66
Mauvaises	3	25	75	66
TOTAL	25 sept.	75 liv.	336 l. 15s.	330 liv.

Prix commun fondamental.

330 liv. de dépenses divisées à 25 septiers, donnent 13 liv. 4 s. qui est le prix commun que chaque septier coûte au laboureur.

Prix commun de l'acheteur.

Un homme consomme trois septiers de blé par an, c'est 15 septiers en cinq ans, qui lui coûtent 225 liv. en trois fois 75 comme ci-dessus total de cinq septiers.

225 liv. divisées à 15 septiers donnent 15 liv. pour le *prix commun de l'acheteur*.

Prix commun du vendeur.

336 liv. 15 s. produit total de cinq années, divisées par 25 septiers, donnent 13 liv. 9 s. 4 den. pour le *prix commun du vendeur*, qui ne passe que de cinq sols quatre deniers le *prix fondamental* [1] et est d'une livre dix sols huit deniers moindre que celui de l'acheteur.

fait actuel. Mais nous espérons quelque chose des effets de la liberté intérieure que l'humanité du roi vient d'accorder aux besoins de ses sujets. ** (Note de Dupont.)

* Par Claude Humbert Piarron de Chamousset (1759).

** La déclaration du 25 mai 1763.

[1] Le *prix commun du vendeur* doit nécessairement être plus haut de quelque chose que le *prix commun fondamental*, parce que c'est le laboureur qui en passant son bail statue le *prix fondamental* : il le statue d'après le calcul qu'il a fait de ses dépenses ; et comme il est juge souverain en cette partie, et qu'il ne veut pas se trouver à court, il doit naturellement se laisser un peu de marge. Cette marge qui fait l'aisance de la culture, et la subsistance du pauvre paysan qui vit autour des grandes fermes, constitue la différence qui se trouve entre ces deux prix ; différence cependant qui ne peut être considérable, parce que la concurrence des fermiers y mettrait bon ordre. (Note de Dupont.)

Si l'on réduisait toujours les disputes en faits, et les faits en tableaux, on abrégerait beaucoup de contestations.

Il est, par exemple, une vérité, vérité triste, qui devient sensible à la seule inspection de celui-ci, c'est que par le défaut de liberté extérieure et générale du débit de ses denrées, le laboureur est absolument en perte dans les années abondantes, et qu'une récolte considérable qui paraît à la raison, au bon sens, à l'humanité, à la religion, devoir être regardée comme un bienfait du ciel, est un fléau terrible pour l'agriculteur qui l'a fait naître[1] ; et que si l'on était souvent sujet à ce fléau singulier, il faudrait indispensablement baisser le prix des baux, et par conséquent diminuer les impositions, etc., etc., etc.

Il est clair encore par ce même état, que (quand l'exportation et l'importation des grains ne sont pas libres) si le blé vaut communément 15 l. pour les consommateurs, il n'est vendu qu'environ 13 1. 10 s. par les laboureurs ; c'est-à-dire, qu'il ne doit entrer que pour la valeur de 13 liv. 10 s. dans la table du chapitre précédent, car ce sont les laboureurs qui payent les revenus, et qui en déterminent la somme ; jamais on ne leur fera passer bail que de leur consentement, et ils ne consentiraient point à leur perte ; comme nous l'avons déjà dit, ils sont maîtres et législateurs en matière de calculs ruraux.

Or, selon les règles de la table du chapitre précédent, lorsque le prix commun du blé est à 13 liv. 10 s. le septier de Paris pesant 240 l., la *reproduction totale* de notre charrue vaut 3 600 liv. et le *produit net* est 600 l. La dîme qui prend ordinairement le douzième du produit total, enlève 300 liv. Il reste pour le propriétaire et l'impôt 300 livres.

Maintenant que voici notre situation présente statuée (et les connaisseurs ne m'accuseront pas de l'avoir statuée en laid), voyons quel changement y apporterait la liberté générale, absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains.

[1] M. Dupin rapporte dans un mémoire sur la liberté du commerce des blés*, qu'il s'est trouvé chez un grand seigneur dans le moment où celui-ci recevait d'un de ses hommes d'affaires en province, une lettre conçue en ces termes : *De mémoire d'homme il n'y a eu une année aussi abondante dans ce pays-ci, les granges ne sont pas assez grandes, et le paysan ne sait où mettre sa récolte. Ainsi les affaires de vos fermiers seront très mauvaises, et il ne faut pas vous attendre à toucher un sol d'eux celle année*. (Note de Dupont.)

* Claude Dupin, *Mémoire sur les blés* ; *Œconomiques*, 1745, p. 229.

CHAPITRE IV.
Effet du commerce ; quel sera le prix que la liberté absolue donnera en France au septier de blé.

Le commerce est l'art de se procurer son nécessaire par le moyen de son superflu[1] ; c'est une convention fraternelle à l'avantage de tous les contractants[2], moyennant laquelle ils s'engagent à compenser mutuellement la différence de leurs nécessités par celle de leurs richesses. Il établit une sorte de communauté de biens entre les nations qui le permettent et le favorisent (c'est-à-dire, qui le laissent libre), communauté dont l'indispensable effet est de porter les marchandises dans tous les lieux où se trouve le besoin qui en assure le débit.

De cette communauté il résulte un *prix commun* à tous les peuples qui en jouissent ; c'est-à-dire, que chaque peuple est obligé de vendre au même prix que les autres, ou de se passer d'acheteurs, et d'ache-

[1] L'être éternel qui voulait que les hommes de tous les pays se regardassent en frères, s'est plu à les unir par la chaîne impérieuse des besoins ; il a disposé notre demeure de manière que les liens d'une dépendance mutuelle nous forcent à respecter et à chérir nos semblables, et nous apprennent que nous ne pouvons nuire à personne qu'à notre propre détriment.

Les biens *usuels* répandus inégalement, et en quelque façon *par classes* sur la surface de la terre, donnent partout du superflu, et ne complètent le nécessaire nulle part. De là est né le commerce, aussi ancien que la société, et qui seul a pu l'agrandir : le commerce qui rendant le superflu *disponible*, a donné l'être à la richesse, mère de la population.

Le possesseur des grains a senti que du surabondant de sa récolte, il pouvait faire part à son voisin vigneron, lequel en revanche lui ferait aussi part de son vin. Dès ce moment, à proprement parler, il n'a plus existé de superflu, car le cultivateur, de quelque genre que ce soit, s'est aperçu dès lors que le superflu de son espèce de culture, n'était autre chose que la faculté de se procurer son nécessaire sur les produits des autres cultures auxquelles il ne s'était point adonné : le laboureur a vu que tous les grains qu'il ne pouvait consommer, étaient en effet du vin, des habits et de l'argent.

Mais sans les échanges et le commerce, toutes les choses qui y sont sujette auraient été superflues, ou plutôt n'auraient pas existé, ce qui eût produit la misère universelle, et eût suffi pour empêcher la formation de la société. (Note de Dupont.)

[2] Rien de plus frivole que les spéculations de quelques savants, et d'un beaucoup plus grand nombre de politiques sur le commerce ; que ces questions tant rebattues, souvent par de trop grands hommes : *la balance de ce commerce est-elle ou non à notre avantage ? Ce commerce nous enchaîne-t-il nos voisins, on nous soumet-il à eux ? Payons-nous un tribut aux autres peuples, ou recevons-nous le leur ?* Le commerce n'enchaîne personne exclusivement, les deux parties sont liées l'une à l'autre par le besoin réciproque et de vendre et d'acheter ; il ne saurait être un tribut, parce que la quotité de l'échange se fixe toujours sur la masse du superflu de la nation qui en a le moins ; il ne faut pas craindre qu'elle mette jamais son nécessaire en jeu ; le nécessaire est une chose sacrée que les hommes ne s'arrachent point à eux-mêmes ; le commerce ne peut être au désavantage de qui que ce soit ; comme il n'a de pouvoir que sur le superflu, sa vertu principale est de donner de la valeur aux choses qui n'en ont point : tous les peuples achètent ce qui leur convient, et payent avec ce dont ils n'ont que faire ; la balance est donc avantageuse pour tout le monde. (Note de Dupont.)

ter aussi au même prix que les autres, sous peine de ne trouver personne qui lui vende. Principalement lorsqu'il s'agit d'une denrée, comme le grain qui croît et est cultivé dans tous les pays ; ce *prix commun* entre les peuples est un prix uniforme (c'est-à-dire sujet à peu de variations, aux plus petites variations possibles), parce que l'abondance se promenant tantôt dans un lieu, et tantôt dans un autre, pour une région aussi étendue que l'Europe, la masse totale des grains est toujours à peu près la même ; et toute la différence consiste en ce que celui qui vend aujourd'hui, achètera demain ; uniforme encore, parce qu'une liberté irrévocable, enhardissant tout le monde à faire des magasins, prépare partout de copieuses ressources pour les années de disette ; de sorte que le *prix commun du marché général* égalise non seulement le sort des pays plus ou moins favorisés de la nature dans la même année, mais aussi celui des bonnes et des mauvaises récoltes dans des années différentes.

En voici assez pour faire sentir qu'un peuple, que quelque peuple que ce soit, trouvera toujours beaucoup de bénéfice à entrer dans la *confédération négociante*, et à accéder au *prix commun du marché général* ; plutôt que de vouloir faire *corps à part*, avoir ses denrées à un prix à lui particulier, et s'obstiner à ne laisser à personne la jouissance, en commun et pour son argent, des avantages qu'il croit tenir de la nature : avantages qui cessent d'en être dès que l'on prétend empêcher les autres d'en profiter[1]. Mais ceci ne parle qu'au raisonnement et à la réflexion ; parlons aux yeux.

[1] La grande et grossière erreur de la politique humaine, tant de celle des États que de celle des particuliers, a été la manie de se cantonner, de ne voir que soi, de prétendre subsister exclusivement et aux dépens des autres ; mais par une juste punition du ciel, chacun s'est enlacé dans le nœud qu'il préparait a son voisin.

Dans l'intérieur de la société, le manufacturier et le rentier ont désiré que le pain soit à bas prix, l'un pour faire de plus gros gains, l'autre pour vivre avec plus d'aisance ; ils ne se sont nullement embarrassés de l'état du laboureur et de celui des revenus publics ; mais ils n'ont pas pris garde que la conséquence de leurs judicieuses combinaisons empêcherait l'argent d'arriver jusqu'à la poche de celui qui doit acheter la marchandise, et détruirait le fonds sur lequel est hypothéquée la créance.

À l'extérieur, les nations ont voulu faire un commerce exclusif, vendre de tout et n'acheter de rien, sans s'inquiéter si cela était possible ; faire tout croître, tout manufacturer chez elles, sans songer que *non omnis fert omnia tellus**, que si la providence avait destiné tous les pays au même rapport, elle leur aurait donné le même climat et les mêmes positions ; sans examiner s'il n'y aurait pas plus d'avantage à acheter à l'étranger de certaines choses, et à lui fournir par là les moyens de faire emplette des denrées sur lesquelles on peut avoir le plus grand *produit net*, et que la nature a destiné au *peuple vendeur*, par le soin qu'elle prend de contribuer chez lui à la *reproduction* : les mêmes peuples ont voulu être à la fois les fournisseurs et les commissionnaires universels, sans réfléchir que ces deux emplois étaient incompatibles, vu que les *peuples fournisseurs ou vendeurs* de la première main, doivent faire une forte consommation, qui entretienne chez eux la valeur vénale de la denrée ; tandis que les nations commissionnaires ou

Quel sera ce *prix commun du marché général*, qui doit servir de base à nos calculs ?

L'expérience a fait voir qu'avant l'invention du système prohibitif, le septier de blé se donnait communément pour le tiers du marc d'argent, ou environ dix-huit livres de notre monnaie actuelle[1]. Les

revendeuses sont obligées, dans la crainte de renchérir la marchandise, de resserrer leurs dépenses, qui chez elles sont totalement en frais, au lieu que chez les autres elles sont toutes en richesses, filles et mères des revenus. Chaque corps politique s'est revêtu d'une triple cuirasse ; ils ont bien fait pis, les peuples les plus sages se sont fait des guerres sanglantes pour des prétentions insensées et ruineuses ; aucun n'a voulu voir qu'une guerre de commerce n'était jamais qu'une barbare extravagance qui va directement contre son objet ; que l'on ne pouvait attaquer le commerce de ses voisins, sans diminuer le sien propre ; et que s'opposer aux ventes de son ennemi, c'était borner ses achats, c'était lui enlever le moyen de payer les choses que l'on serait bien aise de lui vendre, que l'on a un besoin indispensable de lui vendre.

Chacun connaît la fable des *membres et de l'estomac***, cette belle fable prise dans toute l'étendue, et je dirais volontiers dans toute la majesté de son sens, cette belle fable est l'histoire universelle. Tous les peuples sont les membres d'un corps immense qu'on appelle le genre humain ; et malheur à celui qui jaloux de l'embonpoint de son camarade, osera, je ne dis pas le frapper (ce serait un crime horrible et contre nature), mais lui refuser le secours de ses services, car il en pâtira le premier. (Note de Dupont.)

* « Toute terre ne porte pas toutes choses. » (Virgile, *Bucoliques*, IV, 39.)

** La Fontaine, *Fables*, III, 2.

[1] En toute matière de prix il faut partir d'un principe clair et sensible, c'est que l'argent monnayé n'étant point richesse, mais le *signe représentatif commun* de tout ce qui est richesse, la masse totale de la monnaie représente toujours la masse totale des richesses qui sont en circulation. De telle sorte que la totalité du pécule équivalant exactement celle des richesses, la cent-millième partie d'une des deux masses répond toujours à la cent-millième partie de l'autre ; excepté dans de petites circonstances particulières et de courte durée, les prix suivent sans cesse cette loi qui tient à l'équilibre universel des choses, et les variations qu'ils éprouvent en sont l'effet ; un coup d'œil rapide sur l'histoire en sera la preuve.

Nos pères (je veux dire les anciens habitants de l'Europe), établis sur les dépouilles de cette Rome qui depuis mille ans accumulait celles de l'univers, étaient beaucoup plus riches en pécule qu'on ne le pense communément dans ce siècle où tant d'hommes lisent, et où si peu savent lire. Il en existait cependant une moindre somme qu'aujourd'hui, mais aussi il existait moins de richesses réelles. L'Angleterre tyrannisée par des rois despotiques, ou déchirées par les guerres civiles, n'était rien ; l'Allemagne était à moitié couverte de bois ; le nord, retraite de quelques barbares, dont les fréquentes émigrations prouvent la misère et non pas le nombre, n'existait pas quant au commerce ; la France, l'Espagne, et l'Italie, seules contrées alors opulentes et bien cultivées, l'étaient en effet plus qu'elles ne le sont actuellement : mais il est toujours de fait que s'il y avait une moindre masse d'argent, il y avait aussi moins de richesses et de consommateurs dans la totalité de l'Europe.

Dans cet état de choses qui s'est soutenu depuis Charlemagne jusqu'à Louis le Jeune, la proportion des richesses au pécule était telle qu'un septier de blé valait le tiers du marc d'argent. La fureur des croisades qui se répandit alors, ayant enlevé des sommes immenses qui allaient se perdre dans la Palestine ou en chemin, diminua réellement la masse du pécule, et le pécule haussa de valeur relative ; le septier de blé ne valut plus que la cinquième, la sixième, et enfin la huitième partie du marc d'argent. La destruction de l'empire grec qui enleva une nation commerçante, dont le pécule très considérable entrait par conséquent dans la communauté de biens que le négoce établissait entre

Anglais vendent présentement le leur à peu près 22 liv. dans les marchés de l'Europe, il est incontestable que notre concurrence fera baisser ce prix ; mais d'excellentes raisons trop longues à détailler ici, prouvent qu'il n'est pas possible qu'il tombe au-dessous de 18 l. c'est-à-dire, que les variations iront au plus de 16 à 20 liv. comme en Angleterre, elles vont actuellement de 20 à 24 livres[1].

Voyons par un tableau résumé dans le goût de celui du chapitre précédent, quel sera l'effet de cette variation.

État du prix qu'aurait le blé en France, conformément aux effets que produit l'exportation en Angleterre.

ANNÉES	SEPTIER par arpent	PRIX du septier.	TOTAL par arpent.
Abondantes	7	16 liv.	112 liv.
Bonnes	6	17	102
Médiocres	5	18	90
Faibles	4	19	76
Mauvaises	3	20	60
TOTAL	25	90	440 liv.

les peuples de l'Europe, renchérit encore l'argent au point que sous le règne de Louis XI, et même dès la fin de celui de Charles VII, le septier de blé ne valait plus qu'un quinzième du marc. Sous François I^er^, la découverte de l'Amérique apporta tout à coup une forte quantité de pécule ; on le vit rapidement baisser de valeur relative, et le blé remonter par conséquent ; la proportion de ce règne fut année commune d'un septier de blé pour la cinquième partie d'un marc d'argent. Sous Henri II enfin le pécule augmenta tellement, qu'il reprit avec les denrées la même proportion qu'il avait sous Charlemagne et ses successeurs, d'un septier de blé pour le tiers du marc d'argent : proportion qui s'est conservée depuis.

Mais pourquoi, dira-t-on, cette proportion s'est-elle soutenue, tandis que les transports d'Amérique ont sans cesse augmenté la masse du pécule ? Pourquoi ? Je l'ai dit plus haut, parce que les richesses et les consommateurs ont multiplié ; non pas en France, en Espagne et en Italie, ou tout prouve le contraire, mais dans l'Angleterre qui s'est enrichie, policée et peuplée, dans l'Allemagne qui a vu des moissons où elle voyait des forêts, dans la Suède et le Danemark qui se sont civilisés et défrichés, dans la Russie qui est sortie du néant. Depuis que ces États se sont formés, d'autres raisons ont contribué à entretenir la même proportion ; d'un côté la maladie des porcelaines, des mousselines et des toiles peintes, les compagnies qui se sont formées pour aller verser aux Indes l'argent que l'Amérique envoie chez nous ; de l'autre les colonies agricoles de l'Angleterre, qui faisant chaque jour des progrès, créent des richesses qui se reversent en Europe par la métropole, et contrebalancent les mines du Pérou. (Note de Dupont.)

[1] Il est à remarquer que l'accroissement de la population, de la consommation et des richesses (qui marchent toujours d'un pas égal à la suite de la liberté du commerce) pourra faire remonter assez rapidement le *prix commun du marché général* au taux où il est aujourd'hui, et l'on sent quel prodigieux effet cette observation ferait dans notre calcul, mais nous ne parlons que du moment présent. Il faut laisser quelques combinaisons flatteuses à faire pour ceux qui viendront après nous. (Note de Dupont.)

Prix commun de l'acheteur.

3 septiers de blé par an, c'est 15 septiers en cinq ans, qui coûteraient 3 fois 90 liv. ou 270 l. qui divisées par 15 donneraient 18 l. pour le prix de chaque septier.

Prix commun du vendeur.

440 liv. produit total de 5 années, divisées par 25 septiers, donneraient 17 l. 12 s. pour septier ; ainsi le *prix commun du vendeur* ne serait que de 8 s. moindre que celui de l'acheteur.

Le prix commun fondamental hausserait jusqu'à la petite marge de quelques sols de moins que le *prix commun du vendeur* ; c'est-à-dire que le prix des baux et l'impôt territorial augmenteraient proportionnellement à l'accroissement du *produit net*, et le *produit net* alors (comme on le voit par la table du chapitre 2) serait de 1 425 liv., qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Oh ! certainement à présent tout est dit : et je bornerais ici cet ouvrage, si je ne savais que les hommes jettent toujours un regard de complaisance sur l'inventaire de leurs richesses.

CHAPITRE V.
De l'accroissement de l'agriculture et des revenus, fruit de la liberté absolue du commerce des grains.

Il est clair que si la liberté absolue et irrévocable de l'exportation et de l'importation des grains, qui établira chez nous le *prix commun* et peu variable du *marché général*, porte à 1 425 livres le *produit net* d'une charrue, évalué à présent à 600 livres, cet effet répandu proportionnellement sur toutes les charrues du royaume qui donnent un *produit net* d'environ 164 millions, sur lequel le revenu du roi ne pourrait être que de 47 millions au plus[1] ; cet effet, dis-je (sans accroissement et sans amélioration aucune de culture), ferait monter le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500 mille livres, et par conséquent la quote-part de l'État deviendrait d'elle-même cent onze millions de revenu sur les grains seulement. Cela vaut déjà bien la peine qu'on y pense : mais ceux qui borneraient là leurs idées seraient exorbitamment loin de la vérité. Cet immense accroissement de *produit net* multipliera partout des améliorations, des augmentations, des créations de culture, qui donneront aussi de nouveaux revenus dont la racine (c'est-à-dire, les richesses mères et productives), n'existe pas même aujourd'hui. Cela est simple et facile à concevoir, il ne faut encore que regarder pour s'en convaincre. L'instant qui, donnant la liberté au commerce, accroîtra la *valeur vénale* des grains, en assurera l'uniformité, et répondra par conséquent de l'augmentation de tous les revenus, ne dissoudra cependant aucun des engagements déjà contractés, et ne rompra point les conventions faites en raison de l'état actuel des choses : les baux subsistants ne souffriront nul changement jusqu'à leur échéance. Ces baux sont faits pour neuf ans : or comme il en expire et s'en renouvelle à peu près un nombre égal tous les ans, il résulte de là que les propriétaires et l'impôt ne participeront dans la première année de liberté qu'à la neuvième partie de l'augmentation des revenus, le reste de cette augmentation demeurera entre les mains des cultivateurs qui en accroîtront leurs avances, et l'employant en dépenses productives, multiplieront leurs entreprises, ou amélioreront leur culture ; ce qui donnera de toutes parts des additions de *produits nets*, qui grossiront

[1] Il s'en faut beaucoup que le revenu royal monte à cette somme ; cela serait, si la dîme était proportionnelle au revenu, ainsi qu'il est de l'essence de toute imposition non destructive : mais la dîme se levant sur la reproduction totale, devient une imposition irrégulière qui, l'un portant l'autre (vu le prix où sont aujourd'hui les blés en France), enlève le tiers du *produit net* au détriment du revenu royal et de celui des propriétaires ; ce qui réduit l'impôt territorial sur les grains à trente-huit millions seulement. (Note de Dupont.)

sans cesse la masse des richesses de la nation et de l'État. À la seconde année, les deux neuvièmes de l'augmentation des revenus seront passés entre les mains des propriétaires[1], et contribuables à l'impôt ; les sept autres neuvièmes tourneront encore au profit de la culture. Dans la troisième année, le tiers ou les trois neuvièmes de l'accroît sera revenu aux propriétaires ; et les six neuvièmes restants consacrés de nouveau à la multiplication des richesses. Et ainsi jusqu'à la neuvième année, où tous les baux étant renouvelés, la culture ne recevra plus d'augmentation que par l'accroissement des dépenses et de la consommation.

Ces vérités claires, mais vagues et indéterminées ici, se soumettent à l'évaluation la plus stricte, et à la démonstration la plus scrupuleuse, comme on le verra par le tableau ci-joint ; car il est bon de voir, cela épargne au lecteur une tension d'esprit fatigante, et à l'auteur de longs raisonnements toujours inutiles quand ils ne portent pas sur des faits.

Tout est de fait dans le calcul que nous allons placer ici ; nous savons par la table ci-dessus, (chap. 2), table fondée sur les évaluations des laboureurs, seuls juges-experts en cette partie ; nous savons, dis-je, quels sont les *produits nets*, et les *reprises* ou frais de la culture, suivant les différents prix du septier de blé ; nous savons par ces mêmes évaluations quelle est la proportion des avances primitives aux avances annuelles ; nous savons encore, de science certaine, que tous les baux existants seront expirés d'ici à neuf années ; nous savons que ceux qui se recontracteront à mesure, le seront selon les circonstances actuelles alors, et que la concurrence des fermiers assurera la rentrée de l'accroît du *produit net* aux propriétaires et à l'impôt. Nous avons donc tous les éléments nécessaires pour faire ce calcul ; et dans la seule chose qui peut avoir l'air d'une conjecture, nous avons soin de nous tenir si fort au-dessous de la vraisemblance, que nous ne craignons nullement d'être taxés d'exagération.

Nous supposons donc, que dans la première année de liberté, le *prix commun du vendeur* de nos grains n'aura encore reçu qu'environ la moitié de l'accroissement qu'un commerce bien établi lui assurera dans la suite, et qu'il faudra six ans pour l'amener par une progression géométrique, au véritable *prix du marché général*. On conçoit que si cette supposition n'est pas sans fondement, du moins elle est peu ménagée. Bien des gens trouveront sans doute difficile à croire

[1] Je crois inutile d'avertir les lecteurs sensés, que quand je dis les propriétaires, il ne s'agit ni de tel, ni de tel, mais de la totalité des propriétaires de la nation. (Note de Dupont.)

qu'entrant en concurrence avec des peuples accoutumés à vendre leurs blés 21 et 22 livres le septier dans les marchés de l'Europe, nous ne puissions obtenir des nôtres que 15 livres 14 sols ; mais il faut s'imaginer que nos concurrents ont leurs correspondances établies, tandis qu'il faudra former les nôtres, et que nos marchands, peu accoutumés à la manœuvre de ce commerce, perdront dans les commencements une partie du prix de la denrée en faux frais. D'ailleurs, en tout j'aime à calculer bas et à mon désavantage, cela évite le désagrément de reculer ; sans compter que dans la matière dont il s'agit, la force des choses et de la vérité parle assez haut, et le profit d'un commerce libre est assez grand, pour que 20, 30, 40 millions de plus ou de moins sur la totalité des revenus du royaume, deviennent un objet de nulle considération.

Que nos lecteurs regardent donc le tableau qui termine ce chapitre, et qui exprime la marche de l'accroissement des revenus et de la culture, pendant les neuf années nécessaires pour le renouvellement entier des baux.

Ce tableau a été fait avec la plus grande attention ; que les calculateurs l'épluchent, le pèsent et le jugent, c'est leur droit ; mais que ceux qui ne savent ou ne veulent point compter, ne s'avisent pas de nous contredire.

Tableau de l'effet de la liberté du commerce extérieur des grains, par rapport à l'accroissement de l'agriculture et du revenu, pendant le temps nécessaire pour renouveler tous les baux ; en supposant que la liberté ne produise dans l'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère, et qu'il faille six ans pour établir en France ce commerce dans tous ses avantages, et encore en supposant que la culture aie toujours à supporter le contrecoup des charges indirectes qui retombent au double sur le revenu.

	PRIX du septier	REPRISES du laboureur sur chaque septier.	REPRODUCTION totale.	PRODUIT NET.	AVANCES primitives. *Qui augmentent chaque jour par l'accroît des richesses productives, mentionné en l'autre part*	AVANCES annuelles.	RAPPORT du produit net aux avances annuelles.	ACCROÎT TOTAL du produit net.
État actuel.	*liv. sol.* 13 10	*liv. sol. den.* 11 5	3 600	*liv.* 600	*liv.* 10 000	*liv.* 2 000	30%	…
1ère Année de liberté.	15 14	11 12 4	4 054	1 054	10 000	2 000	$52\frac{28}{40}$%	454 liv
2e Année.	16 15	11 15 10	4 402	1 281	10 323	2 081	$63\frac{3}{40}$%	681
3e Année.	17 5	11 17 6	4 961	1 484	10 706	2 187	$67\frac{34}{40}$%	884
4e Année.	17 9	11 18 2	5 265	1 608	11 217	2 304	$69\frac{32}{40}$%	1 008
5e Année.	17 11	11 18 6	5 532	1 708	11 665	2 416	$70\frac{30}{40}$%	1 108
6e Année.	17 12	11 18 8	5 763	1 791	12 059	2 515	$71\frac{9}{40}$%	1 191
7e Année.	Idem.	Idem.	5 938	1 847	12 377	2 594	Idem.	1 247
8e Année.	Idem.	Idem.	6 061	1 887	12 599	2 650	Idem.	1 287
9e Année.	Idem.	Idem.	6 124	1 907	12 713	2 678	Idem.	1 307

	ACCROÎT total du produit net.	*Qui se partage entre*	L'ACCROÎT du revenu des propriétaires, du roi et des décimateurs.	L'ACCROÎT des avances primitives	ET L'ACCROÎT des avances annuelles.	PRODUIT NET nouveau causé par l'accroît des avances productives, selon le rapport où la culture est dans l'année.	REVENU à partager entre les propriétaires, le roi et les décimateurs.
État actuel.	…	…	…	…	…	…	*liv. sol.* 600 0
1ère Année de liberté.	454liv		50liv. 8sol	322liv. 18sol	80liv. 14sol	…	650 8
2e Année.	681		151 6	423 12	106 2	19liv. 7sol	751 6
3e Année.	884	*qui se partagent entre*	294 13	471 8	117 19	126 15	894 13
4e Année.	1 008		448 0	448 0	112 0	212 14	1 048 0
5e Année.	1 108		615 10	394 0	98 10	293 17	1 215 10
6e Année.	1 191		794 0	317 12	79 8	366 19	1 394 0
7e Année.	1 247		969 17	221 12	55 11	423 10	1 569 17
8e Année.	1 287		1 144 0	114 8	28 12	463 1	1 744 0
9e Année.	1 307		1 307 0	0 0	0 0	483 8	1 907 0

NOTA

I°. On aurait pu conduire ce calcul jusqu'à la quinzième année, parce que les baux refaits durant les six premières années, où le prix des blés n'a pas encore pris tout son accroissement, donnent aux fermiers un bénéfice qui ne sera rentré aux propriétaires que depuis la dixième jusqu'à la quinzième année, et qui, dans cet intervalle, procurera un accroissement de richesses productives qui n'est point entré dans ce compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, le revenu serait monté à environ 2 200 livres, ce qui, sur toute la culture en grains du royaume, aurait accru les richesses productives ou d'exploitation de 285 millions, et aurait donné, par ce moyen, une reproduction annuelle de 125 millions, dont près de 41 millions de produit net ou revenu ; mais on a passé ce bénéfice pour la dépense en réparations des biens fonds dégradés, reconstructions de bâtiments, etc.

Il est à remarquer, par rapport à cette dépense, qu'elle sera moins considérable, relativement à notre calcul, qu'on ne le croirait au premier coup d'œil, attendu que les pays qui en ont le plus grand besoin, sont ceux exploités en petite culture : or l'accroît du revenu soustrait tous les ans des richesses productives en faveur des propriétaires dans les lieux où les terres sont affermées, ne le sera point, et tournera directement au profit de l'exploitation dans les pays de petite culture, où le propriétaire fait lui-même les avances.

II°. On a affecté de porter ce calcul au-dessous de toutes les évaluations reçues, afin d'être d'autant plus au-dessus de toute contradiction. Il est d'usage dans les calculs économiques, de compter 18 livres le septier de blé, prix commun du vendeur, pour le temps de liberté ; ce qui suppose le prix commun du marché à 18 livres quelques sols : dans ce cas, la culture rapporterait 75 de produit net pour 100 d'avances annuelles, en supposant, comme dans ce tableau, la continuité des charges indirectes que supportent les avances de la culture, et 100 pour 100 si toutes les dépenses qui ne sont pas d'exploitation, de travail et de consommation, étaient prises sur une part désignée à cet usage dans le revenu ; part qui serait conséquemment proportionnelle au revenu.

Par rapport aux charges indirectes que supportait les avances productives au détriment de la reproduction et du revenu, voyez la note 6, page 16 [1]*, et la note 17, page 47* [2].

[1] Ici note 1 page 25.
[2] Ici note 1 page 39.

CHAPITRE VI.
Continuation du précédent.

Il paraît sans réplique, par le tableau que l'on vient de voir, qu'un revenu de 600 liv. sera porté dans neuf ans à 1 907 livres, moyennant l'irrévocable liberté du commerce extérieur des blés. Il est donc sensible que le revenu total de la culture des grains, évalué aujourd'hui 164 millions, sera alors de 536 millions. Le roi, jouissant des deux septièmes de ce revenu[1], aura tous les ans 153 millions à recevoir sur les seuls produits de la charrue. Cela paraît beaucoup peut-être, aux gens qui n'ont jamais envisagé que les faibles revenus d'une nation livrée aux désordres du système prohibitif et du prix vil et variable ; il y a cependant bien plus encore. Nous avons d'autres cultures que celle des grains[2], nous en avons même pour lesquelles nous sommes plus privilégiés de la nature (tels sont les vins, etc.). Or

[1] ……
……
……

Il y avait ici une note importante qui a été supprimée par l'auteur. On la retrouverait de même que les autres lacunes du chapitre 3, dans les mémoires secrets de la Société royale d'agriculture de Soissons. (Note de Dupont.)

De même, nous répétons que le mémoire original de Dupont n'a pas été retrouvé.

[2] La culture se tourne toujours du côté où elle est le plus profitable, en vertu de la tendance que le ciel a donnée aux hommes vers leur intérêt ; chacun veut cultiver la chose sur laquelle il a vu son voisin faire un grand bénéfice. Augmenter la valeur d'une denrée, c'est donc en assurer la multiplication ; donner la liberté entière, absolue et irrévocable de l'exportation et de l'importation des grains, liberté qui accroîtra le prix commun des nôtres, c'est donc nous assurer un préservatif contre la disette ; *cherté foisonne*. Mais lorsqu'une espèce de culture s'étend aux dépens des autres, la production de ces autres devenue plus rare augmente de prix, ce qui ranime le genre de culture que l'on allait négliger, et ce qui maintient l'équilibre. La compensation de l'emploi des terres suivra donc toujours celle du prix des différentes productions du territoire ; le tout pesé à la scrupuleuse balance de l'intérêt personnel et particulier, balance qui n'est point sujette à l'erreur, parce qu'elle est d'institution divine, balance qui examinée avec réflexion et de près, se trouve (quoi qu'en disent les rhéteurs) exactement et intimement liée à celle de l'intérêt public. Car l'intérêt public n'est autre chose sinon que la nation soit riche et heureuse, qu'elle ait de gros revenus, qui puissent toujours fournir à tous ses besoins, et donner en sus une part suffisante pour le maintien du gouvernement, pour l'entretien de la défense au-dehors, et de la police au dedans. Or pour que la nation ait de grands revenus, il faut que chaque citoyen travaille à reproduire et à multiplier les siens de la manière qui lui paraîtra le plus convenable, et celle qui lui paraîtra le plus convenable sera toujours celle qui lui rapportera le plus. Peu importe à l'État que son territoire produise du blé, du vin, du chanvre, ou du bois ; la seule chose qui l'intéresse est d'avoir beaucoup de revenu par la vente de ses productions, soit dans l'intérieur, soit à l'étranger ; avec cela on se pourvoit de tout. Si dans les marchés de l'Europe la ciguë* se vendait plus cher et mieux que le blé, il n'y a point de doute que ce serait de la ciguë et non des grains que l'on cultiverait, et qu'il faudrait cultiver ; car avec l'argent qui en reviendrait, on achèterait du blé et encore autre chose. (Note de Dupont.)

* Plante toxique dont on tire un poison.

tout est lié, tout se tient sur la terre, tout a des chaînes secrètes, gages de la bonté divine, et par une influence aussi rapide que le feu électrique, lorsque la richesse se répand sur une branche de culture, toutes les autres en ressentent la commotion.

Une augmentation considérable de richesses nationales, c'est-à-dire, de plus gros revenus pour les riches, et conséquemment de plus grands salaires pour les pauvres, ne sont autre chose qu'une faculté universellement plus grande de tout acheter, et de se pourvoir de vin, de viande, de bois, etc., d'où naîtra une plus forte consommation, qui amènera indispensablement un accroissement de *valeur vénale*, parce que toute marchandise renchérit en raison de la quantité et surtout de la richesse des acheteurs.

Or un accroissement de valeur vénale sur toutes ces denrées ne produira pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître par rapport aux grains. Toute culture a ses *reprises*, ou ses frais indispensables, et son *produit net* ; en haussant le prix de la denrée, on augmente un peu les *reprises* et beaucoup le *produit net* : cela est général sur quelque chose que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens, évalué aujourd'hui à environ 244 millions, serait au moins doublé par l'influence de la richesse, fruit de la liberté du commerce des grains. Le total des revenus de la nation serait donc au bout de neuf années monté à un milliard vingt-quatre millions, qui donneraient au roi un revenu direct d'environ 300 millions levés presque sans frais.

Il est à remarquer que, comme nous l'avons déjà dit, tous ces calculs supposent la continuité des charges indirectes, qui supportées par les avances annuelles de la culture retombent au double sur le revenu, et auxquelles la nécessité des circonstances oblige aujourd'hui le gouvernement. Mais à mesure que les revenus de la nation et de l'État augmenteraient, cette nécessité diminuerait ; ce qui redresserait la marche des choses, et donnerait lieu à un calcul tout différent, dont le résultat serait d'environ deux milliards de revenu pour la nation, et plus de cinq cents millions pour le roi[1].

Ces notions élémentaires suffisent pour rendre moins étonnants, et pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du royaume sous l'administration de M. de Sully[2] : et l'on voit par elles

[1] Pour produire tous ces effets, il n'est pas nécessaire que nous vendions un seul muid* de blé à l'étranger, il suffit que nous ayons la liberté de le faire et d'acheter les siens, liberté qui nous assure la participation au *prix commun du marché général* et à tous ses avantages. (Note de Dupont.)

* Cette ancienne mesure représente 18 hectolitres 73 litres.

[2] Tout le monde sait combien M. le duc de Sully favorisa la liberté du commerce des grains. Il changea là-dessus le système du gouvernement. Avant qu'il eût la direction des

affaires, le 4 mars 1595, on avait encore rendu une ordonnance prohibitive ; mais il parvint aisément à convaincre Henri IV des avantages de la liberté. Rien ne le prouve mieux que deux lettres de ce monarque, adressées dans le même jour à M. de Sully, au sujet d'un traité fait avec l'Espagne. Nous ne nous refuserons point à la satisfaction de placer ici ces deux lettres ; on y verra quelle était la façon de penser du roi, et avec quelle bonté il veillait aux intérêts de ses sujets. Tout ce qui vient de ce grand prince est en droit d'exciter notre attendrissement, et c'est avec les larmes du respect et de l'amour que je vais transcrire ses expressions. *

Mon cousin, je suis bien-aise que vous ayez conclud et arresté avec le cardinal Bufalo, l'ambassadeur d'Espagne et le sénateur de Milan, le traicté dont je vous avais donné charge pour le rétablissement du commerce, je suis bien de votre advis qu'il est nécessaire d'avoir la ratification d'Espagne avant que faire la publication : mais cependant parce que je sais que c'est chose qui est fort désirée de mes subjets, vous leur ferez entendre aux lieux que vous jugerez le plus nécessaire, que dès-à-présent je leur accorde la permission de faire transporter des bleds, sans les assubjettir à prendre aucuns passeports *ni autre seûreté que les advis que vous leur donnerez de ma volonté, réservant à leur donner la liberté entière des autres marchandises, lorsque la ratification estant venue d'Espagne, je vous ordonnerai de faire faire la publication générale dudict traicté ; et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa saincte garde. Escrit à Fontainebleau le 17 octobre 1604. HENRY.*

Voici la seconde de ces lettres pour le même sujet.

Mon cousin, vous sçavez mieux que nul autre, puisque c'est vous qui l'avez fait, comme le traicté pour 1a liberté du commerce ayant esté conclu et résolu, la publication n'en a esté différée que pour attendre la ratification qui en doit venir d'Espagne ; mais cependant, parce que je sçais que c'est chose qui est fort désirée de mes subjets, et qui leur est importante et commode, j'ai estimé que le retardement de la publication ne debvoit point regarder de leur donner cette consolation de leur faire sçavoir ce qui s'en est passé ; et encore de leur permettre dès-maintenant de le pouvoir éxécuter, pourvû que ce soit pour les bleds seulement : pour cette occasion vous leur ferez sçavoir ce que dessus ; et comme de cette heure la permission leur est par moi accordée pour le transport desdits bleds, sans les abstraindre à prendre aucun passeport *ni autre seûreté que cette déclaration que vous leur ferez de ma volonté, leur ordonnant néantmoins de différer le transport des autres denrées jusqu'après que ladicte publication aura été faite ; et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. Escrit à Fontainebleau ce dix-septième jour d'octobre mil six cent quatre. HENRY.*

Dans cette même année 1604, le Parlement de Toulouse rendit un arrêt qui défendait l'exportation des grains. M. de Sully en écrivit sur le champ au roi, comme d'un fait attentatoire à son autorité et au bonheur de ses peuples, et le roi fit casser l'arrêt du Parlement.

Nonobstant cet exemple, le juge de Saumur s'avisa de réitérer en 1607 la défense de transporter les blés hors du royaume. M. de Sully non seulement fit casser la sentence, mais fit décréter d'ajournement personnel les officiers de justice qui l'avaient rendue.

Tous ces faits sont de notoriété publique ; le rétablissement de l'agriculture, le bonheur de la nation, la richesse et la puissance du monarque, en furent les conséquences nécessaires et rapides. Au reste il ne faut pas inférer des expressions dont je me sers ici, que M. le duc de Sully eût une connaissance détaillée de la science et des calculs économiques, il en ignorait la marche, et s'égarait quelquefois (l'interdiction du commerce qui avait donné sujet aux deux lettres de Henri le Grand, que nous venons de citer, en est la preuve) ; mais la force de son génie le redressait et lui en faisait voir les résultats.

Dans le fait cette science utile et profonde est nouvelle ; l'illustre et sage Vauban, le patriote abbé de Saint-Pierre n'en avaient aucune idée ; cette découverte, qui immortalisera notre siècle aux yeux de la reconnaissante postérité, est due à un homme** d'un génie sublime et perçant, qui s'est acharné à observer la marche de la nature, qui a vu que ses opérations suivaient des lois invariables, et qui a imaginé une formule de calcul*** propre à les exprimer dans tous les cas. La lumière universelle est née de cette

que les mines du Pérou sont sous nos pieds. Oui, elles y sont ; car jamais les métaux qui en viennent ne passeront qu'à ceux qui auront des richesses à donner en échange, et si les richesses croissent dans nos champs, que nous importe qui aille en Amérique et aux Indes ? Ce seront toujours nos commissionnaires. [1]

ingénieuse invention, qui vaudra à celui qui l'a faite la première place peut-être dans la liste des bienfaiteurs du genre humain. (Note de Dupont.)

* Les lettres citées par Sully dans les *Œconomies royales* furent fréquemment altérées, parfois même inventées. Le ministre lui-même, très attentif à se donner le beau rôle, dissimula ainsi son caractère et parfois jusqu'aux vrais motifs de ses actions. Le mythe Sully, très actif au XVIII[e] siècle, naquit de cette matière remodelée.

** François Quesnay.

*** Le *Tableau économique*.

[1] C'est le sens premier (et unique) du célèbre aphorisme de Sully, qui disait que « le labourage et le pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée et les vrayes mines et trésors du Pérou » (*Œconomies royales*, ch. LXXXI ; éd. 1634, p. 391).

CHAPITRE VII.
Objection : réponse ; Avantage pour le bas peuple dans l'augmentation des salaires.

Jusqu'à présent voilà qui va bien ; nous voyons clairement, sans raisonnements pénibles, et par la seule inspection des faits, que l'entière et irrévocable liberté du commerce extérieur des grains ferait beaucoup plus que tripler les revenus de la nation et de l'État. *Mais*, crieront les contradicteurs citadins, *tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement des blés, et par conséquent du pain ; le peuple est déjà si pauvre, que pour peu que le pain renchérisse, il ne pourra y atteindre. Au lieu que la prohibition tend à entretenir l'abondance dans le royaume, ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.*

Ah ! revenons sur nos pas, et examinons cette objection, quoique déjà fort usée, car il est incontestable qu'il ne faut pas faire de la peine aux *pauvres gens*.

1°. *Que nos calculs ne soient fondés que sur l'augmentation du prix des blés*, cela n'est pas vrai. Car ils sont aussi fondés sur le peu de variation de ce prix ; et les variations sont telles aujourd'hui, qu'il y a trente sols de perte pour les revenus de la nation sur chaque septier de blé, lesquels 30 sols ne tournant point au profit du consommateur, qui achète le blé 15 livres, lorsque le laboureur ne le vend que 13 livres 10 sols. De sorte qu'en rapprochant seulement les deux prix, ce que fera la liberté du commerce extérieur, on augmentera de moitié tous les revenus sans renchérir aucunement le pain.

2°. *Que la prohibition tende à entretenir l'abondance dans le royaume* ; c'est ce que j'ignore et qui m'importe peu ; je sais bien seulement qu'elle n'y est pas propre. Et de ceci il y a preuve de fait, car sous Henri IV nous avions une grande quantité de grains à vendre à l'étranger, tandis qu'à présent nous sommes sujets à des disettes assez fréquentes nonobstant la prohibition[1] ; et l'Angleterre qui n'avait pas

[1] L'auteur d'une brochure nouvelle*, qui a cru disculper M. de Colbert de n'avoir point assez favorisé le commerce des grains en citant une longue suite d'arrêts du Conseil, les uns contenant des permissions passagères, particulières et à temps préfix, les autres décidément prohibitifs, ajoute que *si l'on veut bien faire attention que dans ce temps-là la France était le seul magasin de l'Europe, on conviendra que rien n'était plus sage que ces précautions prohibitives, passagères… mais qu'elles seraient déplacées aujourd'hui… que l'Angleterre et le Nord* lui disputent cet avantage.

Je ne vois là-dedans qu'une vérité claire, c'est que la France était alors le seul magasin de l'Europe ; mais que depuis l'on a si heureusement usé de *ces sages précautions prohibitives*, qu'elle ne l'est plus et ne le sera jamais. Ah ! dirait Jeremie, *videbant inimici malum meum et gaudebant, quis ad lacrymandum oculos dabit mihi* ? (Note de Dupont.)

* Jacques Du Val d'Eprémesnil, *Lettre à M. *** sur l'imputation faite à M. Colbert d'avoir interdit la liberté du commerce des grains*, 1764, p. 35.

de récoltes suffisantes, avant de favoriser par des récompenses l'exportation des grains, en a de surabondantes aujourd'hui, parce que rien n'encourage une forte culture comme un débit avantageux. Mais lorsque, dans un pays fermé par des lois prohibitives, le laboureur est écrasé sous le poids d'une récolte abondante, dont il ne sait que faire et qui ne rembourse pas ses frais ; lorsqu'il n'a point d'argent pour payer son propriétaire et la taille ; lorsque redoutant de se trouver dans le même cas, il ne laboure que ses meilleures terres, néglige les autres, épargne le travail et les façons ; lorsque méprisant une denrée avilie, il la garde sans soin, la gaspille, et en nourrit ses bestiaux ; lorsqu'ensuite le gouvernement entraîné par la nécessité, étourdi par les plaintes des propriétaires, et pressé par la difficulté de lever les impôts, accorde une permission passagère d'exporter après que la *misère de l'abondance* a déjà fixé les grains au plus bas prix ; lorsque des cultivateurs affamés d'argent, craignant de laisser passer le moment de liberté, craignant que la permission donnée aujourd'hui ne soit révoquée demain, se hâtent de vendre aux premiers *offreurs* ; il arrive que le royaume s'effruite réellement, et que la récolte venant ensuite mal préparée, mauvaise, insuffisante, et l'étranger se souciant peu d'envoyer des denrées dans un pays d'où on ne les laisse point ressortir en cas de *non débit*, il est de nécessité que la famine soit partout. C'est ainsi que la prohibition entretient l'abondance.

3°. *La prohibition* ne *soutient* pas plus *le bas prix* qu'elle ne fait *l'abondance*. Nous avons vu que les prix du blé dans un royaume où il y a prohibition variaient depuis moins de 10, jusqu'à plus de 25 livres le septier ; et rien n'est plus nuisible à la subsistance des peuples. Car il doit y avoir une relation indispensable entre la valeur des denrées et le prix des journées, puisque le but de celui-ci est de procurer au journalier le moyen de subvenir à ses besoins : or chacun arrangeant à peu près sa dépense sur son gain, selon le prix moyen des denrées, si elles viennent à hausser tout à coup, comme cela arrive dans un pays de désordre et de prohibition, toutes les combinaisons des *pauvres gens* sont anéanties ; il ne se trouve plus de proportion entre les salaires et les dépenses alimentaires des ouvriers ; leur gain ne suffit plus à leur subsistance ; la misère devient subite, générale, et dévore le territoire et les habitants. Mais un pays qui, laissant la plus grande liberté au commerce extérieur des productions du cru, est toujours sûr de participer au *prix commun du marché général*, n'est point sujet à ces tristes secousses ; la valeur des denrées n'y éprouve que de lentes et faibles variations ; le pain ne s'y mange jamais plus cher que chez les autres peuples ; et comme je

viens de le dire, chacun y proportionnant sa dépense à son gain, est sûr d'y vivre sans révolutions et sans malheurs.

L'abondance, nous dit-on en quatrième lieu, *cause le bas prix plus à la portée des pauvres gens d'entre le peuple* [1]. C'est ce qu'il faut voir ; quant à moi j'ai rencontré souvent force honnêtes et véritablement *pauvres gens* de ce peuple, qui demandaient l'aumône en lieux où sûrement il ne manquait ni blé ni pain, et où même il n'était pas à un prix exorbitant : mais à quelque prix qu'il fût, ils n'avaient point d'argent pour en acheter.

L'argent, c'est donc la principale affaire ; c'est la condition *sine quâ non*. Et d'où vos pauvres en tireront-ils, quand la plus grande partie des propriétaires, réduits à la subsistance, ne pourront leur donner d'ouvrage, faute d'avoir eux-mêmes de quoi payer les ouvriers ?... Mais si au contraire vous assurez de l'argent aux propriétaires par l'augmentation de leur revenu, vous ne faites que leur procurer le moyen de faire une plus grande dépense, et ils la feront[2] ; car le revenu n'est bon que pour en jouir, et l'on n'en peut jouir qu'au profit des autres hommes. Il s'en faut beaucoup que la charge de consommateur soit aussi inutile qu'on le croirait au premier coup d'œil. Ce sont les consommateurs qui servent de chaîne à la société par le revenu qu'ils versent de toutes parts ; c'est par le secours de leur dépense que les hommes qui ne possèdent que leurs bras acquièrent la faculté d'acheter du pain, de la viande, et des habits ; par cette dépense le revenu de la nation se divise de mille manières, de sorte qu'il n'en reste à chacun que sa consommation personnelle (en quoi le riche diffère peu de celui dont il paye les travaux ou les services), ce qui fait à peu près en réalité le partage que nous avons fait ailleurs en hypothèse en cherchant quelle était la quote-part d'un citoyen[3].

[1] Si cela était vrai, nous verrions les *pauvres gens* courir en foule dans les cantons où les denrées sont à bas prix. Tout au contraire, nous voyons les montagnards de l'Auvergne et du Limousin, quitter leur pays pour venir à Paris chercher des denrées six fois plus chères. Cela vient de ce qu'à Paris ils trouvent des salaires, au lieu que dans leurs villages misérables tout est à trop vil prix pour que les propriétaires aient de l'argent à faire gagner à personne. Or les hommes *possédants bras* courent après les salaires comme les hirondelles après les mouches. (Note de Dupont.)

[2] Il est incontestable que tout l'argent des revenus annuels d'une nation se dépense annuellement par les propriétaires ; car un très petit nombre d'entre eux l'enferme, mais aucun ne l'emporte après sa mort. (Note de Dupont.)

[3] Il n'y a que le calcul qui puisse faire comprendre combien un écu de plus sur le prix du septier de blé, ferait circuler de centaines de millions dans le royaume.

Il est aisé cependant de sentir au premier coup d'œil que plus il y aura de revenu, plus il y aura de rétribution ou de salaire pour les différentes classes de citoyens ; plus il y aura de consommation et de débit pour toutes les différentes productions du territoire ; plus les richesses et la circulation se multiplieront dans les villes, par les dépenses des

Or, comme la liberté du commerce extérieur des grains triplera au moins le revenu de la nation, et ne pourra cependant tripler avec la même rapidité le nombre *des partageants* ce revenu, il arrivera que la part de chacun sera plus forte ; ou en d'autres termes, que les propriétaires dépensant tout leur revenu, lequel sera triplé, et n'employant pas trois fois plus de gagistes, feront faire plus d'ouvrages ; ce qui assurera des salaires à tout le monde, et un plus fort salaire à chacun.

Alors quoique le pain soit un peu plus cher il sera infiniment plus à la portée des *pauvres gens* d'entre le peuple : parce que tout ce peuple aura de l'argent, vu qu'il aura des salaires et des salaires proportionnés au renchérissement de sa dépense. Et comme dans ce temps-là, il n'y aura plus de disette de revenus qui nécessite la disette du travail, il sera peut-être possible de prendre un parti au sujet des mendiants : chose très difficile aujourd'hui, parce que les uns le sont par libertinage, et les autres par une misère réelle et forcée ; et l'une de ces deux espèces de pauvres est aussi respectable, que l'autre est répréhensible. [1]

grands propriétaires qui y résident ; plus l'industrie, les manufactures, le commerce prospéreront ; plus il y aura de travail et d'aisance pour l'ouvrier journalier, et de secours pour l'infirme et l'indigent ; plus enfin il y aura de facilité pour le paiement des créanciers et des rentiers. (Note de Dupont.)

[1] Sur ce sujet, voir le *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants* (Soissons, 1764), du physiocrate Le Trosne.

CHAPITRE VIII.

Objection, réponse. La liberté du commerce des grains occasionnera une diminution relative dans le prix des denrées, et notamment dans celui du pain.

Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent : comme le nombre en est assez considérable dans la nation, voici un chapitre exprès pour eux.

Ces messieurs pourraient faire des objections au sujet du chapitre précédent. *Quel profit*, nous diront-ils peut-être, *quel profit retirera-t-on du renchérissement des blés, si ce renchérissement augmente le prix des salaires, et par conséquent celui des autres productions ; et même les frais de la culture du blé, des vignes, etc., en un mot tous les travaux des hommes, puisque la nourriture des hommes aura haussé de prix ? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.*

Soit, je le veux bien pour un moment, car je n'aime pas la dispute. Mais voici un fait, c'est que, quand le blé ne vaut prix commun que onze livres le septier, le laboureur ne retire que ses frais, et ne peut payer aucun revenu. Il ne faut d'autre preuve de ce fait que la décision même du laboureur : car, comme nous l'avons déjà dit plus d'une fois, il est juge souverain en cette partie, et pour avoir du revenu, il est indispensable qu'il veuille et qu'il puisse en payer.

Or, ceci posé, il s'ensuit du raisonnement de nos adversaires que jamais le laboureur ne pourra payer de revenu, car si la valeur du blé augmente d'un sixième, les frais de culture, selon leur hypothèse, augmenteront aussi d'un sixième ; et l'accroissement de prix du blé ne lui fournira point d'excédent par-delà ses frais pour payer le fermage, les impôts, etc. Il lui serait de même très indifférent que la valeur du blé baisse d'un sixième, d'un tiers, ou de moitié, car les frais de culture baissant à proportion, tout sera égal suivant leur système, et il vaudrait autant, pour le cultivateur, que le blé ne fût pas plus cher que l'eau qui est pour le moins aussi précieuse, mais toujours point de revenu. Les fermiers payent cependant un revenu aux propriétaires en raison du prix des blés, ou laissent les terres en friche[1].

[1] Comme personne ne veut affermer sa terre pour n'en recevoir aucune location, quand il ne se trouve plus de fermiers qui veuillent s'assujettir à payer un revenu, il n'y a pas plus de baux. Cependant la terre n'est pas encore abandonnée pour cela ; le propriétaire aime mieux faire les avances, qu'il est forcé de prendre en plus grande partie sur le fond même, faute d'argent, ce qui établit ainsi la *petite culture*. Culture languissante et pauvre, qui peut subsister sans profit pour la nation, tant qu'elle rend les frais. (Note de Dupont.)

Mais, reprend-t-on, ce n'est pas cela, vous ne nous entendez pas, il s'agit des propriétaires eux-mêmes, qui recevant plus de revenu et achetant tout plus cher, et donnant comme vous venez de le démontrer, de plus forts salaires aux ouvriers qu'ils emploient, sont bornés à la même quantité d'ouvrages et d'achats, que s'ils avaient moins de revenu et tout à meilleur marché.

Bien, nous y voilà ; c'est-à-dire, que lorsque le blé sera à onze livres, et que les propriétaires n'auront (d'après la décision du laboureur) aucun revenu, ils pourront néanmoins employer autant d'ouvriers et faire autant d'achats que si leurs terres leur donnaient du revenu. Car le raisonnement poussé jusque-là nous conduirait nécessairement et *gradatim* à cette conclusion ridicule. Encore le paradoxe doit-il s'étendre à tous ceux qui ont leur travail ou des denrées de toute espèce à vendre, aux rentiers même ; car quoique les laboureurs ne pourraient payer aucun revenu au roi ni aux propriétaires des terres, le roi et les propriétaires pourraient payer aussi bien et faire les mêmes achats, le débit des denrées, les salaires et les arrérages des rentes[1] seraient également assurés.

Voilà une belle logique, et c'est ainsi que l'on s'enserre quand sur des matières de calcul on veut décider et ne calculer point. J'espère que nos contradicteurs se dégoûteront de cette méthode et que ceux d'entre eux qui n'en sont pas incapables, compteront et reviendront à notre compte : dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront une fois pour toutes que plus les blés seront à haut prix, et plus les laboureurs pourront payer des revenus ; que plus le territoire donnera de revenu, et que plus la nation sera riche, plus la nation sera riche, plus le roi et les propriétaires pourront dépenser au profit de tous ; ils verront que tous les cultivateurs vivant sur les *reprises* du laboureur, ne pourront jamais endurer la disette tant que ces reprises seront assurées ; ils s'apercevront en même temps que tout le reste de la société partage le revenu, puisque tous les hommes qui composent ce reste sont ou propriétaires *possédant revenu*, ou ecclésiastiques vivant sur la dîme qui doit être une portion du revenu, ou gagistes de l'État subsistant par des honoraires que fournit l'impôt *autre part du revenu*, ou artistes et commerçants dont les salaires et les gains qui les font vivre

[1] Les rentes seront établies sur les brouillards des rivières, dans tout pays où elles ne seront pas assurées par le revenu des biens-fonds. Ceux d'entre les rentiers qui craignent d'acheter le blé plus cher ne savent pas que la décadence des revenus et de l'impôt est une suite inévitable de la prohibition du commerce des grains ; que par cette décadence leurs rentes commencent déjà à envahir le revenu royal ; que si le système prohibitif continuait, les revenus diminueraient au point de ne pouvoir suffire à les payer. Ce qui, malgré toute la droiture du gouvernement, forcerait l'État à une banqueroute aussi désespérante pour un prince équitable et bon, que désastreuse pour ceux qui s'y trouveraient compris. (Note de Dupont.)

sont établis sur la *dépense du revenu* faite par les ecclésiastiques, les employés du gouvernement et les propriétaires ; ils reconnaîtront que le prix du pain étant augmenté d'un sixième, tandis que la richesse publique et toutes fortunes particulières ont triplé, cette augmentation qui les effraye devient une diminution relative très considérable, et qui produit pour le peuple le même effet que si le pain était réellement baissé des deux tiers, toutes autres choses subsistant dans l'état actuel ; ils n'auront pas de peine à concevoir que si la quote-part de chaque père de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le septier de blé se vend 15 livres, et que le pain par conséquent doit valoir 18 deniers ou six liards la livre lorsque le septier de blé se vendra 18 livres, et par conséquent la livre de pain 21 deniers ou 7 liards[1], et que ce même père de famille aura 3 livres par jour (ou telle autre augmentation de salaire qui sera toujours en raison composée du renchérissement des dépenses et de l'augmentation des revenus), il ne lui prendra nulle envie de se plaindre ; et ce peuple dont on paraît aujourd'hui vouloir embrasser la cause, sera très content de son sort devenu réellement trois fois plus heureux.

[1] Le son paye au moins la mouture du blé ; le septier de Paris rend 180 liv pesant de farine blutée*, qui font 220 livres de pain ; l'usage est de faire trois fournées de suite ; chacune contient environ 110 pains de quatre livres, produit des deux septiers ; les frais de façon et cuisson pour ces six septiers en trois fournées, sont de 8 liv. 3 s., comptons 9 liv. et c'est donner du large, cela fera 1 liv. 10 sols par septier. Si l'on veut donc savoir quelle doit être la valeur du septier de blé relativement à celle de la livre de pain, il faut multiplier le prix de celle-ci par 220, puis ôter 1 liv. 10 sols du produit de la multiplication, le reste sera la valeur du septier, prix commun du marché, et *vice versa*.

[L'errata donne encore cette précision, à ajouter à cette note :] Ce calcul est fait suivant les évaluations ordinaires des meuniers et des boulangers ; mais depuis que ceci est imprimé, l'auteur a eu communication du procès-verbal de l'expérience faite en dernier lieu à l'Hôpital général de la Salpêtrière ; il résulte de cette expérience qu'un septier de blé mis en farine selon la mouture économique a rendu 252 liv. 8 onces de pain. Il suit de là que tous frais faits, le prix de la livre de pain ne doit être que d'autant de deniers que le septier de blé mesure de Paris a coûté de livres. Ainsi donc à 18 liv. le septier, prix commun de liberté, le pain se vendrait six liards la livre ; et s'il était possible que le septier de blé montât jusqu'à 24 liv. le pain ne se vendrait cependant que 2 sols, ce qui n'est pas une cherté capable d'alarmer qui que ce soit. (Note de Dupont.)

* Le blutage est l'opération qui consiste à séparer la farine du son et des autres produits de mouture ou issues.

CHAPITRE IX.

Autre objection, réponse. L'accroissement de la population sera encore une conséquence de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains.

Les contradicteurs nous attaqueront peut-être encore : *Vous ne réfléchissez point,* diront-ils, *vous nous parlez sans cesse d'accroissement de revenu, et puis d'accroissement de reproduction ; si l'on vous écoutait, nous regorgerions bientôt de denrées de notre cru, et nous reviendrions au cas que vous avez appelé la misère de l'abondance : nous ne trouverions point à débiter une si grande quantité de denrées, nous n'en pouvons vendre que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; vous en auriez beaucoup de superflues dont vous ne sauriez absolument que faire : votre entreprise périrait faute de débit, vous auriez un grand fonds de boutique et point d'acheteurs, etc., etc., etc.*

Cette objection n'est point une chimère, elle se trouve dans les livres imprimés[1].

Je vais lui répondre par uns histoire. « Je me promenais il y a quelque temps au Palais Royal[2], avec un homme de beaucoup d'esprit et de sens[3] ; les moineaux marchaient sur nos pas ; pourquoi, lui dis-je, voyons-nous ici une prodigieuse quantité de ces petits oiseaux, tandis que l'autre jour à la chasse nous avons à peine rencontré deux ou trois ? Aux champs ils sont libres, en plein air, peu incommodés, peu fréquentés des humains, pourquoi n'y sont-ils pas proportionnément beaucoup plus nombreux que dans ce jardin, petit et renfermé, où l'affluence du monde devrait les effrayer et les faire fuir ? Pourquoi ?... Pourquoi, m'interrompit-t-il, regardez ; en effet, il me fit voir vers le café un homme qui leur jetait du pain : voici la raison, ajouta-t-il, ces oiseaux trouvent ici facilement et abondamment de quoi vivre, ils s'y rassemblent et y multiplient ; dans les bois où leur pâture est moins bonne et plus difficile à rencontrer, ils sont plus rares. Sachez, mon ami et ne l'oubliez pas, que la *mesure de la subsistance sera toujours celle de la population*[4]. »

[1] Voyez le Consolateur. (Note de Dupont.) — *Le Consolateur, pour servir de réponse à la Théorie de l'impôt et autres écrits sur l'économie politique*, par Sébastien-Alexandre Costé, baron de Saint-Supplix.

[2] Dupont habitait à quelques pas de là, au croisement de la rue Saint-Anne et de l'actuelle rue Thérèse (anciennement rue du Hasard).

[3] Probablement le marquis de Mirabeau.

[4] « La mesure de la subsistance est celle de la population », formule très malthusienne, un demi-siècle avant Malthus, est le titre du deuxième chapitre de la première partie de *l'Ami des Hommes* de Mirabeau (éd. 1756, p. 11).

Reprenons un ton plus sérieux, la plaisanterie indispensable contre de certaines façons de raisonner, n'est cependant point dans mon caractère ; et je la hais surtout dans des sujets qui importent au bien de ma patrie, et plus encore au bonheur de l'humanité.

Nous aurons, dit-on, *des denrées de notre cru, fruits d'une reproduction trop abondante, et que nous ne pourrons vendre à l'étranger ; qu'en ferons nous* ? Des hommes. Apprenez, raisonneurs citadins, apprenez que dans un État riche et qui a des revenus, les hommes se sèment dans les champs, se labourent et se hersent avec le blé qui doit les nourrir.

La misère de l'abondance ne peut se faire sentir que dans les pays où les propriétaires n'ont point de revenu, ou n'en ont qu'un trop faible pour fournir des salaires suffisants à la classe ouvrière ; ce qui force chacun de resserrer sa consommation, au détriment de l'agriculture qui ne débitant pas ses produits est obligée de diminuer un revenu déjà trop médiocre, et qui par la continuation de cette triste manœuvre court à son anéantissement total.

Mais quand l'abondance est née de l'aisance universelle, et des reversements considérables que la classe productive a reçu par les dépenses de la société, il n'est jamais à craindre qu'elle soit trop grande ; il arrive de tous côtés des hommes qui viennent chercher des salaires et de l'aisance ; l'aisance fait naître de nouveaux consommateurs qui contribuant à soutenir le bon prix de la denrée, assurent, par là même, les revenus qui les mettent dans le cas de la payer[1].

Lorsque le laboureur ne retire que ses frais, il est clair que personne n'ayant de revenu pour payer sa denrée, la reproduction de la terre ne peut nourrir que lui et ses *compagnons agriculteurs* qui font partie de ses frais : dès que la valeur vénale de la denrée lui donne le moyen de faire un petit revenu capable de fournir à la subsistance d'un seul propriétaire, tout d'un coup l'argent de ce revenu qui ne paraît suffisant que pour un seul homme (étant dépensé par cet homme, qui ne peut ni le manger ni s'en habiller en nature), en fait vivre deux ; savoir le propriétaire, et un de ces travailleurs que j'ai appelé les *hommes possédant bras*, lequel a été employé pour la fabrication, le transport, la revente et des vêtements et ustensiles consom-

[1] L'agriculture est sur terre *l'alpha* et *l'omega*, et le commencement et la fin de toute richesse ; il n'y a rien qui n'en vienne, et rien qui n'y retourne par un circuit plus ou moins long ; de sorte que la consommation du revenu qu'elle fournit sert à la soutenir.

Les Égyptiens, peuple cultivateur et ingénieux, représentaient la divinité par l'image d'un serpent, qui mangeant le bout de sa queue formait un cercle. Ils avaient raison, c'était la peindre par l'agriculture qui est le premier de ses bienfaits. (Note de Dupont.)

més par le propriétaire[1]. Mais si le revenu augmente, la dépense du propriétaire devient plus forte, le prix des salaires plus haut, d'où suit une aisance universelle, c'est-à-dire, une consommation généralement plus considérable ; cette consommation comme tout le monde sait (et comme nous l'avons observé plus d'une fois), cette consommation a deux branches : l'une alimentaire, et celle-là nécessite l'accroissement de l'agriculture, auquel est alors attaché celui du revenu ; l'autre *vestiaire* et de commodité, et celle-ci employant plus de bras, lesquels sont tous payés par le moyen du revenu, entraîne un accroissement de population qui entretient celui de la culture et le débit de la denrée.

Ô hommes ! ô Français ! ne vous inquiétez point de savoir qui mangera vos blés quand vous serez devenus riches ; ce sera vous, ce seront vos voisins, vos neveux, vos enfants ; vos enfants que vous ne refuserez plus à la nature, et que vous offrirez à la patrie, quand elle pourra leur faire un sort ; vos enfants, que vous n'immolerez plus avant leur naissance à l'ennui de votre misère et à la crainte de la leur.

[1] Quand je dis *et un travailleur*, les gens de bon sens comprennent bien que je n'ai pas intention de dire que ce propriétaire n'a fait travailler qu'un seul homme, et l'a occupé entièrement ; mais je prends la chose dans le résultat : en effet, que je fournisse à vingt hommes, à chacun un vingtième de sa dépense, ou à un seul homme toute sa dépense, cela revient au même. (Note de Dupont.)

CHAPITRE X.

Opinion passée sous silence. Avantage de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, relativement à notre commerce extérieur.

Nous avons répondu, presque malgré nous, aux principales objections qui se sont rencontrées dans notre chemin ; mais nous n'avons nulle envie de ressembler à ce voyageur qui avait entrepris de tuer toutes les grenouilles qui l'étourdissaient en passant. Nous épargnerons donc à nos lecteurs l'ennui de voir prolonger ces discussions, où le triomphe trop facile ne laisse pas même le plaisir du combat. C'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient *que l'on accordât des permissions passagères, ou particulières à de certaines provinces dans les années abondantes ; et que l'on retirât ces permissions dans les temps de stérilité.* Comme si la balance des récoltes pouvait être entre les mains du gouvernement, qui lui-même ne peut voir les récoltes que par les yeux d'autrui ; comme si une permission passagère pouvait jamais être donnée à temps, vu que, quand la nécessité de la donner se fait sentir à ceux qui en ont le pouvoir, le mal est fait et sans remède ; comme si une permission passagère avait la moindre analogie avec un commerce libre ; comme si une permission passagère pouvait procurer la participation au *prix commun du marché général* ; comme si les *blâtiers* de l'Europe osaient s'hasarder sur une permission passagère et révocable, qui peut tout à coup arrêter leur fortune entre deux guichets ; comme si une permission passagère n'était pas le meilleur moyen possible pour effruiter le royaume à très bas prix et sans retour ; comme si une permission passagère n'était pas destructive de l'envie de faire des magasins, de la liberté du débit desquels rien ne répond ; comme s'il fallait fermer la porte aux secours des étrangers précisément lorsqu'on en a besoin ; comme si les étrangers pouvaient être d'humeur à envoyer leurs blés dans un pays d'où ils ne seraient plus les maîtres de les retirer en cas que le débit n'en ait pas eu lieu ; comme si la permission générale et irrévocable d'exporter pouvait jamais être dangereuse ; comme s'il était à craindre que les autres peuples viennent acheter notre blé quand nous en manquons, c'est-à-dire, quand il est plus cher chez nous que chez eux ; comme si le projet de nous affamer, dont on a bercé des têtes frivoles, pouvait être formé de concert par tous les peuples de l'Europe à la fois ; comme si toutes les autres nations *granicoles*, nos concurrentes qui n'ont point de revenus sans le débit de leurs grains, n'étaient pas bien plus pressées de les vendre que d'acheter ceux d'autrui ; comme si une somme de plus de 700 millions qu'il faudrait pour cela, se trouvait facilement

dans la poche de quelques négociants ; comme si dans le cas où il se rencontrerait un peuple assez peu sensé pour tenter cette ridicule et dangereuse entreprise, il ne serait pas bientôt obligé de nous revendre nos propres grains à perte, vu que nous n'en aurions que faire, et serions secourus par toutes les nations ; comme si nos grains en changeant de propriétaires changeaient de lieu, et comme si les magasins ne s'en feraient pas chez nous-mêmes ; enfin, comme si celui qui achètera nos blés dix-huit francs le septier, et fera tripler nos revenus, n'était pas notre meilleur ami, quelque fût son nom, Pierre ou Jean, étranger ou régnicole, Anglais, Hollandais, Français, Turc ou Chinois, si l'on veut[1].

Négligeant donc cette opinion, et toutes les objections à qui elle a pu servir de fondement, nous passerons à l'examen des avantages que notre commerce extérieur trouvera dans la liberté de l'exportation et de l'importation de nos grains.

J'y en remarque trois au premier coup d'œil.

Le premier tient à la nature de la chose ; c'est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'étranger les denrées de notre cru, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

En effet personne ne contestera, sans doute, que le commerce le plus propre à enrichir la nation ne soit celui qui sera le plu, considérable, qui à sommes égales donnera le plus grand *produit net*, et dont le débit sera le plus assuré. Toutes ces conditions se rencontrent dans le commerce des grains.

1°. Ce commerce sera le plus considérable de tous ceux que nous pouvons faire ; car on convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers par an, dans la vente de grains qui se fait en Europe. Comptons deux millions et demi, ces deux millions et demi de septiers à 18 livres chacun (comme ce sera le prix de liberté) vaudront quarante-cinq

[1] Il est difficile de ne pas rire, quand on écoute les propos sérieux que débitent un millier de trembleurs, qui après avoir entendu toutes vos raisons, reviennent encore à dire, *oui …. mais …. si les étrangers, si les riches vont tout enlever, ils revendront au prix qui leur plaira : le blé renchérira partout, et la disette* …… Eh, qu'ils enlèvent ! que le blé renchérisse ! croyez-vous qu'avec la concurrence de tous les vendeurs de grains de l'Europe, leurs manœuvres puissent jamais faire monter le blé jusqu'à 45 liv. le septier ? *Oh non* …. Eh bien, tranquillisez-vous ; car comme vous achetez aujourd'hui le septier 15 liv., avec le revenu que vous avez dans le temps de liberté que triplera vos revenus (ce dont vous ne disconviendrez plus, si vous avez compté) tant que vous consommateur ne payerez pas le blé 45 liv le septier, il y aura du bénéfice pour vous, et une diminution relative dans le prix du pain. (Note de Dupont.)

millions de livres ; et je demande quelle est la manufacture qui exporte pour une pareille somme ? [1]

2°. De ces 45 millions, il y en aura au moins 14 millions en *produit net*, ou *revenu annuel* (comme on le voit par la table du chapitre II) ; et je demande encore quelle est la manufacture qui en défalquant la somme qui doit rembourser les avances de la matière première, plus, en soustrayant tous les salaires d'ouvriers, et les dépenses de bâtiments, instruments, outils, etc., donne tous les ans 14 millions de bénéfice aux entrepreneurs ?

3°. De ces 14 millions de *produit net*, le roi en recevra tous les ans 4 millions directement, pour sa portion dans le revenu ; et je demande encore quelle est la manufacture qui rapporte 4 millions clairs et nets au Trésor royal tous les ans ?

4°. Le débit de nos grains est immanquable, parce qu'il a pour base la nécessité de manger à laquelle tous les hommes de l'univers sont assujettis, et pour conservatrice la fertilité de notre terroir que personne ne peut nous enlever ; et je demande encore si nous sommes certains que les nations étrangères conserveront aussi longtemps le goût de nos étoffes, de nos babioles et de nos colifichets, que l'appétit qui leur suffit pour consommer nos denrées alimentaires ? Je demande si nous pouvons répondre de la constance de nos artistes à demeurer parmi nous, comme de l'immobilité de nos champs ? Et pendant que je faisais cette question, l'expérience voyait la Grande-Bretagne en possession de l'acier et des cristaux que nous fournissions à l'Europe dans le siècle dernier, et Berlin faisant des étoffes de soie capables de le disputer à Lyon.

Passons au second avantage que notre commerce extérieur trouvera dans la liberté absolue de celui des grains.

[1] Nous sentons combien le petit objet dont nous parlons ici est peu intéressant, en comparaison des grands avantages que procurera la pleine liberté du commerce extérieur, en assurant à nos grains le prix constant qui a cours entre les nations commerçantes ; et nous n'aurions pas relevé une chose d'une si faible conséquence, si l'on ne nous avait longtemps entretenu avec une emphase insidieuse d'autres bagatelles d'une bien moindre conséquence encore.

Savary*, ce mercier célèbre, qu'on appelait jadis un négociant, qui osait faire imprimer sans rougir que *la manufacture la plus noble était celle des étoffes d'or et d'argent*, qui l'avait persuadé à son siècle, et presqu'au nôtre, Savary rapporte qu'il se fabrique à Lyon pour 17 millions d'étoffes, y compris le bénéfice des marchands revendeurs. Il dit que pour faire ces étoffes, on emploie environ onze millions de matières premières (tant soie qu'or et argent) tirées de l'étranger ; et que quand le commerce fleurit, les étrangers achètent environ le tiers de ces étoffes. (Note de Dupont.)

* Jacques Savary, *Le parfait négociant*, 1675. (Éd. 1752, p. 70.)

CHAPITRE XI.

La liberté extérieure du commerce des grains, nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger.

Nous avons dit ailleurs, nous avons dit plus haut, et nous le répéterons sans cesse, parce que les vrais principes du commerce sont bons à rappeler dans ce siècle-ci, que tout négoce supposait équilibre, balance de ventes et d'achats ; que ceux qui voulaient vendre et ne point acheter, n'y entendaient rien ; et que très heureusement pour eux la chose était impossible, car sans cela ils se ruineraient en voulant ruiner les autres.

Nous disons, par une conséquence du même principe, qu'il est très avantageux d'acheter beaucoup à l'étranger, parce que c'est le moyen de s'enrichir en l'enrichissant. Tout ce que l'on vend consiste en denrées ou marchandises qui seraient superflues si l'on n'en faisait cet usage, et qui nous procurent le moyen d'acheter d'autres choses qui satisfont à nos besoins réels ou de commodité. Or pour avoir la faculté de nous pourvoir d'une grande quantité de choses, il faut ou que nous en ayons beaucoup à vendre, ou que les nôtres aient beaucoup de valeur, le plus haut degré de valeur possible ; et c'est encore une des conditions de la liberté du commerce des grains : il augmentera le prix des nôtres, c'est-à-dire qu'il nous donnera le moyen d'avoir, avec une quantité égale de grains, un plus grand nombre de choses à notre utilité ou fantaisie. Pour me servir d'un exemple connu[1], je suppose que nous achetions aux Hollandais une mesure de poivre du prix de vingt livres, il nous faudra, pour payer ce poivre, la valeur de deux septiers de blé, si notre blé ne se vend que 10 liv. le septier ; mais si nous pouvions faire monter notre grain jusqu'à 20 livres, alors il ne nous faudrait plus que la valeur d'un septier pour acheter la même quantité de poivre. Il y a donc un grand avantage de notre côté dans l'accroissement du prix de notre denrée, sans que pour cela il y ait de la perte du côté de l'étranger qui reçoit la même valeur de sa marchandise.

[1] Voyez la *Philosophie Rurale.* (Note de Dupont.) — Page 195 de l'édition de 1763.

CHAPITRE XII.
Autre avantage dans la liberté du commerce extérieur des grains, lequel nous devons à la position de notre pays.

La Société royale d'agriculture de Bretagne a supérieurement développé cet avantage dans ses Mémoires de l'année 1759 et 1760 : nous ne présenterons ici qu'un extrait de sa démonstration. [1]

Les pays du nord sont le principal grenier de l'Europe ; c'est là que nous prenons nos grains quand nous nous trouvons dans des années de disette ; c'est là que les Hollandais puisent les leurs, qu'ils réexportent ensuite en Espagne, au Portugal et en Italie. Aucun Pays n'est placé plus avantageusement, pour fournir ces trois États, que la France, les mers du nord n'étant pas libres, et celles de Hollande très dangereuses dans de certains temps de l'année : il est donc plus que vraisemblable que si nous avions la liberté de l'exportation et de l'importation, les peuples du nord avec qui nous faisons un grand commerce en vins et eaux-de-vie, fréteraient en retour nos vaisseaux en grains, et feraient leurs magasins chez nous, pour être plus à portée de faire transporter au premier signal de besoin, dans le pays où il se ferait sentir. D'un côté nous gagnerions à cette opération (nécessaire et commode aux propriétaires de la denrée) les frais de magasinage, de remuage, et partie de ceux de transport, ce qui ferait un bénéfice réel et considérable, sinon pour notre commerce, du moins pour nos commerçants[2] ; et de l'autre côté nous aurions une ressource de plus en cas de disette : parce que du moment où le débit serait avantageux chez nous, les *dépositeurs* s'empresseraient de nous vendre avec d'autant plus de plaisir, qu'ils y gagneraient les frais d'un nouveau transport. Ce dernier avantage ne mérite pas une grande considération, car il n'est nullement vraisemblable qu'une nation *granicole* puisse jamais en avoir besoin. La liberté du commerce qui

[1] *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les États de Bretagne*, rédigés par Abeille et Montaudouin de la Touche, volume II (années 1759 et 1760), 1762, p. 170 et suiv.

[2] On a trop longtemps confondu l'intérêt du commerce d'une nation avec celui des commerçants de la même nation ; un commerçant est par lui-même un homme fort utile, mais c'est un homme indépendant, libre, et qui n'appartient à aucun pays ; qui ne procure par son séjour dans un État agricole d'autre profit à cet État que celui de la consommation ; profit illusoire, car en supposant la liberté du commerce, il eût fait la même consommation au profit de l'état *agricole* hors de son territoire comme dessus. Il faut donc se déshabituer du préjugé en faveur des commerçants *régnicoles*, ou soi-disant tels. Chacun le sent par soi-même, le meilleur commerçant pour notre avantage sera toujours celui qui vendra le meilleur marché, et qui achètera le plus cher. Or nous ne pouvons trouver ce commerçant que dans la concurrence libre et entière de tous les peuples de l'univers. Un négociant régnicole favorisé (préférablement à l'étranger) n'est autre chose qu'un monopoleur autorisé. (Note de Dupont.)

donnant à nos grains le *prix commun du marché général*, assurerait aux propriétaires des revenus, et aux laboureurs la rentrée de leurs avances, préviendrait à jamais la disette. Toutes nos terres seraient cultivées, toutes le seraient avec les dépenses convenables, et alors une mauvaise récolte chez nous serait une espèce de miracle.

CHAPITRE XIII.
Conclusion.

Que l'on contredise, ou que l'on approuve ; que des adversaires s'élèvent et répliquent, ou que tout garde un profond silence ; il n'en sera pas moins vrai que, puisque la liberté de l'exportation et de l'importation de grains fournira aussi une grande matière à ce commerce d'entrepôt dont nous avons jadis été si jaloux, puisqu'elle nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger, puisqu'elle établira chez nous le plus avantageux des commerces, puisqu'elle amènera une diminution relative à nos facultés dans le prix des denrées, puisqu'elle nous répondra de ne jamais manger le pain plus cher que les autres nations, puisqu'elle assurera de l'ouvrage à tous ceux qui n'en ont point, puisqu'elle augmentera les salaires du pauvre peuple, puisqu'elle procurera partout l'accroissement de l'agriculture et l'abondance qui en est la suite, puisqu'elle triplera tous les revenus, la puissance de l'État et l'aisance des particuliers ; il n'en sera pas moins vrai, dis-je, que cette liberté générale, absolue et irrévocable, sera toujours le premier pas de toute administration prospère et qu'en elle consiste principalement le système régénérateur, la vraie *richesse de l'État*[1], la grande et la belle opération de finance.

La liberté du commerce des grains nous assurera la participation au *prix commun du marché général*, c'est-à-dire à un prix constamment avantageux ; par elle nous traiterons en frères tous les autres peuples, et nous partagerons leurs biens ; par elle la richesse qui naîtra des mains des fermiers viendra se répandre sur la société, tous les produits s'accroîtront rapidement, tout le monde en partagera le bénéfice ; les revenus de l'État s'augmenteront de jour en jour, et ils ne craindront plus de dessécher leur source ; le commerce multipliera tous les rapports, parce qu'alors seulement il commencera à exister dans ses véritables proportions ; la *classe* industrieuse ou *stérile* aura un fond d'avances renaissantes[2] et assurées, parce qu'alors elles ne seront plus composées des débris de leur origine ; tous ces effets naturels de la liberté n'ont point échappé à la bonté du prince, à ses lumières et à celles de ses ministres : c'est à ces avantages frappants que nous devons l'utile déclaration[3] enregistrée dans toutes les cours

[1] En 1763, une brochure sous ce titre même de la *Richesse de l'État*, par Roussel de la Tour, s'attira de très nombreuses répliques, dont l'une de Dupont (plus une réplique), dont ce fut l'entrée en scène.

[2] Voyez le *Tableau Économique* et la *Philosophie rurale*. (Note de Dupont.)

[3] La déclaration du 25 mai 1763.

souveraines pour permettre la liberté du commerce intérieur ; déclaration d'autant plus précieuse à nos yeux qu'elle était devenue indispensable, et qu'en nous assurant un bien réel, elle est en quelque façon l'annonce d'un bien infiniment plus grand, sur lequel nous comptons, que nous osons espérer de notre amour pour le roi, et plus encore de sa tendresse pour nous.

Il viendra un temps où la prohibition sera ensevelie sous les voiles de l'oubli ; les siècles futurs auront peine à se persuader qu'il fut un pays où des familles indigentes maudissaient les présents du ciel, où les larmes du laboureur se mêlaient à la pluie qui fertilisait ses champs ; nos descendants rougiraient d'avouer nos erreurs qu'ils ne pourront comprendre, et démentiront l'histoire par respect pour leurs aïeux.

RÉSUMÉ

Comme pour bien saisir une vérité, il faut l'envisager en raccourci et d'un coup d'œil, nous terminerons ce mémoire par un résumé de celles qui y sont contenues. [1]

Chapitre I^er^. — Il ne peut y avoir d'effet sans cause, et par conséquent de culture sans les dépenses nécessaires pour l'entretenir. De ces dépenses il y en a qu'il faut recommencer tous les ans : on les appelle *avances annuelles*. Les autres ne se font qu'une fois avant la première récolte : on les nomme *avances primitives*. Il faut que le cultivateur en retire les intérêts, parce qu'elles sont dépérissables, et encore parce que s'il ne retirait pas ces intérêts qui lui font un petit corps de réserve, il ne pourrait faire face aux conditions de son bail dans les mauvaises années. Les avances annuelles et les intérêts des fonds dépensés avant la première récolte, sont donc ce qu'on appelle les *reprises* du laboureur, et ce qui constitue les frais de la culture.

Ch. II. — Si la récolte ne rendait au laboureur que ses frais, il est clair que personne ne vivrait sur le bénéfice : or comme un État ne peut être composé simplement de cultivateurs, et que ceux qui ne le sont point ne peuvent pas vivre sur les *reprises* du laboureur, qui constituent les frais de la culture, à laquelle ils ne travaillent point, il faut nécessairement qu'il y ait un *produit net*, qui ne se doive à personne, et qui soit le patrimoine de la société. Plus ce *produit net* qui se partage entre les propriétaires des terres, l'État et les décimateurs sera grand, et plus chacun vivra à l'aise, et pourra satisfaire à tous ses besoins. Il est sensible que ce *produit net* tient à la valeur de la récolte ; car plus la récolte aura de valeur, plus les frais prélevés, le reste sera considérable. Une table[2] qui n'est que l'expression historique du fait, montre quelles sont les proportions diverses du *produit net* ou *revenu* aux *reprises*, suivant les différents prix des blés ; on y voit que lorsque le septier de blé, mesure de Paris, ne vaut que 12 liv., une charrue montée selon la plus grande et la plus forte culture, ne peut rapporter que 272 liv. de revenu ; que lorsque le blé vaut 15 liv. le septier, la même charrue donne un revenu de 913 liv., et un de 1 500 liv. quand le blé vaut 18 liv. etc.

Ch. III. — Il y a deux observations à faire sur cette table ; la première qu'elle est construite d'après le fait actuel, c'est-à-dire dans *la supposition de l'existence des charges indirectes* que supportent les avances de la culture et qui retombent *au double sur le revenu* ; sans cette

[1] L'ajout d'un large résumé final était typique dans les écrits du marquis de Mirabeau.
[2] Voyez cette table, pag. 13. (Note de Dupont.) — Ici page 23.

considération la table présenterait un rapport bien plus avantageux, et à 18 liv. le septier, le *revenu* serait 2 000 liv. et non pas 1 500 liv.

La deuxième observation est qu'il s'agit dans cette table du *prix commun du vendeur* des grains, qui dans un pays de liberté diffère très peu de celui des marchés, parce qu'il est peu sujet à variation ; mais dans un pays qui prétend ne commercer qu'avec lui-même, les variations sont telles que le laboureur ayant dans les années abondantes débité un grand nombre de septiers à très bon marché, et dans les années de disette un petit nombre de septiers fort cher, il a vendu la totalité de ses grains à un prix commun fort au-dessous de celui de l'acheteur consommateur, qui a tous les ans mangé un nombre égal de septiers, tantôt chers, et tantôt à bon marché.

Un calcul connu (mais que le changement des choses oblige de faire sur des données différentes de celles qui ont déjà été offertes au public) prouve que dans un pays de prohibition, où le blé vaudrait, prix commun, 15 liv. le septier pour les consommateurs, il ne serait vendu que 13 liv. 10 s. par les laboureurs.

En prenant cette supposition de 13 liv. 10 s. le septier, *prix commun du vendeur*, pour notre histoire, ce qui serait la faire en beau, il s'ensuivrait que chez nous la reproduction totale d'une charrue dans la meilleure culture vaudrait 3 600 liv. dont 600 liv. de *produit net*, ou revenu. La dîme qui se lève ordinairement au douzième, enlèverait 300 liv. ; il resterait 300 liv. à partager entre le propriétaire et l'impôt.

Notre situation présente ainsi statuée, il s'agit de savoir quelle différence y causera la liberté absolue et irrévocable du commerce extérieur des grains.

Ch. IV. — De la liberté générale et absolue du commerce, il résulte un *prix commun* entre tous les peuples qui en jouissent. Ce *prix commun* est uniforme, surtout par rapport à une denrée comme le grain, que l'on cultive dans tous les pays, parce que la masse totale en est toujours à peu près la même, et que la récolte ne manquant jamais partout et toujours quelque part, il arrive seulement que celui qui vend aujourd'hui achètera demain ; uniforme encore, parce que les magasins, fruits de la liberté du commerce, empêchent toujours la disette, et égalisent le sort des bonnes et des mauvaises années.

Avant l'invention du système prohibitif, le septier de blé se donnait pour le tiers du marc d'argent, ou environ 18 liv. de notre monnaie.

Les Anglais le vendent actuellement près de 22 liv. prix commun dans les marchés de l'Europe ; il y a donc lieu de croire, et de fortes raisons prouvent que notre concurrence ne peut pas faire baisser le *prix commun du marché général* au-dessous de 18 liv., c'est-à-dire que

les plus grandes variations seraient chez nous de 16 à 20 liv., comme elles sont en Angleterre aujourd'hui de 20 à 24 liv. Un calcul fait voir que dans ce cas, le *prix commun du vendeur* des grains serait 17 liv. 12 s. et ne différerait que de 8 s. du *prix commun du marché général*, les baux et l'impôt territorial hausseraient de droit, proportionnellement à l'accroissement du *produit net*, et l'on voit par la table du chapitre 2, que le *produit net* d'une charrue serait alors de 1 425 liv., qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Ch. V. — Si l'admission du *prix commun du marché général* fait monter à 1 425 liv. le produit net d'une charrue, évalué à présent à 600 liv., cet effet répandu sur toutes les charrues du royaume, qui donnent aujourd'hui un *produit net* d'environ 164 millions, sur lesquels le revenu du roi ne pourrait être que de 47 millions au plus, et n'est dans le vrai que de 38 millions (parce que la dîme, qui, comme toute autre imposition, devrait être proportionnelle au revenu, ne l'est cependant pas, et emporte près d'un tiers du *produit net* au détriment du revenu royal, et de celui des propriétaires) ; cet effet, dis-je, porterait sans aucun accroissement de culture le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500 mille livres, et la quote-part de l'État deviendrait d'elle-même 111 000 000 liv. de revenu sur les grains seulement. Mais il y a encore autre chose à considérer : cet immense accroissement de produit net ne changera rien aux conventions déjà contractées, et les baux actuels subsisteront jusqu'à leur échéance ; ces baux sont de 9 ans en France ; il en finit donc un neuvième tous les ans ; c'est-à-dire que durant la première année de liberté il rentrera aux propriétaires et à l'impôt un neuvième de l'accroissement du *produit net,* dans la seconde année deux neuvièmes, et ainsi jusqu'à la neuvième année, que toute l'augmentation du revenu sera passée en entier aux trois propriétaires du revenu des biens-fonds ; savoir le possesseur même de la terre, l'État et les décimateurs ; on voit de là que pendant le cours des baux les cultivateurs ont partagé avec les propriétaires l'accroissement du *produit net*. Mais ce bénéfice passé entre les mains des agriculteurs, ne sera nullement perdu pour la nation ; ils le reverseront sur la terre, par une augmentation de travaux et de dépenses qui multiplieront les salaires des ouvriers ; ils étendront leurs entreprises, amélioreront leur culture et en tireront de nouveaux *produits net*, dont la racine, c'est-à-dire les richesses mères et productives, n'existe pas même aujourd'hui.

Un tableau[1] construit avec la plus grande attention, exprime la marche de cet accroissement de culture et de revenu. Ce tableau, où tout est porté bas, est fait dans la supposition que la liberté du commerce extérieur des grains ne produira d'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère, et qu'il faille six ans pour établir en France ce commerce dans tous ses avantages.

Ch. VI. — On voit par ce tableau qu'un revenu de 600 liv. faisant environ la 273 millième partie de la culture en grains du royaume, évaluée aujourd'hui à 164 millions de *produit net*, étant au bout de 9 années porté à 1 907 liv., le revenu total de cette même culture serait alors de 536 millions, dont le roi jouissant des deux septièmes aurait tous les ans 153 millions à recevoir, sur les seuls produits de la charrue.

Ce n'est pas là tout ; un accroissement de richesses nationales, ne faisant autre chose que fournir à chacun le moyen de faire une plus grande dépense, et de se pourvoir plus facilement de vin, de viande, de bois, etc., excitera une plus forte consommation de toutes ces denrées, d'où naîtra une augmentation de valeur vénale, parce qu'une marchandise renchérit toujours en raison de la quantité des acheteurs[2], mais une augmentation de valeur vénale sur toutes ces denrées ne produirait pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître par rapport aux grains ; toute culture a ses *reprises* ou frais indispensables, et son *produit net* ; en haussant le prix de la denrée, on augmente un peu les *reprises*, et beaucoup le *produit net* ; cela est général sur quoi que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens, évalué aujourd'hui à 244 millions, serait au moins doublé par l'influence de la richesse, fruit de la liberté du commerce extérieur des grains. Les revenus de la nation seraient donc en neuf ans montés à un milliard vingt-quatre millions, qui donneraient au roi un revenu direct d'environ 300 millions, levés presque sans frais. Il est à remarquer que, comme on l'a déjà dit, tous ces calculs sont en supposant la continuité des charges indirectes, auxquelles la nécessité des circonstances a forcé le gouvernement ; mais à mesure que les revenus directs augmenteraient, cette nécessité diminuerait, ce qui donnerait matière à un tout autre cal-

[1] Voyez ce-tableau pag. 46. (Note de Dupont.)

[2] D'ailleurs on se conforme toujours dans l'emploi des terres sur le débit et le prix des productions ; on s'étend du côté de celles qui sont les plus profitables, on restreint la culture des autres, ce qui augmente leur prix ; ainsi la compensation des prix s'établit et se règle sur les productions du territoire, selon cet ordre naturel indiqué par l'intérêt même. La production la plus chère devient toujours la plus abondante ; *cherté foisonne*. Le débit et le haut prix constant du blé procurés par la pleine liberté du commerce sont donc des préservatifs assurés contre la disette. (Note de Dupont.)

cul, dont le résultat serait environ 2 milliards de revenu pour la nation, et plus de 500 millions pour le roi.

Ces notions élémentaires suffisent pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du royaume sous l'administration de M. de Sully.

Ch. VII. — *Mais*, disent les contradicteurs, *tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement du pain ; pour peu que le pain augmente le peuple ne pourra y atteindre, au lieu que la prohibition entretient l'abondance dans le royaume, ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.*

Cette objection est composée de quatre faussetés.

1°. Nos calculs sont fondés autant sur le peu de variation du prix des blés, que sur leur renchérissement, et la valeur est telle aujourd'hui qu'il y a 30 s. de perte pour les revenus de la nation sur chaque septier de blé, sans aucun profit pour l'acheteur consommateur.

2°. La prohibition n'est nullement propre à entretenir l'abondance dans le royaume ; au contraire rien n'encourage une forte culture comme un bon débit, et l'Angleterre, qui n'avait pas de récoltes suffisantes avant qu'elle eut favorisé par des récompenses l'exportation des grains, en a de surabondantes aujourd'hui. Il est de la nature de la prohibition d'amener la disette, et c'est ce que l'on montre par l'exposition du fait.

3°. La prohibition n'entretient pas plus le bas prix qu'elle ne fait l'abondance ; la prohibition cause les variations excessives des prix, et les variations sont bien plus nuisibles à la subsistance des peuples que la cherté constante ; chacun arrangeant à peu près sa dépense sur son gain, si la valeur des denrées hausse tout à coup, les combinaisons des pauvres gens se trouvent anéanties, et il est alors de nécessité que la misère devienne générale ; car dans les chertés subites et imprévues (telles qu'elles le sont toutes dans un pays fermé par prohibitions), il ne peut plus y avoir de proportion entre les salaires et les dépenses alimentaires des ouvriers.

4°. Que le bas prix soit plus à la portée des pauvres, cela est encore faux. Les pauvres comme les riches ne peuvent avoir aucune denrée sans l'acheter, ne peuvent acheter sans argent, ne peuvent avoir d'argent que par leur travail, (dont le salaire est toujours proportionné au prix des productions alimentaires), et les pauvres ne peuvent trouver de travail, si les riches n'ont pas de revenus pour le payer ; quand une nation a de grands revenus, ils se répartissent proportionnellement aux différents états des citoyens, parce que les riches en jouissent, c'est-à-dire, le dépensent ; car le revenu n'est bon que pour en jouir, et un homme ne peut rien dépenser dans la société

qu'au profit des autres. Toute soustraction faite, il ne reste à l'homme le plus riche de ses immenses revenus, que sa consommation personnelle et la prérogative du choix selon ses goûts : en quoi il diffère peu de ceux dont il paye les travaux ou les services.

Il n'y a que le calcul qui puisse nous faire comprendre combien un écu de plus sur le prix du septier de blé ferait circuler de centaines de millions de plus dans le royaume. Mais pour tous ceux qui sont capables de sentir et d'embrasser les calculs, il est clair que plus il y aura de revenus, plus il y aura de rétributions et de salaires pour les différentes classes de citoyens ; plus il y aura de consommation et de débit pour toutes les différentes productions du territoire ; plus les richesses et la circulation se multiplieront dans les villes, par les dépenses des grands propriétaires qui y résident ; plus l'industrie, les manufactures, le commerce prospéreront ; plus il y aura de travail et d'aisance pour l'ouvrier journalier, et de secours pour l'infirme et l'indigent ; plus il y aura de sûreté et de facilité pour les paiements des créanciers et des rentiers ; ainsi quoi qu'alors le pain soit un peu plus cher, il sera infiniment plus à la portée du peuple ; car tout ce peuple aura de l'argent, parce qu'il aura un salaire proportionné au renchérissement de sa dépense.

Ch. VIII. — Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent. Ces gens diront peut-être, *quel profit peut-on retirer du renchérissement des blés, si ce renchérissement augmente le prix des salaires et par conséquent celui de tous les travaux des hommes, les frais de culture même par le haussement du prix de la nourriture des cultivateurs ? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.*

En accordant ce raisonnement, il faut convenir d'un fait : c'est que, lorsque le septier de blé ne vaut prix commun que onze livres, le laboureur ne retire que ses frais, et ne peut payer aucun revenu. La preuve de ce fait est la décision même du laboureur, car pour avoir du revenu, il faut qu'il veuille et puisse en payer. Il suit de là que par le raisonnement des contradicteurs, jamais le laboureur ne pourra payer de revenus ; si le prix de ses denrées hausse d'un sixième, les frais de culture, selon cette hypothèse, augmenteront aussi d'un sixième ; ainsi jamais d'excédent par-delà les frais pour payer le fermage et la taille ; les fermiers cependant payent des revenus à raison du prix des blés, ou laissent les terres en friche[1].

[1] Ce qui réduit alors le propriétaire à faire lui-même les avances, et qui établit ainsi la *petite culture*, qui peut subsister sans profit pour la nation tant qu'elle rend les frais. (Note de Dupont.)

Si l'on applique l'argument aux *propriétaires* eux-mêmes, *qui recevant plus de revenu, et payant tout plus cher, sont bornés à la même quantité d'achats que dans le cas où ils auraient moins de revenu et tout à meilleur marché,* la difficulté subsiste. Car en suivant le raisonnement, lorsque le septier de blé ne vaudra que onze livres, et que d'après la décision du laboureur, le roi ni les propriétaires des terres n'auront aucun revenu, ils pourront néanmoins payer aussi bien, et faire les mêmes achats, le débit des denrées, les salaires, les arrérages des rentes seront également assurés. C'est ainsi que l'on s'enferre, quand sur des matières de calcul on veut décider, et ne point calculer ; il est à croire que nos adversaires se dégoûteront de cette méthode ; ceux qui n'en sont pas incapables compteront, et dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront que plus les blés seront à haut prix, et plus la nation sera riche, et plus le roi et les propriétaires pourront dépenser au profit de tous. Ils verront que tous les gens non cultivateurs vivent sur le revenu ; ils reconnaîtront que si ce revenu (qui comprend la richesse publique et toutes les fortunes particulières) est triplé, tandis que le prix du pain ne sera augmenté que d'un sixième, cette augmentation qui les effraye sera une diminution relative très considérable. Ils concevront que si la quote-part d'un père de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le pain vaut 15 deniers, ou cinq liards la livre, lorsque ce même père de famille payera le pain dix-huit deniers ou six liards, et qu'il recevra 3 liv. par jour, ou telle autre augmentation de salaire proportionnelle au renchérissement de sa dépense, et encore à l'augmentation des revenus, il n'aura garde de se plaindre.

Ch. IX. — D'autres gens se sont imaginés qu'il n'y avait pas de bon sens à compter sur un accroissement de reproduction et de revenu. *Si l'on vous croyait*, disent-ils, *nous regorgerions bientôt de denrées de notre cru que nous ne saurions où vendre : nous n'en pouvons débiter que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; votre entreprise périra faute de débit*, etc., etc., etc.

Cette objection, quoiqu'imprimée[1], n'en est pas plus solide. Quand on jette du pain dans un endroit, les moineaux s'y rassemblent ; les hommes courent après les salaires, comme les oiseaux après la pâture, *et la mesure de la subsistance sera toujours celle de la population.* Dans un pays riche, et qui a des revenus, on ne peut jamais éprouver la misère de l'abondance ; l'aisance universelle y amène et y crée de nouveaux consommateurs, qui contribuant à entretenir le bon prix de la denrée, assurent par là même le revenu qui les met

[1] Dans le *Consolateur*. (Note de Dupont.) — Voir la référence complète p. 50.

dans le cas de la payer. Il ne faut donc pas s'inquiéter pour savoir qui mangera nos blés, quand nous serons devenus riches ; ce sera nous, ce seront nos voisins, notre postérité, la leur.

Ch. X. — Quoique nous ayons répondu aux principales objections qui se sont rencontrées dans notre chemin, notre intention n'est pas d'ennuyer toujours le lecteur par ces discussions trop peu équivoques ; c'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient que l'on *accordât des permissions passagères ou particulières à de certaines provinces pour exporter dans les années abondantes, et que l'on retirât ces permissions dans les temps de stérilité.* Il est trop clair qu'une permission passagère accordée dans le temps de la non-valeur des grains, ne prévient pas la perte que cause cette non-valeur ; le mal est déjà fait. Et la permission n'y remédie pas ; car les marchands de l'Europe n'osent se hasarder sur la foi d'une permission passagère, qui peut être révoquée le lendemain ; une telle permission ne peut donc pas nous faire participer au *prix commun du marché général* ; cette fausse et insidieuse ressource ne sert qu'à tromper l'attente du laboureur. Il est trop sensible encore qu'une permission générale, absolue et irrévocable doit toujours procurer les avantages que l'on en attend, et ne peut jamais être dangereuse[1] ; car les étrangers ne viendront pas acheter nos grains quand nous en manquons, c'est-à-dire, quand ils sont plus chers chez nous que chez eux, etc. etc.

Négligeant donc toutes les objections auxquelles cette opinion ridicule a pu servir de fondement, nous terminerons cet écrit par un examen des avantages que le commerce extérieur de la nation trouvera dans la liberté de l'exportation et de l'importation des grains. Il s'en présente trois au premier coup d'œil.

Le premier est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'étranger les denrées de notre cru, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

On convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers tous les ans dans la vente de grains qui se fait en Europe. Mettons deux millions et demi. Ces deux millions et demi à 18 liv. le septier (ainsi que ce sera le prix commun de liberté) vaudront 45 millions de livres, sur lesquels il y aura 14 millions au moins de *produit net annuel*, et 4 millions au roi en impôt direct pour sa portion dans le revenu, et l'on demande quelle est la manufacture qui exporte pour 45 millions tous les ans ? Quelle est la manufacture qui, toutes avances de matières premières,

[1] En novembre 1765 Le Trosne publiera une brochure justement intitulée : *La liberté du commerce des grains, toujours utile et jamais nuisible*.

tous salaires d'ouvriers, tous frais de bâtiments et machines déduits, donne annuellement 14 millions de bénéfice aux entrepreneurs ? Quelle est la manufacture dont les exportations rapportent tous les ans 4 millions clairs et nets au Trésor royal ? On demande encore lequel des deux commerces est le moins précaire, et si nous pouvons garantir la constance de nos artistes à demeurer chez nous comme l'immobilité de nos champs ? Londres et Berlin ont fait la réponse.

Ch. XI. — Le second avantage pour notre commerce extérieur est la faculté de multiplier nos achats à l'étranger : on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter ; il faut nécessairement faire l'un jusqu'à la concurrence de l'autre ; mais si l'on vend des choses de peu de valeur, il en faudra donner beaucoup pour avoir celles que l'on désire. Si au contraire les choses que l'on vend ont une grande valeur, avec une moindre quantité de choses on fera un plus grand commerce ; car la nation alors pourra augmenter le nombre de ses achats, sans multiplier celui de ses ventes. Le haussement du prix de nos denrées est donc un grand bénéfice pour nous, et ce bénéfice ne causera aucune perte à l'étranger, qui recevra toujours la même valeur des marchandises qu'il nous aura vendues.

Ch. XII. — Le troisième avantage, qui a déjà été développé dans les mémoires de la Société royale d'agriculture de Bretagne, est dû à notre position qui nous met dans le cas de servir d'entrepôt aux blés du nord pour le commerce d'Espagne et d'Italie : ce qui procurera à la nation le profit des frais de garde et magasinage, et nous assurera une ressource de plus en cas de disette ; si tant est que la disette fût possible chez nous avec l'accroissement de notre agriculture, et les magasins qui se formeront de toutes parts de notre propre denrée.

Ch. XIII. — On conclut que puisque la liberté du commerce extérieur des grains triplera tous les revenus, la puissance de l'État, l'opulence des riches, les salaires des pauvres, puisqu'elle rendra la subsistance des peuples plus aisée, puisqu'elle accroîtra l'agriculture, la population et le commerce : c'est dans cette liberté indispensable que consiste principalement le système régénérateur, la vraie *Richesse de l'État*, la grande et la belle opération de finances.

FIN

AVERTISSEMENT

Dans un ouvrage tel que celui-ci, qui embrassant la totalité des choses, devait avoir une marche suivie et serrée, il n'était pas possible de discuter toutes les opinions. Il y a des gens trembleurs qui conviennent des avantages immenses du libre commerce des grains, mais qui cependant insinuent qu'il n'est pas encore temps de donner la liberté extérieure à ce commerce, et qui se forgent et s'exagèrent des inconvénients.

Un d'entre eux a fait imprimer dans la Gazette du commerce [1] *une lettre qui expose toutes ses inquiétudes ; cette lettre a déjà été réfutée par une autre dans la même Gazette* [2] *et comme on ne saurait donner trop de publicité aux questions intéressantes et patriotiques, il nous paraît convenable de les joindre ici toutes deux, et même d'y ajouter quelques réflexions. Non que la réponse, très bien faite, nous paraisse insuffisante, mais parce qu'il vaut bien mieux risquer de faire un ouvrage inutile, que de laisser la moindre équivoque sur des vérités auxquelles la puissance de l'État, l'opulence et le bonheur de la nation sont attachés.*

[1] Voyez la *Gazette du commerce* du 3 mars 1764. N°. 18. page 139. (Note de Dupont.)
[2] Voyez la même *Gazette* du 10 mars, page 159. (Note de Dupont.)

LETTRE

À l'auteur de la Gazette du commerce.

Extrait de la Gazette du 3 mars 1764. [1]

De Paris le 22 février 1764.

Je réponds, Monsieur, à une lettre insérée dans votre Gazette du commerce, N°. 6, 21 janvier 1764, dans laquelle sont très clairement déduits et même démontrés les avantages que produirait à la France la libre exportation de ses grains à l'étranger. L'auteur, en bon patriote et en homme éclairé, invite les citoyens à donner leurs idées sur une question aussi importante ; il permet même qu'on combatte son opinion, qu'on renverse son système, qu'on lui oppose des raisons, et c'est ce que je n'ai garde d'entreprendre, puisque je déclare ici que j'admets et suis prêt à signer ses principes, et toutes les conséquences qu'il en tire. Je suis donc convaincu comme lui : 1°. *Que la libre exportation des grains dans l'intérieur du royaume est de droit naturel, qu'il est étonnant qu'on ne l'ait pas senti plutôt.* 2°. *Que l'exportation des grains à l'étranger sera une source inépuisable de richesse et de force pour la France.* J'ajoute même qu'il n'est personne qui révoque en doute de pareilles vérités, et qu'il n'est aucune objection à leur opposer ; mais ces vérités senties, démontrées, reconnues, tout est-il dit ? Faut-il lever tout à l'heure toutes les écluses, procurer un écoulement libre et subit à nos grains ? N'y a-t-il aucun ménagement, aucune précaution à prendre ?[2] Voilà pourtant la question sur laquelle personne ne s'exerce. Tout le monde appuie, développe et renchérit sur la démonstration des principes ; peu de gens nous apprennent à employer ces mêmes principes ; peu de gens aplanissent, ou vont au-devant des difficultés qui peuvent se trouver dans la libre exportation des grains. Je crois cependant qu'il y en a, et je vais proposer des doutes à cet égard. Je désire de tout mon cœur que l'auteur de la lettre déjà citée les trouve faciles à résoudre, et veuille bien s'en donner la peine. Cela peut donner naissance à des dissertations dignes, Monsieur, d'être insérées dans votre Gazette.

[1] Par François Véron Duverger de Forbonnais, auteur notamment des *Éléments du commerce* (1754).

[2] Le débat sur les précautions à prendre, sur les ménagements et les transitions, est éternel dans les écrits des économistes libéraux français, tant au XVIII^e^ qu'au XIX^e^ siècle. À l'époque de Frédéric Bastiat, deux fronts unis s'opposèrent dans le camp même des partisans de la liberté commerciale, les uns pour défendre la liberté illimitée et immédiate, les autres pour soutenir une liberté modérée.

1°. Tout nouvel établissement, quoiqu'utile et avantageux, tout changement dans les usages accrédités et dans la pratique d'une nation, a nécessairement à lutter contre les préjugés, l'habitude, la mauvaise foi, et une certaine timidité qui doit accompagner les pas chancelants de cette nation, dans une carrière qu'elle ne connaît pas. Les abus mêmes avec lesquels nous sommes nés, sont chéris des sots, et maintenus, pullulés par les méchants.

2°. Le caractère d'une nation doit être préliminairement consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour son propre avantage.

3°. C'est à de timides essais, à nombre de fautes préliminaires, à une longue possession que les Anglais doivent les avantages résultants du libre transport de leurs grains dans tous les marchés de l'Europe. Adopter le même système, l'amener de loin, et petit à petit, c'est prudence ; mais ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection où nous le trouverons établi en Angleterre, c'est peut-être témérité. D'après l'exemple des Anglais, nous pourrons éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'eux ; mais nous en ferons d'autres personnelles et relatives à notre génie, à notre constitution : 50 à 60 ans d'avance, en fait de police, de commerce et d'administration, font une prépondérance en faveur de celui qui jouit, très nuisible à celui qui veut par imitation partager le bénéfice.

4°. Le commerce en général ne saurait être libre dans une partie, et gêné dans l'autre. La liberté ne s'isole, ne se restreint point à un seul objet ; elle règne sur tous, ou sur aucun ; pourra-t-elle exister dans le commerce des grains, à côté de la gêne dans celui des autres denrées, et au milieu des entraves et des formalités qui dessèchent les diverses branches de notre commerce ? Tout se tient dans l'administration d'un État, il faut donc que tout y marche du même pas, qu'il n'y ait qu'un même esprit, que les principes soient généraux, et qu'avant d'établir une nouvelle forme, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien, ni traces, ni agents.

5°. En Angleterre, la nation entière veille à l'administration et à la police des grains. Chaque particulier est éclairé sur ses propres intérêts, les identifie à l'intérêt général, et a droit de les réclamer collectivement contre la surprise, l'ignorance et les faux rapports. Il y a des lois fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, bien loin de permettre que les difficultés étouffent les lois : un mal connu est aussitôt corrigé sans délai, sans opposition, l'immutabilité des principes et des systèmes y est maintenue ; il n'y est pas continuellement nécessaire, pour opérer le bien public, d'un concours de volontés indépendantes, et en opposition les unes aux autres ; biens et maux politiques, rien n'y est personnel aux membres, tout appartient à la société en général.

6°. A-t-on en France des tableaux fidèles de la quantité de terres labourables, et destinées à porter du blé, de la masse de leurs productions année commune, de celles que les semences emploient, du nombre des bouches à nourrir, et en un mot de ce qu'exige la consommation générale ? S'il est vrai que nos récoltes, une année dans l'autre, ne rapportent que pour dix-huit mois de subsistance à quinze millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ trois mois de nourriture.

7°. Le pain est de première nécessité en France, plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un même nombre de Français en consomment journellement trois fois plus qu'un même nombre d'Anglais. Le besoin en est donc plus grand chez nous que chez eux, la privation de fait ou de supposition en serait plus affreuse, et les moyens de remédier à cette même disette, plus longs et plus chers. Il est impossible que l'exportation des grains n'en renchérisse le prix, ce sera même un des avantages du projet ; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement et plus directement pour le propriétaire des terres, que pour le manœuvre et le journalier, qui ne haussera sa main-d'œuvre que petit à petit, en raison du plus d'occupation qu'il trouvera, et de l'augmentation de la masse de l'argent que le commerce attirera dans le royaume. Mais ces deux heureux effets seront postérieurs à l'augmentation subite du prix des grains, dès la première année de leur exportation. Or c'est ici où il faut un peu calculer le caractère de notre nation ; elle est vive, pétulante, peu réfléchie, aisée à alarmer ; que le pain renchérisse, et que les marchands de blé aient des magasins pleins et tout prêts à se vider pour l'étranger ; qu'une seule voix s'élève indiscrètement, et crie : *nous allons être affamés, tous nos blés sortent, on travaille à nous ôter la subsistance* ; qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple, et ne le portera pas à aller follement mettre le feu aux magasins déjà remplis ? Concluons.

CONCLUSION.

J'ai dit que la sortie de nos grains est avantageuse, de droit naturel et nécessaire, qu'elle était la source de la puissance et des richesses d'une nation agricole. Je le dis encore, et j'ajoute, sans croire cesser d'être d'accord avec moi-même, qu'il y a des inconvénients à prévenir, des tempéraments à garder, des mesures préliminaires et préparatoires à prendre : par exemple, je pense qu'il faut, avant tout, commencer par remettre de l'argent dans les provinces, et des moyens parmi les laboureurs. Je gémis de voir tout l'argent se con-

centrer à Paris, y attirer les hommes et dévaster les campagnes. De dix-sept cens millions d'argent monnayé qu'on peut compter en France, il y a au moins 1 200 à Paris, il en reste 500 circulants dans les provinces, à partager entre le commerce et l'agriculture ; cela peut-il être suffisant, la proportion y est-elle ? Une juste répartition d'hommes, d'argent, de travail et d'industrie dans un État, fait sa force et son activité, puisque c'est le sang politique qui doit circuler également et conserver l'équilibre dans toutes les humeurs et les parties : un boursouflement au contraire, un dépôt d'argent dans un royaume, dans un canton, dans une ville, ou chez un particulier, dessèche, mine, oblitère tous les lieux, tous les êtres voisins. Mais quels sont les moyens de faire refluer l'argent de Paris dans les provinces ? Ils sont très simples, tout le monde les pense ; je le dis : Il est abusif que le produit des plus grandes terres, celui des évêchés et abbayes, les appointements ou gages quelconques, le produit de certaines caisses fiscales, tous les fonds levés pour les chemins du royaume, et ces sommes immenses destinées à l'usure ou consignées pour l'achat de cette foule de charges et offices continuellement en mouvance ; il est contre la saine politique, dis-je, que cette énorme masse d'argent s'apporte à Paris et s'y fixe. Si les grands terriers, les évêques, les abbés, les receveurs généraux, etc., se tenaient chacun à leur poste, à leur détail, il en résulterait d'abord du bon ordre, de l'édification, moins de cabales, d'intrigues, de manèges, de confusion, des mœurs, des connaissances, beaucoup plus de citoyens, de bons maris, de bons pères, de bons maîtres, de fidèles sujets ; en un mot, et c'est ce dont il s'agit plus particulièrement ici, il en résulterait de l'aisance pour nos pauvres provinces, du travail pour le peuple, des secours pour les vassaux malades ou indigents, du fumier pour les champs, et les récoltes doubleraient en raison de l'augmentation des bras et de l'argent. L'effet d'une aisance ainsi occasionnée dans nos campagnes, par les retours des deniers et du travail qui en est inséparable, serait prompt, doux, naturel et général ; celui que l'auteur de la lettre attend de la première vente de nos grains à l'étranger, n'a pas, je crois, les mêmes caractères et a beaucoup plus d'inconvénients.

2°. Qu'on nous donne du temps pour nous familiariser un peu avec la libre circulation de nos grains dans l'intérieur du royaume. Nos organes sont encore affaissés, abrutis par l'ancienne gène et le découragement. Lisez la lettre écrite de Paris à l'auteur de la Gazette, N°. 4, janvier 1764, *sur l'impossibilité actuelle et absolument morale, d'attirer des blés de Champagne et de Lorraine en Provence, etc.* [1] Les

[1] L'ordinaire précédent prouve que ceci porte à faux. (Note de Dupont.)

plus saines nourritures surchargent toujours un estomac convalescent, notre vue affaiblie soutient à peine la plus douce lumière. Allons pas à pas. Que le laboureur et le marchand apprennent à connaître la dépendance où ils doivent être l'un de l'autre, qu'ils s'exercent respectivement dans la spéculation du commerce des grains de province à province ; c'est-à-dire sur les moyens d'emmagasiner, de garder et de transporter les blés par le plus court chemin, à moins de frais possibles ; que les voitures et les canaux de communication s'établissent d'abord bien du centre aux extrémités ; que le peuple s'accoutume à l'idée si effrayante et si souvent rejetée des magasins de blé ; que quelque temps de possession nous guérisse de la méfiance attachée à l'instabilité de nos règlements.

3°. Les capitaux et l'activité rendus à la terre, la circulation des grains bien établie de province à province dans l'intérieur du royaume, le ressort de spéculation rendu à nos marchands, à nos laboureurs, par le libre commerce intérieur, la masse des semences, et par conséquent des récoltes petit à petit augmentée, commençons alors par interdire toute entrée chez nous aux grains, aux farines étrangères, et ouvrons aux nôtres quelques-uns de nos ports les plus à portée des peuples que nous voulons nourrir, soit qu'ils aient réellement besoin, soit que par le meilleur marché nous voulions porter coup à leur agriculture, ou à celle de leurs fournisseurs.

4°. Le grand point est de diviser les opérations, et de mettre entre chacune d'elles assez d'intervalle, pour pouvoir en bien connaître tous les effets, les inconvénients et les remèdes ; ce qui exige de la part du gouvernement la plus grande suite, la plus constante attention. Car, à moins d'une correspondance fidèle, d'une grande application, Paris ne peut guère être instruit des maux qui ravagent les provinces, que quand il n'est plus temps d'y remédier, et si par malheur, il venait à se tromper sur les effets de la libre exportation de nos grains, et à lui attribuer le désordre ou la disette qui pourrait l'accompagner, cette ressource inépuisable pour la France deviendrait en horreur à tout bon Français, serait bannie pour jamais, et nous rentrerions dans l'esclavage et la barbarie de nos préjugés.

5°. Il ne faut pas tellement s'en fier à l'augmentation du prix du blé, au-dessus ou au niveau du taux fixé, pour croire que cette augmentation nous avertira exactement, à point nommé, de l'instant où il faudra arrêter la sortie de nos grains, ou plutôt en attirer d'étrangers. Le Français, occupé du seul moment présent, s'affecte peu de l'avenir ; avide de jouir, s'il trouve à se défaire de toute sa récolte, il le fera sans réserve, sans réflexion, et la disette sera déjà dans le royaume, que le prix du blé l'indiquera à peine. Le besoin en blé des peuples de l'Europe, alternativement manquants de cette denrée,

peut se calculer, il l'a même été, et la quantité n'en est pas énorme. Or, plus l'excédent de nos consommations de cette denrée approchera de la somme desdits besoins de nos voisins, moins en y satisfaisant (cause, but et effet unique de l'exportation de nos grains), moins, dis-je, aurons-nous à craindre pour nous-mêmes une disette occasionnée par leur sortie ; puisque la demande n'en sera guère plus forte que notre superflu, et que l'on peut se procurer en France, année commune, de quoi fournir à la subsistance de 24 millions d'hommes au moins, pour deux ans, c'est-à-dire plus du double de ce que nous recueillons aujourd'hui ; c'est ce qui fait que j'insiste sur l'aisance du laboureur, sur la multiplication des capitaux, des bras, des charrues, des défrichements et sur l'interdiction des grains et farines étrangères, pour opération préliminaire au transport de nos grains chez l'étranger. Pour éviter la surabondance, l'engorgement, et dès lors l'avilissement de nos grains accrus par l'augmentation de l'agriculture, des semences et des récoltes (fruits de l'aisance du laboureur), je propose d'ouvrir à mesure, et la balance à la main, des débouchés proportionnés à l'excédent de notre consommation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE

À l'auteur de la Gazette du commerce, en réponse à la précédente.

Extrait de la Gazette du 10 mars 1764. N°. 20.

De Paris le 4 mars 1764.

Je viens de lire, Monsieur, votre Gazette, N°. 18, et j'y vois avec cette satisfaction qu'inspire l'amour de la vérité, que vous ne dissimulez aucune des objections qui s'élèvent même contre les opinions que vous avez embrassées. Ce plan, Monsieur, est le seul capable de procurer à la nation une instruction solide sur ses plus grands intérêts.

La réponse que vous insérez dans votre Gazette, N°. 18, à la lettre du N°. 6, propose, contre l'exécution actuelle de la liberté du commerce des grains, des doutes d'autant plus capables de faire impression, qu'ils sont précédés de l'aveu des principes évidents qui militent en faveur de cette liberté ; et on se plaint que personne ne s'exerce sur cette partie de la question qui concerne les précautions à prendre.

Je ne suis point l'auteur de la lettre, N°. 6, et peut-être mon opinion personnelle est-elle aussi éloignée du tranchant de l'une, que de l'extrême timidité de l'autre. Cependant il me semble que ceux qui traitent les questions économiques en grand, sans autre objet que l'instruction publique, sont fondés à exposer les vérités dans leur étendue la plus rigoureuse. Ils se reposent sur la sagesse de l'administration du soin de distinguer ce qui doit être fait pour le salut public, et ce qui peut être accordé, soit à l'opinion populaire, lorsqu'il s'agit de la rectifier sur un article intéressant, soit à la prévoyance qui lui conseille de prévenir scrupuleusement toute combinaison possible d'évènements capables d'altérer l'effet d'une opération importante. C'est cette application juste des principes aux circonstances particulières ou locales qui forme la difficulté de la science de gouverner : le génie seul, aidé d'une longue observation, a droit d'apprécier la différence d'un moment à un autre, et de trouver dans le principe même la règle des exceptions qui doivent en modifier l'effet général, conformément aux temps et aux lieux. Il n'est donc pas surprenant que les bons esprits qui ont médité sur la liberté du commerce des grains, aient été retenus par cette réflexion judicieuse. Parmi ceux qui professent la nécessité de la liberté, peut-être en est-il qui eussent proposé des modifications à cette liberté, s'ils eussent assez présumé d'eux pour croire utiles au public leurs observations sur la manière

d'exécuter ; ou bien s'ils ignoraient que dans ces sortes de matières on ne voit que trop souvent des gens rendre hommage à la vérité pour en arrêter plus sûrement les effets. Il est rare de voir des hommes instruits, ou qui prétendent l'être, en contradiction ouverte sur les principes ; mais il l'est encore plus de les voir d'accord sur les expédients lorsqu'il faut opérer. C'est toujours sur les détails que roulent les discussions, que s'élèvent les difficultés ; les incidents s'accumulent avec les répliques, l'objet principal est enfin perdu de vue, et de là résulte souvent ce paradoxe monstrueux, qu'une chose indispensable ne peut être exécutée. Lorsque des hommes sont également portés à concourir au même but, la diversité des opinions produit un grand bien ; chacun propose ses moyens, et de la discussion réciproque naît la lumière : mais lorsque les uns proposent et que les autres ne s'occupent qu'à détruire sans édifier, on ne peut en attendre que l'incertitude et l'indécision. Sully n'eût rien réformé s'il eût attendu le concours de ceux-mêmes qui se vantaient d'avoir de l'expérience et de l'habileté dans sa partie. Richelieu, pour élever la fortune de la France, ne changea point impunément de principe, et son plan ne fut pas moins contrarié par les préjugés des politiques qui l'avaient précédé dans les conseils, que par l'envie des courtisans. Plusieurs provinces manqueraient probablement à cet empire, si les conseils de guerre eussent décidé des batailles données par les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Vendôme. Dans tous les temps, dans tous les lieux, l'avis du plus grand nombre produisit rarement de grands succès ; et il est peut-être naturel de penser que la seule instruction nécessaire à un public qui n'a point à délibérer sur l'exécution, est celle qui coupe la racine de ses préjugés, par la démonstration des bons principes ; celle enfin qui, en lui apprenant qu'il faut agir, le prépare à recevoir avec reconnaissance les expédients que la sagesse du gouvernement aura adoptés.

Ce choix est si délicat, que les particuliers semblent devoir mettre beaucoup de retenue dans de semblables propositions ; et l'exemple de l'excellent Essai sur la police des grains[1], nous apprend qu'il ne suffit pas de bien penser sur le fond, pour bien opérer.

L'auteur n'a-t-il pas proposé, comme une précaution convenable, de mettre un droit à la sortie de nos grains ? Or, si ce droit arrête la sortie, ce n'est pas la peine de faire une loi nouvelle ; s'il ne l'arrête pas, que signifie cette précaution ? Où se bornera, où s'étendra son influence ?

Il paraît donc que les bons citoyens ont rempli leur tâche, en prouvant à la nation que la culture des grains dépérit, parce qu'elle

[1] Par Claude-Jacques Herbert (1755).

n'est pas assez lucrative, et que toute nation qui n'aura pas envisagé l'agriculture du côté du commerce, sera dans ce cas. Car la circulation intérieure ne peut par elle-même augmenter le profit général de la culture, ni hausser la valeur du blé. Si l'on veut donc soutenir et augmenter cette culture, il faut pouvoir vendre à un prix proportionné aux dépenses ; est-il un autre moyen que le commerce avec l'étranger, qui fera participer nos denrées aux prix que vaut la denrée dans les autres marchés ? Voilà ce qui est indispensable et plus fort que tous les doutes ; sans argent, point de denrées. Réglez comme il vous paraîtra convenable les conditions de ce commerce, pourvu que vos règles ne l'anéantissent pas ; mais il faut que je vende à profit, si vous voulez que je produise. Vos paroles sont belles, votre prudence est grande ; mais lorsque vous agirez, j'agirai ; ma parole est sûre, car mon intérêt est ma caution. La vôtre ne l'est pas, car vous ne connaissez pas ma situation, puisque vous me conseillez d'y rester ; voilà le véritable état de la question : toutes les fois qu'on cherchera à l'éluder, il sera permis de croire que les principes avoués ne sont pas bien saisis dans toute leur étendue, ou que les préjugés sont plus forts que la conviction ; car il n'appartient qu'aux préjugés de vouloir et ne vouloir pas.

Résumons cependant les objections, de peur que l'on ne nous accuse de les mépriser, et encore plus d'être embarrassés d'y répondre.

1°. *Les abus avec lesquels nous sommes nés, sont chéris des sots, et maintenus, pullulés par les méchants.*

R. Cela est de toute vérité, mais il ne faut point répéter ce que disent ces gens-là ; encore moins le faire valoir.

2°. *Le caractère d'une nation doit être consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour son avantage.*

R. Jamais une vérité morale et vaguement alléguée n'a détruit un fait physique : la nation parle comme elle le peut, les compagnies supérieures, les bureaux d'agriculture, le vœu des citoyens éclairés et instruits, les laboureurs, tout dépose que l'anéantissement de la culture procède de l'avilissement du prix des grains. Le caractère national serait-il de vouloir sortir de la misère, et d'en être aussitôt repentant ? Il faut abréger pour aller au fait ; mais on nous regarde comme des enfants.

3° *C'est à de timides essais, à nombre de fautes, une longue possession, que les Anglais doivent les avantages résultant du libre transport de leurs grains. Ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection où nous le trouvons établi en Angleterre, c'est peut-être témérité.*

R. Quelles sont donc ces fautes qu'ont faites les Anglais ? L'auteur aurait bien dû nous faire part de ses mémoires très secrets sur cette partie. L'histoire et les statuts d'Angleterre ne nous en appren-

nent que deux : la première, d'avoir cru qu'un droit d'entrée sur les grains étrangers suffirait pour mettre la culture nationale au pair, ce qui ne réussit point en effet. La deuxième, d'avoir proclamé une fixation de prix pour la sortie si basse qu'elle fût sans effet, ce qui détermina un an après à la fixation actuelle.

Au surplus, on ne demande pas la police d'Angleterre, mais son effet ; choisissez l'expédient, mais donnez une valeur à nos denrées. Ainsi c'est créer une chimère pour la combattre que de nous parler de la perfection anglaise, et de l'ambition de nos laboureurs. Personne ne prétend que nous vendions dans ce moment autant de grain que les Anglais, car cela est impossible ; mais que la liberté permanente d'en vendre produise une hausse sur le prix, capable de rembourser les frais de la culture, et d'inviter à son amélioration. Nous nous reconnaîtrons volontiers dans l'enfance, nous ne demandons pas à grandir avant l'âge ; mais laissez-nous l'usage de nos membres, car nous serons d'autant plus faibles, que nous les aurons moins exercés. La perfection du commerce, c'est d'avoir la préférence sur les étrangers ; or nous l'aurons dès qu'on nous permettra d'avoir tout le superflu que nous pouvons nous procurer ; car nous sommes l'État le plus grand, le plus plantureux, comme disaient nos pères, et le plus mal cultivé après l'Espagne ; arrêter ce qui peut seul nous y conduire, c'est donc incendier les moissons.

Lorsqu'il fut question en Angleterre de tirer l'agriculture de son état de dépérissement par une grande opération, les mêmes raisonnements s'y firent, et de plus forts encore, car alors nous nourrissions l'Espagne en entier, et nous substentions plus souvent l'Angleterre qu'elle ne vient aujourd'hui à notre secours ; nous avions encore des terres à cultiver cependant, ainsi la témérité de nos voisins était encore plus grande. Comparons la situation actuelle de notre culture et de la leur, voilà la solution.

Mais la difficulté fût-elle encore plus grande, est-ce un bon conseil que de ne rien tenter ? Des hommes actifs et courageux redoubleront d'efforts ; il n'y a que l'impossibilité démontrée capable de les décourager.

4° *Le commerce en général ne saurait être libre dans une partie et gêné dans l'autre… Il faut que tout marche d'un pas égal, et qu'avant d'établir une forme nouvelle, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien.*

R. Voilà encore une cumulation de maximes générales, dont l'affirmative ne conclut rien sur la question particulière, et dont la négative peut occasionner des volumes de controverses, à la faveur desquelles on mettra à l'écart la question essentielle.

Eh ! quand même cela serait vrai, ce qu'on est fort éloigné d'accorder, faudrait-il croire que les grains qui forment les six douzièmes au moins du revenu national, ne devraient pas avoir une valeur proportionnée à la dépense de leur production, parce que les autres branches des revenus primitifs seraient dans le même cas ? Un homme fracassé ne se servirait pas du bras le premier guéri, jusqu'à ce que tous les deux le fussent !

Mais allons plus loin ; les grains seuls sont dans le cas de la prohibition. Chacun fait de son vin, de son sucre, de sa toile, de son drap, ce qu'il lui plaît, le vend comment et à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient : ainsi les grains seuls, on le répète, la moitié du revenu national, ne profite pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés ; cette comparaison est donc un argument en leur faveur ; et ce n'est point ici qu'il a été employé pour la première fois.

5°. *En Angleterre la nation entière veille à l'administration et à la police des grains. Il y a des lois fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, l'immutabilité des principes et des systèmes y est maintenue.*

R. Puisque l'auteur fait tant d'état du caractère national dans cette question, et qu'après avoir supposé gratuitement aux Français une opposition générale contre leur plus grand intérêt, il en conclut qu'il vaut mieux les laisser dans la pauvreté que de les enrichir malgré eux, je crois à mon tour être en droit de conclure que la nation instruite aura autant d'influence pour le maintien des bons principes, que pour soutenir le principe de sa destruction. J'ajoute que de tous les peuples de l'Europe, aucun n'est si constamment attaché aux maximes qu'il embrasse : lisez nos lois, étudiez nos formes ; vous y verrez des variations nécessaires, mais lentes et peu fréquentes ; le fond est toujours conservé. Cela vient de la grande confiance du peuple dans le gouvernement, et du respect de celui-ci pour les lois. C'est par cette raison qu'on ne demande pas des permissions momentanées, mais une loi permanente. Cette loi aura ses gardiens, les mêmes qui veillent à la conservation du petit nombre de nos lois fondamentales et des lois essentielles qui y suppléent ; avec cette heureuse différence entre elles, que le législateur pourrait les changer ou les modifier, si le salut public l'exigeait. Il est donc évident que nous avons autant de moyens d'être sages et heureux que les Anglais.

6°. *A-t-on en France des tableaux fidèles de la quantité des terres labourables et destinées à porter du blé… de ce qu'exige la consommation générale ? S'il est vrai que nos récoltes ne rapportent, une année dans l'autre, que pour 18 mois de subsistance à 16 millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ 3 mois de nourriture.*

R. Pour toute réponse on pourrait alléguer deux faits. 1°. La moitié de la France voit consommer ses récoltes de grains à des usages que le défaut de débouché a seul introduits : ce que les hommes ne consomment pas d'orge et même de blé, ce que les greniers n'en peuvent pas contenir, est donné aux cochons. 2°. Dans l'année 1709, la plus mémorable de nos époques disetteuses, les blés que le gouvernement fit venir, ne servirent point à la subsistance nationale, et furent gâtés faute de vente. Il se trouva en France même de quoi subvenir aux besoins ; et ce qui rendit cette année si désastreuse, ce fut, indépendamment des autres circonstances, la perte presque totale d'une année de revenu ; dès lors la cessation d'une année de salaires. On avance ce fait d'après des témoins respectables.

Mais allons plus avant. Nous n'avons à la vérité aucun tableau légal et authentique sur la population, ni sur la quantité de nos terres ensemencées : cependant plusieurs personnes ont observé, et ces observations sont un préjugé plus recevable qu'un doute, surtout lorsque chacun en a vérifié la justesse dans les parties qu'il a été à portée de connaître. On est donc assez d'accord qu'il y a environ 16 millions de personnes à nourrir, au lieu de 15 que suppose l'auteur. On convient encore assez généralement que bonnes et mauvaises années compensées, la récolte donne une année et demie de subsistance, semences prélevées ; au lieu que l'auteur dans cette année et demie comprend les semences. On sait à l'appui de cela que lorsqu'il n'y a que ce qu'on appelle demi-année, on n'est pas inquiet de la subsistance, parce que l'année pleine comme l'année 1763, rend la subsistance de 3 à 4 années : en effet l'année dernière, dans la plus grande partie du royaume, la récolte n'a pu être engrangée. On croit donc ne pas sortir des bornes raisonnables, en posant l'évaluation actuelle de nos récoltes à une année et demie l'une dans l'autre : on croit qu'on serait fondé à la porter plus loin mais il faut abréger.

On compte communément 40 millions d'arpents de terre en labour pour toutes espèces de grains.

10 millions en froment, méteil, seigle et maïs.

15 millions en orges et menus grains.

15 millions en jachères.

Total : 40 millions d'arpents.

La récolte moyenne à 4 septiers, y compris la semence, donne sur les 10 millions d'arpents en froment, seigle et maïs	40 millions.
Les 15 millions d'arpents en orge et menus grains	60 millions.
Total	100 millions.

Déduisons-en pour les semences		19 millions.
Reste		81 millions.
Savoir	32 millions en blés.	
Et	49 en orge et menus grains,	
Total :	81 dont la moitié de ces derniers sert à la nourriture des hommes.	

Nous avons donc environ 50 millions de septiers de grains à employer à notre subsistance. On se flatte d'être resté au-dessous du vrai plutôt que de tomber dans l'exagération.

16 millions d'hommes à 2 septiers ¼, l'un dans l'autre, n'en consomment que 36 millions de septiers ; il nous reste donc environ 20 millions d'excédent ou la demi-année, sans compter les châtaignes et les pommes de terre.

Si cet excédent sort, ou seulement la moitié, nous pouvons craindre qu'une mauvaise année ne nous mette à découvert, d'être forcés de recourir à l'étranger pour racheter cher ce que nous lui aurons vendu à bon marché.

L'objection est pressante, je ne crois pas l'avoir affaiblie ; voyons si elle est solide.

Le septier pèse 240 liv. ; par conséquent 5 millions de septiers pèseront 1 200 000 000 liv. Le tonneau de mer pèse 2 000 liv. ; ainsi ce sont 600 mille tonneaux de mer. Or pour les exporter il faudrait 2 000 vaisseaux de 300 tonneaux. Ils n'existent pas en France, ainsi la seule précaution de ne se servir que de vaisseaux français nous met dans l'impossibilité actuelle d'exporter seulement 5 millions de septiers, ou le quart de notre superflu ; ce qui forme à peu près le tiers de ce qui peut être consommé en Europe, dans les pays qui reçoivent du blé de l'étranger.

Par conséquent pour exporter seulement tous les ans un million de septiers, ou le vingtième de notre superflu, il faudra qu'il soit construit exprès environ 200 ou 300 vaisseaux, de 150 à 200 tonneaux ; car nous n'avons pas assez pour des objets plus lucratifs.

Tel est donc à peu près le tableau du commerce par lequel nous pouvons commencer à entrer en concurrence avec l'étranger. Les 8 à 10 millions d'argent étranger que cette opération peut verser parmi les cultivateurs en sont le moindre bénéfice. L'effet le plus utile pour nous sera d'augmenter la valeur de nos récoltes, en rapprochant un peu nos prix de ceux de tous les marchés de l'Europe ; et quand même cette augmentation ne serait que de 20 s. par septier sur le froment, et de 10 s. sur les autres grains, il en résulterait sur nos 40

millions d'arpents ensemencés un bénéfice d'environ 52 millions pour les fermiers, somme au-dessus du montant de la taille.

Je ne dois faire, ni au public, ni à l'auteur de la lettre, l'injure de développer les conséquences ; mais je rappellerai que dans l'état actuel, la valeur du blé ne forme presque que le pair de sa dépense.

7°. *Le pain est de première nécessité en France plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un Français en consomme journellement trois fois plus qu'un Anglais.*

R. On ne veut pas disputer sur la proportion ; mais pourquoi y a-t-il une différence entre eux, car il en existe une ? Le voici : le Français ne faisant point argent de son blé, et son blé ne payant point la façon, il n'a que cela pour vivre ; il ne cultive point de pommes de terre qui le nourriraient mieux, plus agréablement et à moins de frais. Voyez l'Allemagne, même l'Alsace et la Lorraine.

8°. *L'exportation renchérira le prix ; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement et plus directement pour le propriétaire des terres que pour le manœuvre et le journalier, qui ne haussera sa main-d'œuvre que petit à petit.*

R. Voilà la bonne objection ; mais elle est résolue par la démonstration faite ci-dessus de l'impossibilité d'exporter actuellement seulement un million de septiers, ou la 56^{e} partie d'une récolte moyenne. Cependant on a évalué l'augmentation générale des prix, à raison de cet enlèvement, à un quinzième : ce qui coûte 14 d. en coûtera peut-être 15, et il y aura évidemment au moins un 30^{e} de travail de plus. Où est donc l'inconvénient ?

9°. *Que le pain renchérisse, et que les marchands de blé aient des magasins pleins et tout prêts à se vider pour l'étranger, qu'une seule voix s'élève indiscrètement et crie : on travaille à nous ôter la subsistance ; qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple ?*

R. Donnez une loi, le magistrat répondra de tout : Il punit ordinairement de mort ces sortes d'indiscrétions, puisqu'on les appelle ainsi. Mais considérons cet assemblage ; le pain est renchéri, les magasins des marchands de blé sont pleins, tout prêts à se vider pour l'étranger, et le peuple les brûle. Je ne crois point que cette marche soit naturelle ; elle est contraire aux intérêts de ceux qui la tiendraient.

Je suis, etc.

RÉFLEXIONS,

Pour servir de seconde réponse à la lettre insérée dans la Gazette du commerce, N°. 18. [1]

Il s'agit de savoir si tous les avantages du commerce extérieur des grains avoués et reconnus, il est temps de donner cette liberté ? Si elle a des inconvénients qui doivent la faire retarder ? Si dans le cas où elle en aurait, ces inconvénients seraient effectivement parés par le retard ?

Nous traiterons séparément ces trois questions.

PREMIÈRE QUESTION.

L'auteur de la lettre que nous examinons, dit sur la première question qu'il *faut nous donner le temps de nous familiariser avec la circulation intérieure, qu'il faut interdire l'entrée des grains étrangers, qu'il faut donner des moyens au laboureur, multiplier les capitaux, les bras, les charrues, les défrichements, renvoyer la consommation dans les provinces, ensuite que l'on pourra, la balance à la main, ouvrir à mesure quelques débouchés,* etc.

Un mot sur chacune de ces opinions.

1°. *Nous donner le temps de nous familiariser avec la liberté de la circulation intérieure*. Nous donner le temps, soit, puisqu'on le veut ; mais il y a trois mois que l'on jouit de la liberté intérieure, celle de l'exportation n'est pas encore décidée ; ainsi voilà qui est déjà fait. On a donné du temps, et puisqu'il ne s'agissait que de se *familiariser*, nous ne devons pas être loin du terme, car il ne paraît point que cette liberté de la circulation ait beaucoup effrayé nos provinces de l'intérieur[2]. Il est vrai que l'auteur voudrait que ce temps embrasse celui

[1] Par Dupont.

[2] La liberté de la circulation intérieure n'a pas produit l'effet que l'on en désirait ; les grains n'ont presque point renchéri. La raison en est simple, c'est que malgré les plaintes que l'on affecte, de voir des enlèvements rapides, il est de la nature de toutes les opérations de commerce de se faire avec lenteur. Ceux qui s'imaginent que le blé monterait tout à coup à un prix excessif dans le cas de liberté, ne connaissent point la marche de l'esprit humain, qui ne peut acquérir que progressivement des lumières, et moins encore celle de l'esprit des négociant, qui ne veulent rien faire qu'à coup sûr, et qui par conséquent vont toujours pas à pas dans leurs entreprises.

D'ailleurs la liberté de la circulation intérieure, quoiqu'indispensable, est le plus insuffisant de tous les remèdes : car elle ne multiplie pas la consommation, ni par conséquent le débit ; elle ne peut qu'égaliser le prix d'une province à l'autre. On ne fait point revenir un apoplectique en lui jetant de l'eau fraîche, ni en lui donnant des tisanes, il faut le saigner. * (Note de Dupont.)

* Dupont avait étudié la médecine avant de se lancer dans une carrière d'économiste.

d'établir *des canaux de communication du centre aux extrémités* ; c'est nous renvoyer loin. Les canaux, comme toute autre entreprise publique, ne peuvent se faire que par le moyen des revenus de la nation ; les revenus tiennent au prix avantageux et uniforme des productions du territoire ; le prix uniforme et avantageux ne peut être que celui du *marché général*, auquel on participe par la liberté de l'exportation et de l'importation. Dire donc : *commencez par faire des canaux,* c'est dire faites de la dépense, tandis que vous n'avez point d'argent. Il serait plus conséquent, sans doute, de dire : ayez de l'argent et des revenus, donnez pour y parvenir la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, *afin de pouvoir faire des canaux*. [1]

2°. *Interdire l'entrée des grains étrangers*, voilà une manœuvre bien hardie pour quelqu'un qui paraît timide ; ce serait un préliminaire de commerce d'une espèce peu commune, et qui certainement n'est pas propre à lier des correspondances. Heureusement qu'une pareille interdiction ne s'exécutera jamais ; dans les années abondantes elle serait inutile, les étrangers n'apporteront pas leurs blés chez nous quand nous n'en aurons que faire, et quand les nôtres seront à meilleur marché que les leurs ; dans les années de disette elle serait révoquée incontestablement ; la police qui veille avec tant d'attention à la subsistance du peuple, s'empresserait même à acheter des grains étrangers.

3°. *Donner des moyens au laboureur*. Excellente maxime ! belle et sage opération ! Mais comment ? *En multipliant les capitaux*… expres-

[1] *Les canaux* sont un outil de commerce, outil commode, et qui ménage bien les frais ; mais comme pour avoir de ces outils là, il faut les payer, il est très sûr qu'on s'en souciera peu, tant que l'on ne verra point la nécessité et l'utilité présente de s'en servir. On trouvera toujours du commerce dans les lieux où seront des canaux ; sans doute : c'est que l'on n'a jamais fait de canaux dans les pays où il ne peut point y avoir de commerce. Les simples communications même ne s'établissent qu'à mesure que le besoin s'en fait sentir. Le grand moyen donc pour avoir force *canaux de communication du centre aux extrémités*, c'est de donner la liberté de l'exportation et de l'importation des grains ; la circulation intérieure ne peut jamais produire cet effet, car, quelque libre que cette circulation soit, les habitants des provinces de l'intérieur ne s'aviseront point d'envoyer leurs grains en Normandie, tant que cette fertile province n'aura pas le débouché du superflu des siens ; chacun restera à sa place, chacun consommera sur son champ le produit de son champ, personne ne cherchera à multiplier ce produit non débitable, au contraire on resserrera sa consommation pour ménager sa peine, et pour donner moins de prise à des impositions indirectes qui portent dessus ; de là travail médiocre, culture faible, superflu, commerce, canaux et communications nuls. Mais si toutes nos provinces maritimes avaient la liberté de l'exportation, les provinces de l'intérieur trouveraient le débit de leurs grains, qui, de proche en proche, viendraient remplacer les exportés ; de là combinaisons de commerce, magasins, *canaux*, *communications*, travail, industrie ; de là accroissement de culture, de richesses, de population, de revenus ; de là bonheur pour le peuple, gloire et puissance pour le roi. Voilà la différence du tableau. (Note de Dupont.)

sion que je n'entends pas ; les capitaux peuvent s'accroître insensiblement par l'addition de quelques nouveaux produits nets, qui tourneraient au profit des avances productives ; mais des capitaux qui multiplient, surtout dans un pays fermé au commerce extérieur, et où la culture rend à peine les frais, je n'ai jamais vu cela… *Les bras*… ah ! cela est différent, les bras peuvent multiplier ; le moyen est facile ; il ne s'agit que d'avoir des salaires suffisants à donner aux hommes qui n'ont que des bras, et je réponds de leur postérité[1] ; l'aisance peuple, il n'y a que le luxe de décoration et la misère sa compagne qui soient dépopulateurs : mais pour avoir des salaires suffisants à donner à tous ceux qui ont besoin d'ouvrage, il faut avoir des revenus ; pour avoir des revenus, il faut vendre avantageusement les denrées de son territoire ; pour vendre avantageusement ses denrées, il faut que le prix en soit peu variable ; pour avoir un prix peu variable, il faut participer à celui du marché général, il faut exporter et importer ; vouloir d'abord *multiplier les bras*, c'est mettre l'effet avant la cause.

Il est vrai que ce n'est pas seulement les bras que l'on veut multiplier, ce sont aussi *les charrues et les défrichements*… Les défrichements ? Quelle singulière marche ! Quoi, vous convenez que le laboureur manque de moyens, parce que le vil prix de ses productions rembourse à peine ses frais de culture, parce qu'il est surchargé de grains, parce qu'il éprouve universellement *la misère de l'abondance* ; et vous opinez que pour remédier à ce malheur il faut accroître la culture, *multiplier les charrues et les défrichements*, et se bien garder d'ouvrir la porte que tout cela ne soit fait ? ... Oui certainement vous viendriez ainsi à la liberté du commerce extérieur (quand on s'est jeté par terre il faut bien se relever si l'on ne veut mourir là). Mais vous y viendriez par une route cruelle. Ne voyez-vous pas que vous augmenteriez encore l'avilissement du prix de vos grains, que bientôt ils ne rembourseraient plus que les frais, que si la culture ne rendait que les frais, on toucherait au moment de n'avoir plus de culture, parce que le laboureur n'y trouvant aucun profit, ne mesurerait plus son travail que sur son appétit et apprendrait bientôt le secret d'aller pieds nus et de boire dans sa main ? Ne voyez-vous pas que si la culture ne rendait que les frais, il ne pourrait y avoir aucun revenu

[1] On voit que l'intention des contradicteurs est de reculer le plus loin possible. Attendre pour donner la liberté de l'exportation que les bras soient multipliés, c'est demander beaucoup de temps.

Je ne profite pas de la moitié de nos avantages ; je pourrais relever des façons de raisonner bien extraordinaires. On ne veut pas donner la liberté du commerce extérieur que nos récoltes ne surpassent de beaucoup notre consommation, et pour moyen on propose de multiplier les consommateurs. (Note de Dupont.)

pour qui que ce soit ; que dès que vous n'auriez point de revenu, vous deviendriez une nation nulle, qui n'aurait ni gouvernement ni soldats, qui serait le jouet de ses voisins et la proie du premier entreprenant ? Ne voyez-vous pas que dès que vous manqueriez de revenu vous n'auriez pas la même subsistance alimentaire ; qu'il faudrait que vous viviez de l'air, vous et ce peuple dont vous craignez la fureur, et ces pauvres à qui vous viendriez vendre du pain à bon marché, mais qui n'en pourraient acheter à aucun prix[1] ?

4°. Pour ce qui est *d'envoyer de la consommation dans les provinces, par le séjour auquel on obligerait les grands propriétaires, etc.,* c'est réellement une opération bonne, utile et judicieuse, pourvu qu'elle se fasse *par tous moyens doux et honnêtes*, comme disait notre bon roi Henri le Grand. Mais cette opération est absolument indépendante de l'exportation et de l'importation des grains, et n'a aucun droit pour passer devant ; car rien ne peut être plus pressé que d'assurer à ces mêmes propriétaires des revenus considérables, et leur séjour en province en sera bien autrement avantageux ; rien ne peut être plus pressé que d'assurer au peuple un prix constant et uniforme dans la plus importante des denrées alimentaires, afin qu'il ne soit plus exposé aux transitions subites et cruelles, qui, dans un pays fermé au commerce, se trouvent nécessairement entre le vil prix et la cherté excessive. D'ailleurs quelque avantageuse que soit cette opération, elle est décidément insuffisante pour l'effet que l'on s'en propose ; le séjour des grands propriétaires dans les provinces transportera la consommation, mais ne la multipliera guère, il n'augmentera point le nombre des mangeurs. Les provinces nourrissent la capitale ; si l'on répand les habitants de cette capitale dans les provinces, ils seront nourris tout de même, peut-être un peu plus au large ; mais surtout, quant au pain, la différence sera petite (chacun sait le proverbe du peuple, *que personne ne dîne deux fois*) ; les cantons éloignés vendront mieux, les pays de l'intérieur vendront moins ; ôtez de cela l'épargne des frais de transport, qui tournent eux-mêmes en consommations, reste à très peu de chose près zéro pour la masse.

Ces conseils, de *se familiariser avec la circulation, de faire des canaux, de donner des moyens au laboureur, d'envoyer la consommation dans les provinces, de multiplier les bras, les charrues, les défrichements, etc.*, avant de donner la liberté de l'exportation des grains ; ces conseils vagues

[1] Je me trompe, lorsque l'on aurait ainsi détruit la culture et dissous la nation, par la multiplication des entreprises rurales et l'obstination du *non-débit*, on ne serait pas encore pour cela obligé de vivre de l'air ; il resterait une ressource, ce serait de manger jusqu'à extinction *ces mêmes capitaux* que l'on voulait *multiplier* tout à l'heure. L'usage de cette ressource, qui rend le mal sans remède, est le secret dont on s'est servi de tout temps pour placer des déserts où il y avait des empires. (Note de Dupont.)

pourraient se résumer par ce discours : « Nous sommes pauvres, notre agriculture est dans un état de dépérissement et de langueur, *nos organes sont encore affaissés, abrutis par l'ancienne gêne et par le découragement*[1]. Il y a un moyen de sortir promptement de cette triste situation, moyen qui est de *droit naturel*, et qui *serait pour la France une source inépuisable de richesse et de force* [2] ; ce moyen est la liberté entière et absolue de l'exportation et de l'importation des grains, *personne n'en doute et je suis prêt à le signer* [3] ; mais comme nous sommes bien pauvres et que la nécessité du remède est pressante, je conclus qu'une méthode qui nous enrichirait si vite pourrait être très pernicieuse, et qu'il faut attendre pour nous en servir que nous n'en ayons presque plus besoin. »

Passons, car il serait dur, et d'entendre toujours raisonner ainsi, et d'être toujours obligé de réfuter de la sorte.

5°. Après toutes les opérations préliminaires et lentes sur lesquelles nous venons de jeter un coup d'œil, l'auteur propose enfin *d'ouvrir des débouchés à mesure, et la balance à la main*. La balance à la main ! Beau mot ! mais qui fut souvent d'une interprétation bien funeste. C'est *la balance à la main* que s'est établi le système destructif qui nous a conduits au point où la culture rend très peu de chose par-delà les frais ; c'est *la balance à la main*, que le juge de Saumur défendit en 1607 l'exportation des grains ; et si la Cour alors n'applaudit point à son zèle indiscret, ce n'en est pas moins *la balance à la main* que depuis 1661 il s'est rendu tant d'ordonnances prohibitives ; ce fut *pour y tenir de plus près la main*, qu'en 1699 on interdit le commerce de province à province… Il n'y a qu'une balance toujours invariable et sûre, c'est celle que l'Être suprême a établi dans la marche des opérations naturelles. Celle-là nous répond que jamais le blé ne sortira des lieux où il sera nécessaire et cher, pour aller dans ceux où il sera abondant et à bon marché ; celle-là nous répond que le commerce une fois libre, la disette sera impossible, et que tous les peuples de l'Europe mangeront constamment le pain au même prix, parce qu'ils se secoureront mutuellement, et de proche en proche. [4]

[1] Voyez dans la lettre ci-dessus à la pag. 136, lig. 27. (Note de Dupont.) — Ici page 76, ligne 38.

[2] Voyez même lettre, p. 130, ligne antépénultième. (Note de Dupont.) — Ici page 73, ligne 17.

[3] Voyez même page. (Note de Dupont.) — Ici page 73.

[4] « Le désordre naît, écrivait aussi Abeille, de ce que l'administration porte la main à des objets qui, à certains égards, sont au-dessous, et à d'autres égards au-dessus d'elle. » (Louis-Paul Abeille, *Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 13-14.)

Ô balance sublime de la nature, tu n'es bien qu'entre les mains de ton auteur ! Toutes les fois que des créatures faibles et bornées, sujettes aux passions, à l'ignorance, à l'intérêt, à l'erreur, ont osé s'arroger la direction, leur main vacillante n'a fait que précipiter alternativement tes bassins.

SECONDE QUESTION.

La liberté de l'exportation et de l'importation des grains a-t-elle quelque inconvénient ?

L'auteur dont nous prenons la liberté de discuter ici les opinions, ne présente qu'une seule crainte qui vaille la peine d'être relevée.

Il redoute que l'accroissement de la richesse se faisant sentir d'abord plus particulièrement sur les revenus des propriétaires, que sur le salaire des ouvriers et journaliers, le renchérissement du pain ne cause quelque sédition parmi le peuple.

Je réponds que l'accroissement de la richesse se faisant sentir d'abord plus particulièrement sur le produit net de la culture (produit qui se partagera entre les propriétaires et les laboureurs)[1], que sur la dépense et les salaires des ouvriers et journaliers, le renchérissement du pain ne pourra causer aucune émotion, et moins encore de sédition parmi le peuple.

Il paraît peut-être au lecteur que je n'ai fait que répéter l'objection ; cependant je n'y sais point d'autre réponse. Expliquons-nous.

1°. Le renchérissement des grains ne sera rien moins que subit, comme on fait semblant de le croire ; il sera au contraire progressif et très lent, parce que nos marchands seront d'abord peu entreprenants et peu routinés à ce commerce. L'auteur dit lui-même que *nous ne pouvons ambitionner de le porter tout d'un coup au point où il est en Angleterre.* Il ajoute que *nos organes sont encore affaissés, abrutis par l'ancienne gêne et le découragement*, que nous sommes peu exercés *sur les moyens d'emmagasiner, de garder et de transporter les blés par le plus court chemin, et à moins de frais possibles.* Donc nous perdrons en frais une partie du bénéfice qui semblerait nous assurer le bas prix actuel de nos grains ; donc nos ventes n'iront pas vite, donc nos exportations seront faibles, donc le renchérissement de nos blés ne sera pas considérable[2]. C'est d'après toutes ces opérations mûrement pesées

[1] Voyez le grand tableau, page 46 du mémoire. (Note de Dupont.) — Ici page 37.

[2] On a vu dans la réponse précédente, dont l'auteur m'est inconnu, que *l'exportation de la vingtième partie de notre superflu exigerait la construction de deux ou trois cents vaisseaux.* Rien n'est plus rassurant sans doute pour ceux qui craignent les exportations excessives. (Note de Dupont.)

qu'on a cru ne devoir compter le prix du vendeur des grains qu'à 15 liv. 14 sols pour la première année de liberté[1], ce qui suppose à 16 liv. environ le prix commun du marché, qui est aujourd'hui à 15 liv. Cette augmentation qui serait à peine d'un denier sur une livre de pain, n'est sûrement pas capable d'allumer la sédition.

2°. Ce renchérissement insensible dans les dépenses des ouvriers et journaliers augmentera de plus des trois quarts le *produit net* de notre culture, puisque les laboureurs qui ne vendent aujourd'hui leurs blés que 13 liv. 10 sols, sur quoi ils retirent 11 liv. 5 sols pour leurs reprises, trouveront alors à les débiter à 15 liv. 14 sols.

Dès lors les fermiers, qui, comme nous l'avons vu, partageront ce bénéfice avec les propriétaires, l'emploieront à mesure en travaux et entreprises de culture, qui occuperont les manouvriers de la campagne trop oisifs aujourd'hui ; de même que les propriétaires, par l'augmentation de leur dépense, suite indispensable de celle de leur revenu, multiplieront le travail, et faciliteront la subsistance des ouvriers habitants dans les villes[2].

Or le revenu et tous les travaux qu'il paye (travaux si nécessaires à un peuple que la misère *désœuvre*) étant augmentés des trois quarts dès la première année de liberté, tandis que la dépense alimentaire des ouvriers ne sera accrue que d'un dix-huitième dans cette même année, il est clair que leur subsistance sera plus aisée, qu'ils commenceront à goûter les prémices d'un sort infiniment préférable à celui qu'ils ont aujourd'hui, et que l'espérance (qui sera toujours facile à communiquer aux Français) de voir améliorer leur situation, répondra de leur tranquillité. Ce n'est pas avec les peuples contents que l'on fait les séditieux.

On me dira peut-être *que depuis que l'on jouit de la liberté intérieure, le pain a renchéri de trois liards par livre à Bordeaux, et qu'il y a eu une émeute populaire.*

J'ignore si ce fait que j'ai entendu conter à Paris est bien constaté ; on me permettra donc de proposer en réponse six questions.

1°. Y a-t-il eu à Bordeaux une émeute populaire ?

2°. Est-ce le renchérissement du pain qui a été cause de cette émeute ?

3°. Est-il vrai que le pain y soit renchéri de trois liards par livre ?

[1] Voyez encore le grand tableau page 46 du mémoire précédent. (Note de Dupont.) Ici page 37.

[2] Comme la vérité n'a qu'un langage, je suis forcé de me répéter ; je sens bien cependant qu'il y a des choses assez claires pour ne devoir être dites qu'une fois : mais est-ce ma faute si dans le nombre il se trouve des gens avec lesquels il est indispensable de recommencer. (Note de Dupont.)

4°. Pour que le pain renchérisse de trois liards, il faut que le prix du septier de blé ait haussé de 8 liv. 5 sols au moins ; est-il vrai que dans la Guyenne il ait souffert cette augmentation ?

5°. Si le septier de blé n'est pas renchéri de 8 liv. 5 sols, n'aurait-il pas été facile à la police d'empêcher le pain d'augmenter de trois liards par livre ?

6°. Un tarif public, qui exprimerait quelle doit être la valeur de la livre de pain relativement à celle du septier de blé, ne suffirait-il pas à cet égard pour éviter tout monopole de la part des boulangers ?

Toutes ces questions bien éclaircies, je suis plus que persuadé qu'il se trouverait que le septier de blé n'a pas augmenté en Guyenne de 8 liv. 5 sols, que le pain n'a pu conséquemment renchérir de trois liards par livre, que ce renchérissement impossible n'a pu causer une émeute populaire, et peut-être même qu'il n'y a point eu d'émeute. [1]

C'est une singulière chose que cette crainte des séditions ; on a bien raison de dire que la peur ne raisonne point. La liberté de l'exportation ou de l'importation des grains peut, à la longue et par des gradations insensibles, faire renchérir les nôtres d'un écu par septier, c'est environ un liard sur la livre de pain, et l'on tremble que le peuple se mutine. La prohibition au contraire qui décourage la culture, prépare la disette, dégoûte de la formation des magasins, et ferme la porte au secours de l'étranger, la prohibition qui expose une nation à sentir tout à coup l'effet d'une mauvaise récolte, et moyennant laquelle il n'y a qu'un pas de la *misère de l'abondance* à celle du besoin, la prohibition qui voit et qui fait passer rapidement les blés depuis moins de 10 liv. jusqu'à 25 et 30 liv. le septier, la prohibition n'excite point les alarmes, et l'on se repose de la tranquillité publique sur la police et sur les maréchaussées.

Ce renchérissement du pain est le grand argument des contradicteurs ; mais *les nations ne subsistent pas de pain seulement*, dirait J. C.[2] Le pain est la moindre chose dont il s'agisse ici ; nos adversaires ne verront-ils jamais que la puissance de l'État, l'impôt assuré et non destructif, la dette publique, l'aisance et la félicité particulière, que tout cela est le pain, et tient au renchérissement des blés. Raisonneurs compatissants, dont tous les regards vont se concentrer dans un four, écoutez donc que des politiques qui ne voudraient envisager que le pain, s'exposeraient bientôt à en manquer ; songez que si les grains sont à vil prix, vos fermiers ne pourront vous payer de revenus ; que lorsque vous n'aurez point de revenus, votre charité sera

[1] Sur ce sujet Dupont donna bientôt une Lettre au sujet de la cherté du blé en Guyenne, reproduite en brochure.

[2] Évangile selon Saint-Mathieu, 4:4.

impuissante ; il ne vous sera pas possible de donner à ce peuple de l'ouvrage, ni par conséquent des salaires ; et que cette disette de travail et de salaire le mettra dans le cas de ne pouvoir rien acheter, pas même du pain, et le forcera à mourir de misère, à voler, à mendier, ou à émigrer.

TROISIÈME QUESTION.

On a vu par l'examen des deux questions précédentes qu'il y avait nécessité, et nécessité sans inconvénient, de donner à présent la liberté entière et absolue de l'exportation et de l'importation des grains ; mais quand les inconvénients que l'on y a cherché seraient aussi réels qu'ils sont imaginaires, seraient-ils une raison suffisante pour retarder une opération *qui est de droit naturel et qui serait pour la France une source inépuisable de richesses et de force* ? Sont-ils de nature à être parés par le retardement ? Telle est notre troisième question.

Il n'a pas plu à l'auteur de la lettre que nous réfutons de la traiter, peut-être a-t-il senti que la proposer c'était la résoudre. Car que craint-on ? Les séditions, suite du renchérissement des blés ? Mais dans dix ans comme aujourd'hui, l'effet de la liberté du commerce extérieur sera de renchérir le prix commun des blés ; et si l'on suivait le conseil de l'auteur, il y aurait (selon sa façon de raisonner) une plus forte raison de redouter ce renchérissement ; car alors la *multiplication des charrues et des défrichements* aurait redoublé l'avilissement des grains, et le prix des nôtres différerait encore plus qu'il ne fait de celui du marché général, ce qui l'exposerait donc à une plus grande variation que celle qu'il peut essuyer aujourd'hui. La difficulté (si tant est qu'il y en eût une, car actuellement nos contradicteurs appellent ainsi la nécessité pressante), la difficulté augmenterait donc, bien loin de diminuer par le retardement. *Mais alors on aurait pris des mesures…* Et qui empêche d'en prendre ? *On aurait fait des magasins…* Non, on ne fera point de magasins en France tant que l'on n'aura pas la liberté de l'exportation. On sait que le royaume est trop fertile pour se hasarder à former des magasins coûteux, que plusieurs bonnes années de suite peuvent forcer à se consumer en frais, et qui se trouveraient enfin trop renchéris par la garde, pour pouvoir soutenir la concurrence des grains étrangers quand le moment du débit serait venu ; d'ailleurs il ne faut pas s'imaginer que ces magasins que la liberté du commerce encouragera et fera nécessairement former de toutes parts, soient principalement faits avec l'argent des Français ;

l'argent est trop rare chez nous[1], et son intérêt trop haut, pour que les grandes entreprises du commerce rural aient beaucoup de charmes à nos yeux. Nous sommes encore un peu blasés par ce commerce illusoire qu'on appelle *agiot* ; et quoique les esprits se disposent assez généralement à en revenir, on peut compter que du moins dans les commencements ce seront nos voisins qui, plus exercés que nous aux combinaisons du commerce, feront chez nous la plus grande partie des magasins de notre propre denrée[2]. C'est ainsi que la liberté de l'exportation et de l'importation des grains attirera

[1] L'auteur de la lettre que nous examinons, avance, il est vrai, qu'il y a 1 700 millions d'argent monnayé en France. Il ignore sans doute ce que tout le monde commence à savoir, c'est que l'argent monnayé étant une chose que l'on ne peut se procurer qu'en donnant une autre chose de valeur égale en échange, il n'est pas possible qu'il y en ait chez une nation pour une plus grande somme que celle à laquelle se monte le revenu de ses biens-fonds. Il n'a pas réfléchi que les cultivateurs étant les seuls hommes qui reçussent tous les ans de la nature une certaine quantité de richesses nouvelles et non achetées, il fallait nécessairement que tout le pécule de la nation leur repassât annuellement entre les mains par la vente de leurs denrées ; que ce pécule rentrait de leurs mains dans la société par le paiement des fermages et des impositions ; que les propriétaires, et les gagistes du gouvernement qui vivent sur l'impôt versaient par leur dépense ce pécule, partie sur les cultivateurs, et partie sur les artisans, marchands et ouvriers de toute espèce, qui ne possédant aucun autre bien que leurs bras et leur industrie, ne peuvent avoir d'argent que par le salaire qu'ils reçoivent des propriétaires du revenu ; que ces propriétaires ne peuvent pas donner de salaires, et par conséquent répandre d'argent dans le commerce et la circulation, pour une somme plus forte que celle qu'ils ont reçue de leurs fermiers, vu que l'argent ne croît pas dans leur poche et que les fermiers eux-mêmes n'en ont pu recevoir, et par conséquent donner pour une somme plus grande que celle de la valeur des productions qu'ils ont vendues ; qu'en calculant donc les ventes annuelles des fermiers, on aura toujours la somme à laquelle se monte en total l'argent monnayé du royaume. À côté de ces combinaisons solides et incontestables, les relevés de ce qui se fabrique aux hôtels des monnaies, et de ce qu'on appelle l'appoint de la balance du commerce, sont d'une bien petite autorité ; attendu que l'on ne tient point registre de la contrebande, ni de ce que nos officiers versent dans le pays étranger en temps de guerre, ni de, etc.

La ressource de dire, *il y a des thésauriseurs et de l'argent qui dort*, est une ressource pitoyable ; s'il y avait dans le royaume plus de 1 200 millions à dormir, l'intérêt de l'argent serait bien autrement bas qu'il n'est. Tous nos riches se rassemblent dans la capitale ; pour peu qu'on les ait fréquenté, on n'est que trop sûr qu'ils ne thésaurisent point ; et quand quelques-uns d'eux le feraient, cela ne mettrait en compte qu'une bagatelle bien médiocre et bien passagère, le goût d'amasser des trésors ne durant jamais deux générations, tandis que celui de les dépenser passe de père en fils. Enfin partant du grand principe, qui est de calculer le produit des terres pour juger de la somme du pécule, on verra que les 1 700 millions d'argent monnayé existent à peine en Europe.

Voyez le *Tableau économique* et la *Philosophie rurale*. (Note de Dupont.)

[2] Cette observation ne doit point nous alarmer. Si les étrangers font des magasins de blé chez nous, ce sera dans la vue d'y trouver leur intérêt ; cet intérêt nous répondra donc que lorsqu'ils y verront du bénéfice ils vendront ; et qu'ils n'exporteront que lorsque l'abondance tiendra le blé chez nous à plus bas prix que chez les autres peuples, de tout le profit que les magasineurs y voudront faire, et encore de tous les frais de transport ; car ils nous vendront toujours de préférence à prix égal et même inférieur, pour ménager ces frais. (Note de Dupont.)

l'argent de l'étranger, pour vivifier nos champs et ranimer notre culture par l'achat des blés que nous exporterons, et encore par l'achat d'une partie de ceux que nous n'exporterons point. Mais nos voisins ne s'engageront dans cette opération si utile pour nous, que lorsqu'ils verront que la liberté du débit est sûre, et que les magasins peuvent par conséquent procurer quelque gain à ceux qui les formeraient. La seconde ressource des magasins nombreux et considérables reculera donc, ainsi que l'époque de la liberté extérieure ; on fera comme on a fait jusqu'à présent, le fermier un peu aisé gardera ses grains tant qu'il pourra, le cultivateur indigent vendra sur le champ et à bas prix, et quand il s'agira enfin de donner cette liberté, de l'utilité et de l'importance de laquelle on convient aujourd'hui, on en reviendra encore à la crainte du renchérissement et des séditions.

Il n'est pas étonnant que ces observations aient échappé à nos contradicteurs, leur logique est d'une espèce peu commune, et la meilleure manière de les réfuter serait peut-être de rapprocher leurs principes de leurs conclusions : essayons.

Nous ne pouvons, disent-ils, sans courir risque de la disette, *faire sortir chaque année* que la quantité de grains suffisante *pour trois mois de nourriture* [1] (c'est environ neuf millions de septiers) ; donc nous devons redouter une liberté qui enlèverait peut-être à présent un million de septiers, et qui dans la suite en pourrait faire exporter jusqu'à deux ou trois millions tous les ans.

La nation est vive, pétulante, peu réfléchie, aisée à alarmer, on peut en craindre des séditions si le pain venait à renchérir ; donc *il faut interdire toute entrée aux grains, aux farines étrangères* [2].

Comme *les Anglais ont cinquante ou soixante ans d'avance sur nous*, notre commerce en grains ne pourra de longtemps égaler le leur[3] ; donc nous devons le retarder encore.

Notre commerce sera d'abord languissant et faible, nos correspondances, *nos transports et nos communications seront dans les commencements peu rapides et mal établis* [4] ; donc il ne faut pas lever toutes écluses crainte d'épuisement ; donc aussi *nous devons défendre l'importation des grains étrangers* crainte de surabondance.

Nous avons *par an neuf millions de septiers de grains superflus* [5] qui s'accumulent depuis très longtemps, et qui causent l'avilissement du

[1] Voyez la lettre ci-dessus, page 133, lig. 27. (Note de Dupont.) — Ici p. 75, ligne 6.

[2] Voyez même lettre p. 134, lig. 17, et p. 137, l. 26. (Note de Dupont.) — Ici p. 75, ligne 25, et p. 77, ligne 17.

[3] Même lettre, page 132, lig. 13. (Note de Dupont.) — Ici p. 74, ligne 19.

[4] Même lettre, page 136. (Note de Dupont.) — Ici p. 76.

[5] Même lettre, page 133, lig. 27, et page 139. (Note de Dupont.) — Ici p. 75, ligne 9, et p. 78.

prix de cette denrée ; donc il faut se garder encore d'en laisser sortir, donc *il faut multiplier les charrues et les défrichements*, etc., etc., etc.

Quoique ces sortes d'inconséquences fourmillent dans la lettre que nous venons d'examiner, nous devons quelques louanges à l'auteur ; il faut convenir qu'il a employé dans cette occasion tout l'art et tout le talent imaginables ; il a rendu ses objections aussi spécieuses qu'il soit possible, mais ce n'est pas sa faute si l'on ne saurait défendre une mauvaise cause avec de bonnes raisons.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, par Benoît Malbranque 5

DE L'EXPORTATION ET DE L'IMPORTATION DES GRAINS 11
Avertissement 15
Préface 17
Chapitre I. Dépenses de la culture, et reprises du laboureur. 19
Chapitre II. Du produit net de la culture, et à quoi il tient. 21
Chapitre III. Observations sur la table précédente. Aperçu de l'état actuel de notre culture. 25
Chapitre IV. Effet du commerce ; quel sera le prix que la liberté absolue donnera en France au septier de blé. 29 29
Chapitre V. De l'accroissement de l'agriculture et des revenus, fruit de la liberté absolue du commerce des grains. 34 34
Chapitre VI. Continuation du précédent. 39 39
Chapitre VII. Objection : réponse ; Avantage pour le bas peuple dans l'augmentation des salaires. 43 43
Chapitre VIII. Objection, réponse. La liberté du commerce des grains occasionnera une diminution relative dans le prix des denrées, et notamment dans celui du pain. 37
Chapitre IX. Autre objection, réponse. L'accroissement de la population sera encore une conséquence de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains. 50
Chapitre X. Opinion passée sous silence. Avantage de la liberté de l'exportation et de l'importation des grains, relativement à notre commerce extérieur. 53
Chapitre XI. La liberté extérieure du commerce des grains, nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'étranger. 56
Chapitre XII. Autre avantage dans la liberté du commerce extérieur des grains, lequel nous devons à la position de notre pays. 57
Chapitre XIII. Conclusion. 59
Résumé. 61

Suppléments
Lettre à l'auteur de la Gazette du commerce. Extrait de la Gazette du 3 mars 1764. 73
Lettre à l'auteur de la Gazette du commerce, en réponse à la précédente. Extrait de la Gazette du 10 mars 1764. 79
Réflexions, pour servir de seconde réponse à la lettre insérée dans la Gazette du commerce, N°. 18. 87